

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2019-2025

Département du Territoire de Belfort





SOMMAIRE

1. Présentation de la démarche et du contexte territorial	6
1.1. Les objectifs du schéma et la démarche.....	6
1.2. La méthode et le périmètre d'étude du schéma	8
1.3. Présentation du Territoire de Belfort	9
2. Analyse globale de l'offre de services du Territoire de Belfort	15
2.1. L'offre de services : la situation du Territoire de Belfort	15
2.2. Un maillage structurant qui facilite l'accès aux services	17
2.3. Pour un polycentrisme équilibré.....	21
2.4. Le potentiel de mobilité dans le Territoire de Belfort.....	23
2.4.1. L'offre de mobilité	23
2.4.2 Le système des déplacements locaux	27
2.5. Conclusions de l'analyse de l'offre de services dans le Territoire de Belfort	30
3. Analyse de l'offre de services par grands domaines	32
4. Programme d'actions	81
5. Gouvernance, suivi et indicateurs	89
5.1. Gouvernance	89
5.2. Suivi et évaluation.....	90
5.3. Indicateurs retenus	91





1. Présentation de la démarche et du contexte territorial

1.1 Les objectifs du schéma et la démarche

Le cadre législatif

L'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), modifiant l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, prévoit que dans chaque département, l'Etat et le département élaborent conjointement un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

En créant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), la loi NOTRe vise l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la vie quotidienne.

Ce schéma est obligatoire mais n'est pas prescriptif. Il vise l'ensemble du territoire départemental et devra mettre en évidence les territoires déficitaires, éventuellement en zone urbaine et périurbaine.

Les dispositions du décret n°2016-402 du 4 avril 2016 prévoyaient une adoption du schéma avant le 31 décembre 2017. Une dérogation au délai prescrit a été sollicitée, l'objectif visé est une approbation du schéma et un arrêté préfectoral avant le 31/12/2019. Le décret précise les conditions d'élaboration et de suivi du schéma.

Il est prévu que :

- soit définit pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services - pour rappel, le terme accessibilité renvoie à la notion de facilitation d'accès, spatial, temporel ou qualitatif, et non à celle d'aménagements ou d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- soit définit un plan de mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental,
- soit dressée une liste des services au public existant sur le territoire départemental,
- le projet de schéma soit transmis pour avis aux organes délibérants des EPCI, au conseil régional, à la conférence territoriale de l'action publique et pour approbation au conseil départemental. A l'issue de ces délibérations, le représentant de l'Etat arrête définitivement le schéma,
- la mise en œuvre des actions inscrites donne lieu à une convention entre l'Etat, le Département, les communes et groupements intéressés et autres associations d'utilisateurs.

L'accessibilité des services, un enjeu primordial pour les habitants

L'accessibilité des services concerne tout habitant d'un territoire. Accéder aux services de base est indispensable à la vie quotidienne : faire ses courses, consulter son médecin, faire le plein de carburant, acheter son pain, ... Il s'agit de besoins dont l'accessibilité est un enjeu quotidien.

L'accessibilité des services est différente en fonction des types d'habitants, de l'âge, des types de services sollicités (école, aide à domicile,...). Elle dépend de la capacité à se déplacer ou dans la capacité à maîtriser les nouvelles technologies pour certains services à distance (Pôle Emploi, Impôts...).

La notion de fréquence est importante puisqu'elle peut être différente selon l'usage du service mobilisé.

Les objectifs du SDAASP

- Faire un diagnostic croisant les besoins et l'offre de services
Il s'agit d'une part d'identifier les déficits existants en matière d'accessibilité aux services sur le territoire du département, l'adéquation entre besoins et offre de services afin d'identifier les faiblesses.
- Définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services
Il s'agit d'identifier les facteurs clés du maintien ou de l'amélioration de leur accessibilité à déployer dans le cadre d'un programme d'actions.

1.2 La méthode et le périmètre d'étude du schéma

L'élaboration du SDAASP 90 a été lancée le 28 juillet 2016. Le comité technique s'est réuni à plusieurs reprises, il a défini les 8 thématiques structurantes du diagnostic territorial que sont :

- la mobilité et le numérique,
- la culture, sport, et loisirs,
- l'éducation,
- l'emploi,
- la prise en charge de l'enfance,
- les services de santé,
- les services publics,
- les services sociaux.

Sur la base de ce périmètre d'étude, plus d'une vingtaine de fiches diagnostic (Existant / Projets en cours / Analyse) et leur cartographie associée ont été produites conjointement entre les services du département et les services de l'État, ce qui a permis de définir un programme d'actions autour de 4 axes stratégiques.

Le schéma est alors construit sur le plan suivant :

- Une introduction rappelant le cadre législatif et réglementaire, les objectifs et la méthodologie retenue, ainsi que le contexte territorial ;
- Un diagnostic territorial de l'offre de services ;
- Une analyse de l'offre de services par grands domaines (fiches) ;
- Un programme d'actions construit à partir de 4 axes stratégiques.

Ce diagnostic concerne l'ensemble du Territoire de Belfort et son périmètre d'analyse comprend 8 thématiques de services au public.

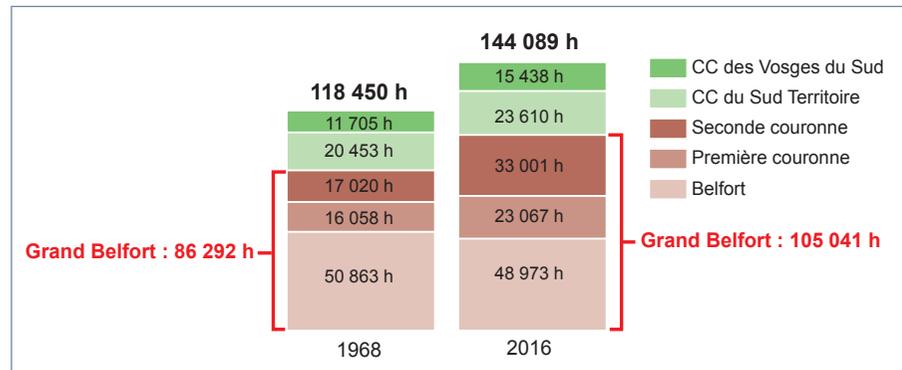
1.3 Présentation du Territoire de Belfort

Une population de moins en moins concentrée sur Belfort en raison de la périurbanisation

Au 1^{er} janvier 2016, le Territoire de Belfort compte 144 089 habitants. Le département rassemble 5 % de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté (2 818 338 habitants).

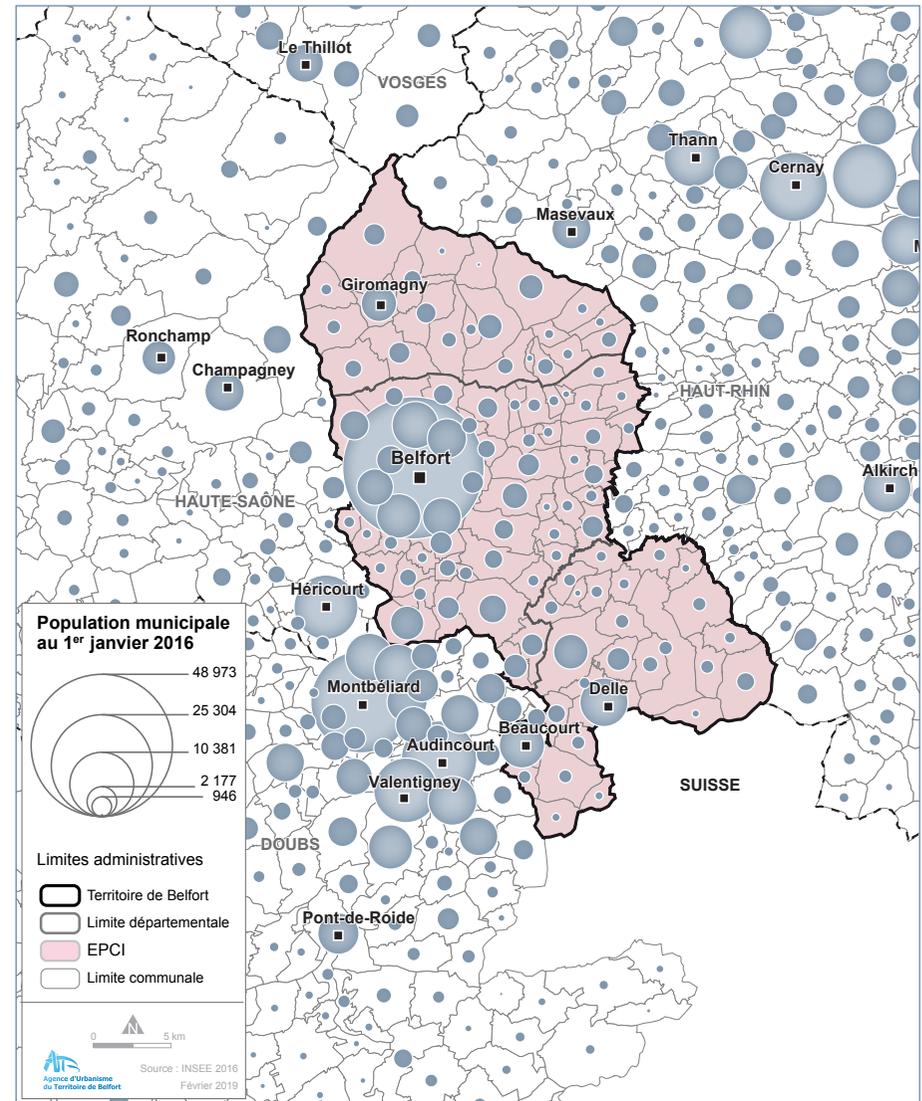
Avec 105 041 habitants en 2016, le Grand Belfort réunit 73 % de la population départementale et la seule ville de Belfort (48 973 habitants) en concentre 34 %.

La localisation de la population du Territoire de Belfort en 1968 et 2016



Source : INSEE 2016

La polarisation de la population départementale sur Belfort est de moins en moins forte en raison du phénomène de périurbanisation. En 1968, Belfort accueillait 45 % de la population départementale contre 34 % en 2016. L'évolution de la population profite au reste du département et surtout à la couronne de l'agglomération belfortaine : de 28 à 39 % de la population départementale entre 1968 et 2016.



Une densité de population forte

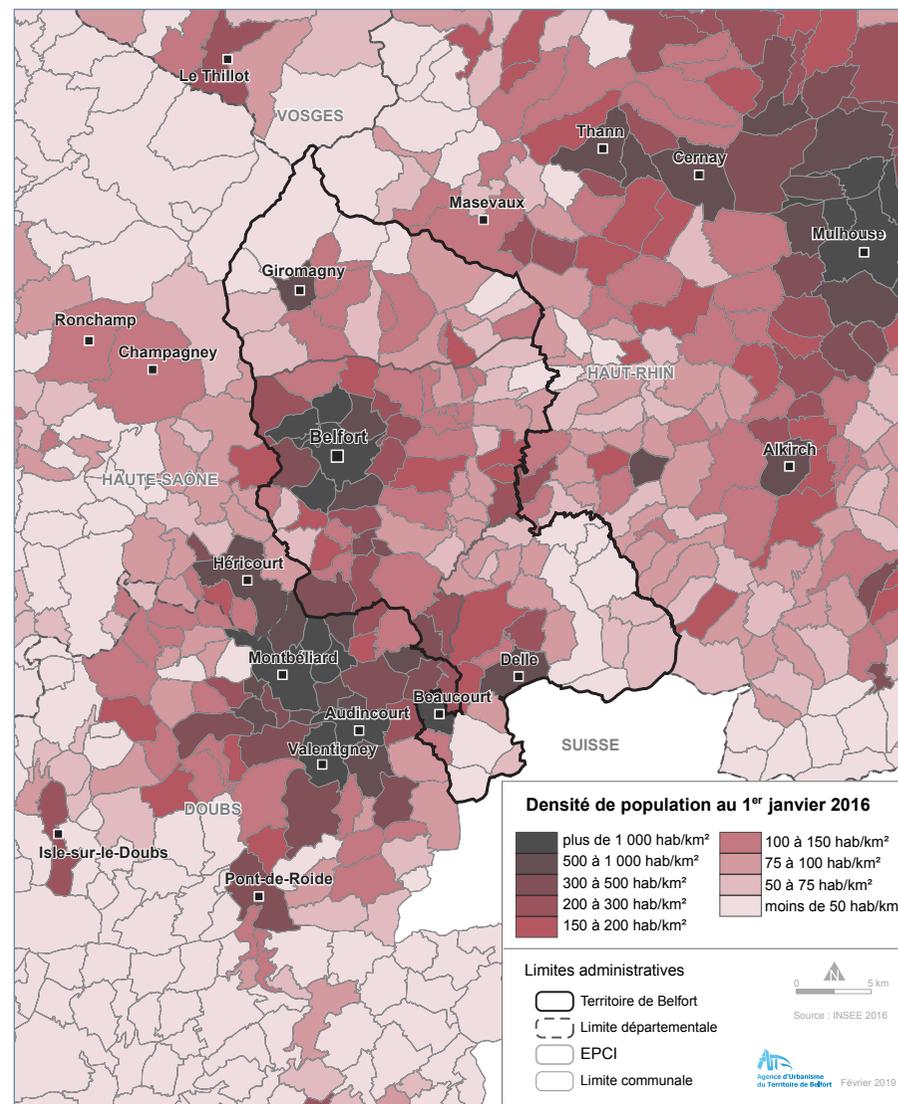
En raison de sa faible superficie (611 km²) pour ses 144 089 habitants, la densité de population est forte : 236 habitants par km². Le Territoire de Belfort se distingue au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté (59 hab/km²). Il se rapproche davantage de l'espace du Haut-Rhin (216 hab/km²).

Densité de population en 2016

	Population en 2016	Densité de population (h/km ²)
Territoire de Belfort	144 089	236
Grand Belfort	105 041	399
Territoire de Belfort hors Grand Belfort	39 048	112
CC du Sud Territoire	23 610	136
CC Vosges du Sud	15 438	88
Pole métropolitain NFC	305 099	249
Bourgogne-Franche-Comté	2 818 338	59
Haut-Rhin	762 743	216

Source : INSEE 2016

La densité de population du Territoire de Belfort reflète la polarisation de la population dans le cœur d'agglomération, sur la bordure du Pays de Montbéliard et sur l'axe Belfort-Delle. À l'inverse, la densité est faible dans le Sundgau et sur toute la bordure Est du département. Cette organisation territoriale induit une hétérogénéité dans la localisation des services et de leur accessibilité.



Une dynamique démographique portée par les mouvements résidentiels

Depuis 1962, le Territoire de Belfort a gagné 26 000 habitants, avec des dynamiques différentes selon les secteurs géographiques.

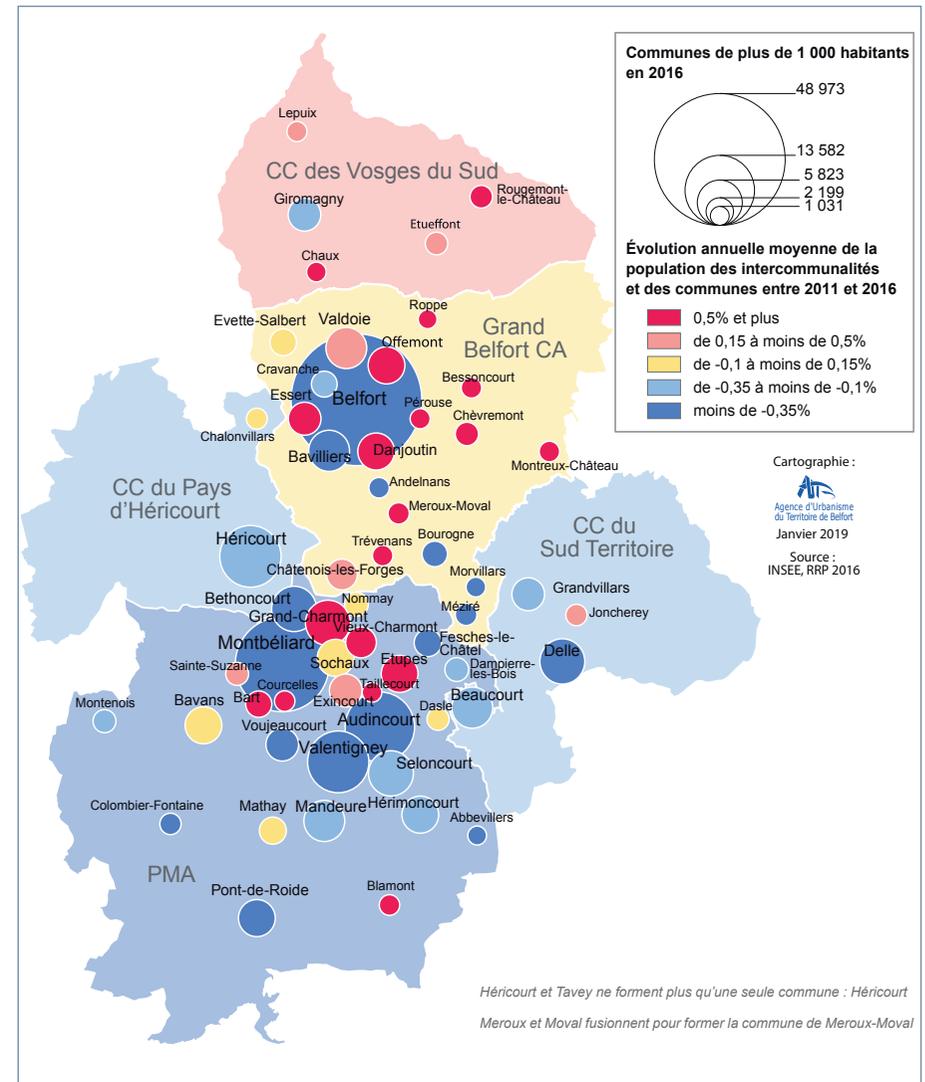
- Entre 1962 et 1975, les gains de population proviennent essentiellement du cœur d'agglomération, de Delle et Beaucourt.
- Entre 1975 et 1982, il y a une inversion de tendance : Belfort perd 3 400 habitants au profit des espaces périurbains et ruraux.
- Entre 1982 et 1990, les pertes belfortaines s'étendent sur une partie de la première couronne et aux pôles secondaires.
- Depuis 1990, la population de Belfort se stabilise. Delle et Beaucourt ont perdu respectivement 1 200 et 500 habitants. La croissance démographique repose sur le périurbain.

Au cours de la période récente (2011-2016), le Territoire de Belfort a gagné 741 habitants. La croissance de la population du département (+0,1 % par an) est plus élevée que celle de la Bourgogne-Franche-Comté (+0,02 % par an), qui reste l'une des régions de France métropolitaine dont la population évolue le plus faiblement.

Belfort compte désormais moins de 50 000 habitants (48 973). Les pertes de la ville-centre profitent à la couronne limitrophe (Offemont, Valdoie,...), à la couronne périurbaine Est et l'espace médian. Le dynamisme de ces territoires est appuyé par de nouvelles opérations d'habitat qui concourent aux mouvements de population.

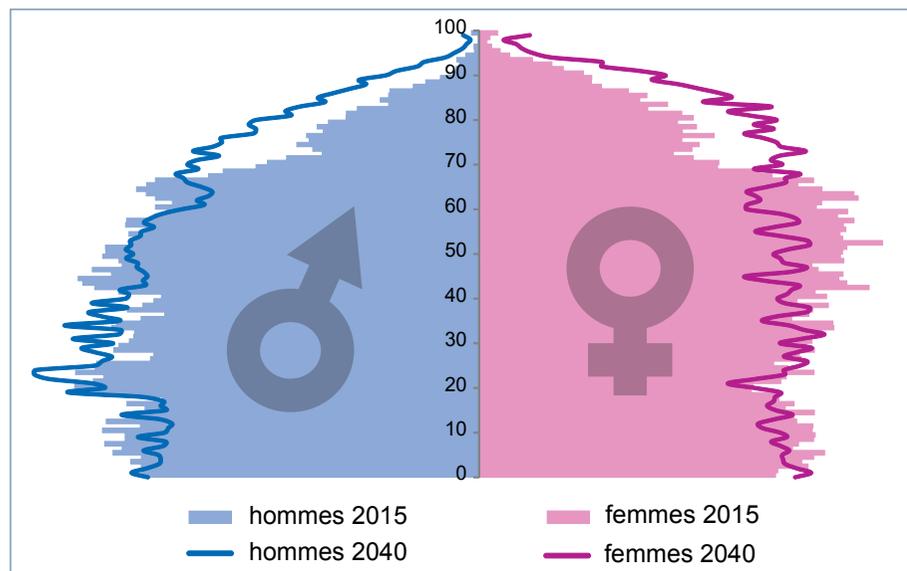
La population est stable dans la Communauté de Communes du Sud Territoire (23 505 habitants). Les trois pôles, Delle (5 719 h.), Beaucourt (5 048 h.) et Grandvillars (2 974 h.) perdent de la population.

Dans les Vosges du Sud (15 438 habitants), la population a légèrement progressé. Les communes limitrophes au Haut-Rhin jouissent des gains de population les plus importants.



Une structure de population plutôt jeune mais un vieillissement à anticiper

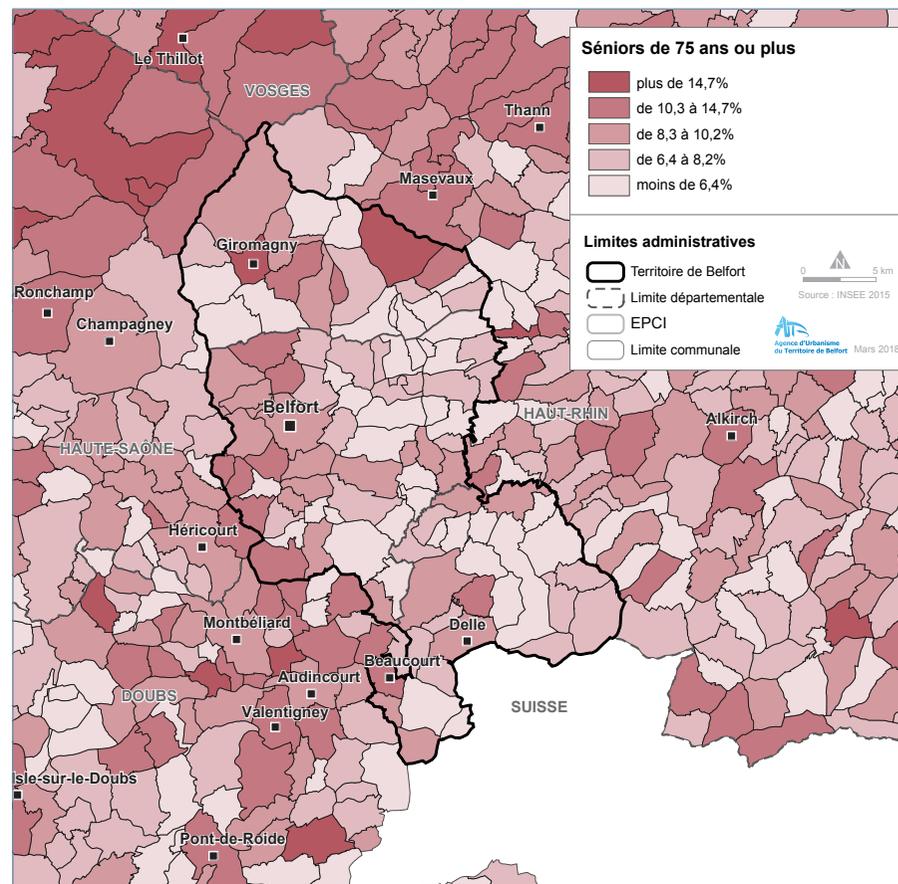
La structure par âge de la population du Territoire de Belfort en 2015 et 2040



Source : INSEE 2015

La population du Territoire de Belfort est plus jeune : 25 % des habitants ont moins de 20 ans, contre 23% en Bourgogne-Franche-Comté. L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est le plus élevé des 8 départements de la région : 1,01 contre 0,83 pour la région.

Les personnes âgées sont moins nombreuses dans le Territoire de Belfort : 24 % des habitants ont 60 ans ou plus (28 % dans la région). Il y a néanmoins un vieillissement de la population puisque les personnes de 60 ans ou plus représentaient 1999, 19 % de la population. Depuis 1999, le département compte 8 800 séniors supplémentaires dont 4 500 ont plus de 75 ans.



Le vieillissement de la population est un phénomène que l'on constate au niveau national avec l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby-boom et va se poursuivre dans les années à venir.

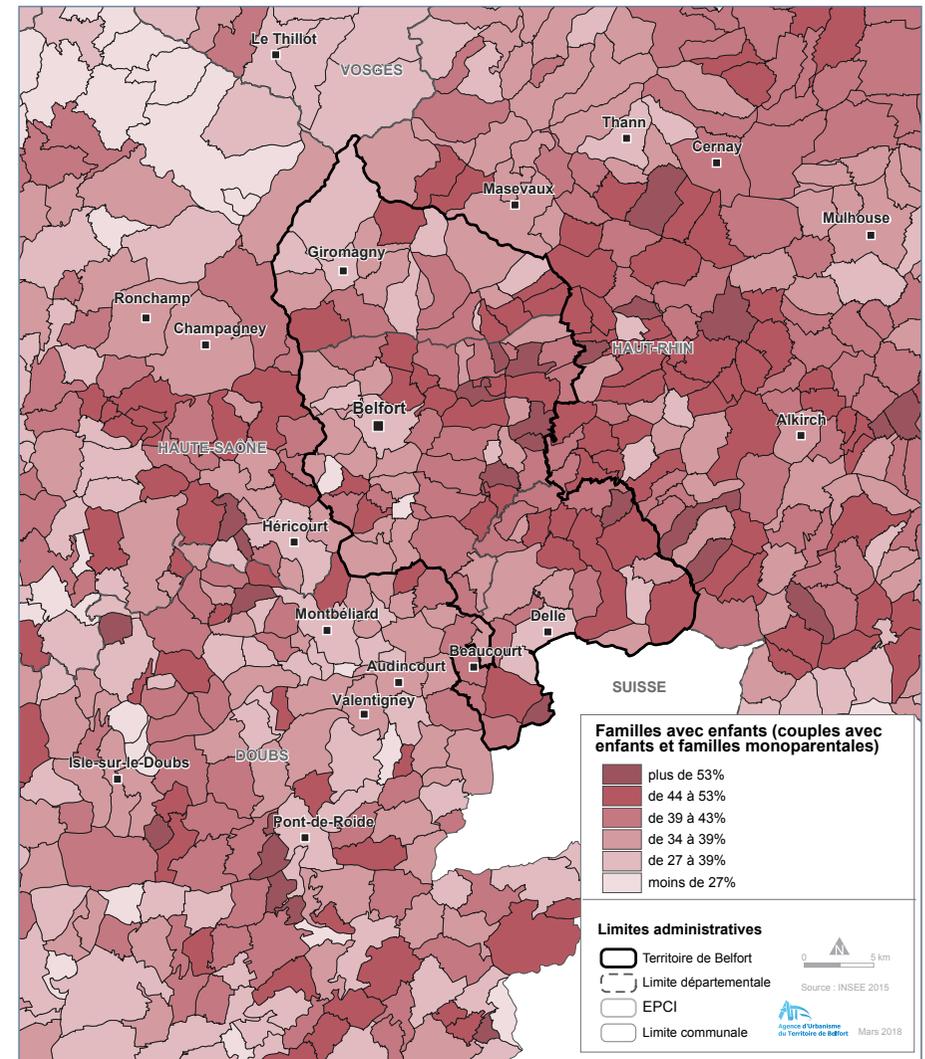
La demande générale liée au vieillissement de la population (logements, équipements, services...) va s'accroître dans les années à venir.

Une population qui évolue dans sa composition : plus de petits ménages

En 2015, Territoire de Belfort comptabilise 64 732 ménages, mais leur taille baisse constamment : de 2,94 en 1975 à 2,18 en 2015. La baisse de la taille des ménages est une tendance générale due à la décohabitation des générations (allongement de la vie, augmentation des divorces et du célibat). En 2015, 25 % des ménages du département sont composés de couples avec enfants, 27 % de couples sans enfant, 10% de familles monoparentales et 37 % de personnes seules. Ces dernières représentent la moitié des ménages à Belfort.

En raison de la décohabitation des générations, les personnes seules et les familles monoparentales ont augmenté dans les années 2000 au détriment des couples avec enfants qui demeurent pourtant la cible prioritaire des communes afin de pérenniser, voire de développer leurs équipements et services (écoles, commerces, loisirs...).

Les indicateurs socio-démographiques décrivent une population qui se fragilise (plus de personnes seules et familles monoparentales). Elle demeure moins présente en périurbain qu'en cœur d'agglomération. Le niveau de vie des ménages et les catégories socio-professionnelles le confirment.



En 2014, le niveau de vie médian mensuel par unité de consommation était de 1 697 euros en France métropolitaine.
 D'un département à l'autre, le niveau de vie médian oscille entre 1 394 euros en Seine-Saint-Denis et 2 183 euros à Paris. Avec un niveau de vie médian de 1 688 euros (34^{ème} rang), le Territoire de Belfort se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne régionale (1 674 euros) et légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine.

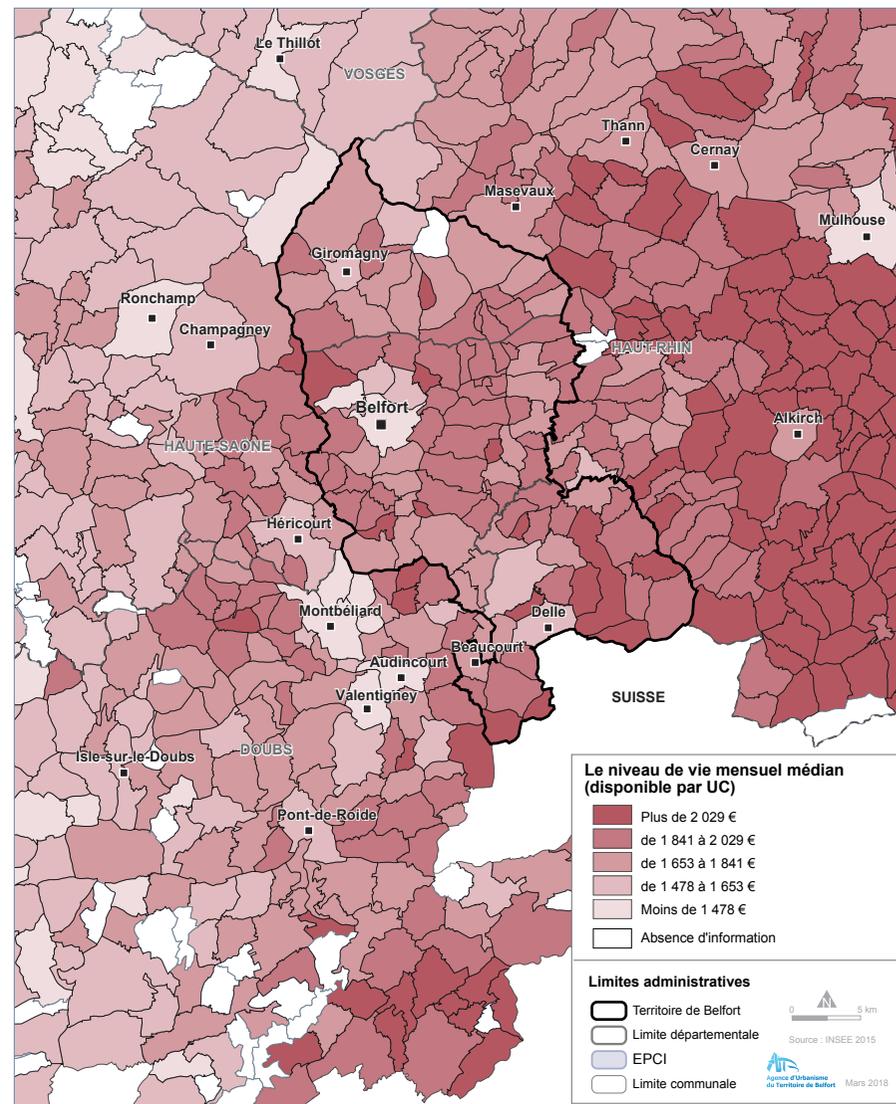
Revenu mensuel médian en 2014

	Revenu mensuel médian en 2014	Rang	Évolution 2008-2014
Paris	2 183 €	1 ^{er}	
Territoire de Belfort	1 688 €	34^{ème}	+109 €
Seine-Saint-Denis	1 394 €	96 ^{ème}	
France métropolitaine	1 697 €		+115 €

Source : INSEE Filosofi 2014

Entre 2008 et 2014, sur l'ensemble du territoire métropolitain, le niveau de vie mensuel médian a progressé de 115 euros.
 Avec une hausse de 109 euros, le Territoire de Belfort se place au 55^{ème} rang parmi les départements métropolitains. Au niveau de la région, le Territoire de Belfort présente l'une des évolutions les plus faibles après l'Yonne et la Haute-Saône.

Dans le Territoire de Belfort, Belfort présente un niveau de vie médian inférieur à la moyenne départementale (1 422 euros contre 1 688 euros). A l'inverse, les espaces périurbains détiennent un niveau de vie plus élevé : supérieur à 1 800 euros.



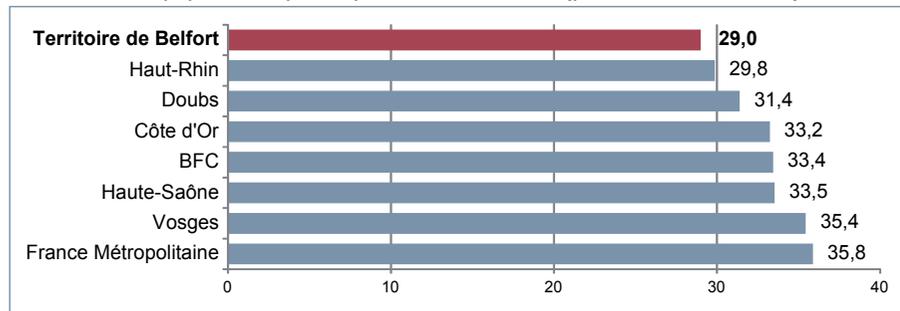
2. Analyse globale de l'offre de services du Territoire de Belfort

2.1 L'offre de services : la situation du Territoire de Belfort

Une sous-densité d'équipements et services

En 2016, le Territoire de Belfort compte plus de 4 000 équipements et services. Le département rassemble 4 % des équipements et services de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La densité d'équipements par département en 2016 (pour 1 000 habitants)

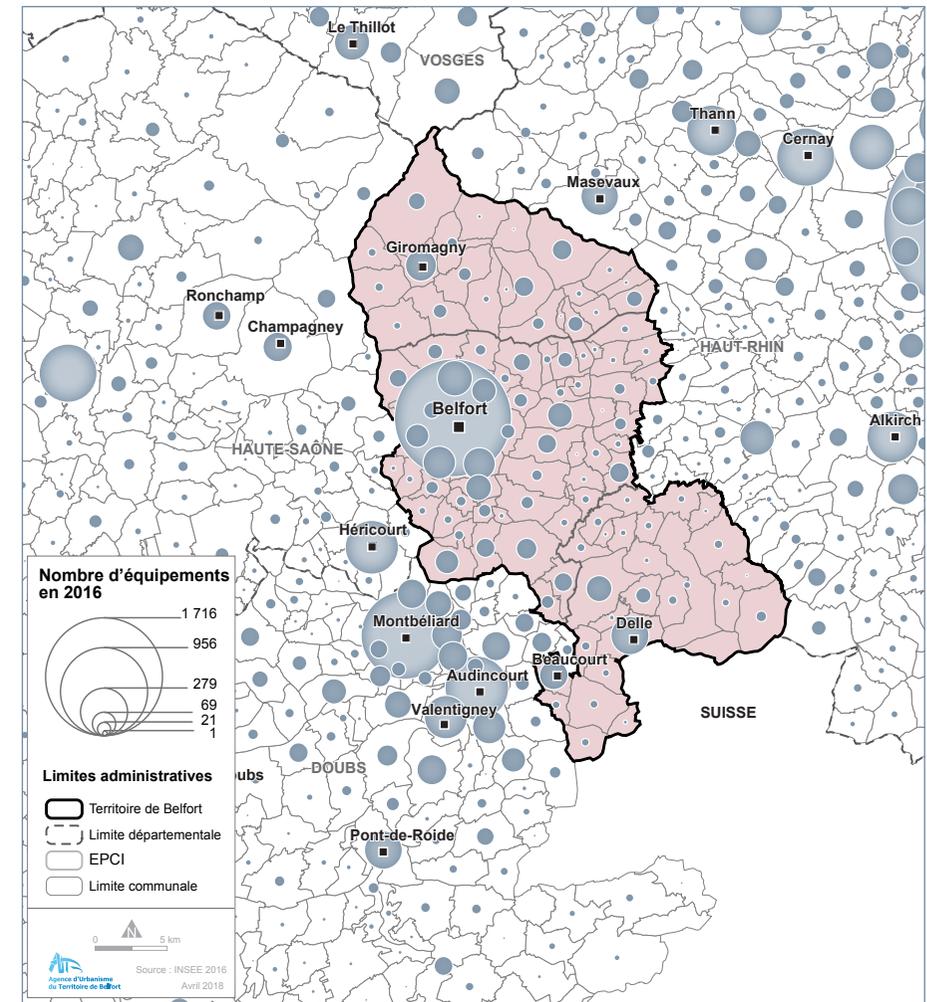


Source : INSEE-BPE 2016

Le Territoire de Belfort possède le ratio d'équipements et services le plus faible de la région Bourgogne-Franche-Comté (29 équipements-services pour 1 000 habitants contre 33 en Bourgogne-Franche-Comté). Elle est à relativiser par rapport à la taille du département et à son caractère plus urbain que les autres départements et résulte de la densité du territoire.

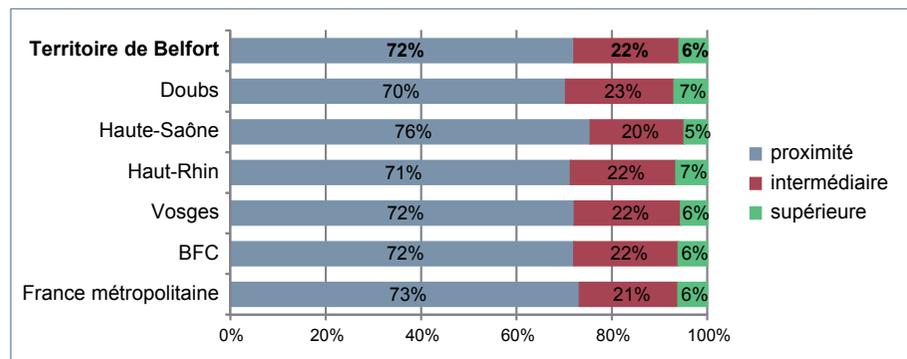
Selon le récent rapport de l'INSEE « L'accès aux services, une question de densité des territoires » Insee Première n°1579 – Janvier 2016, les variations de densités, impliquent de fortes variations en termes d'offre de services.

En effet, l'accessibilité à un équipement est liée à la densité de l'offre, elle-même dépendante de la densité de la population à desservir.



La répartition des équipements selon les gammes* et domaines

La répartition des équipements par gammes en 2016 (pour 1 000 habitants)



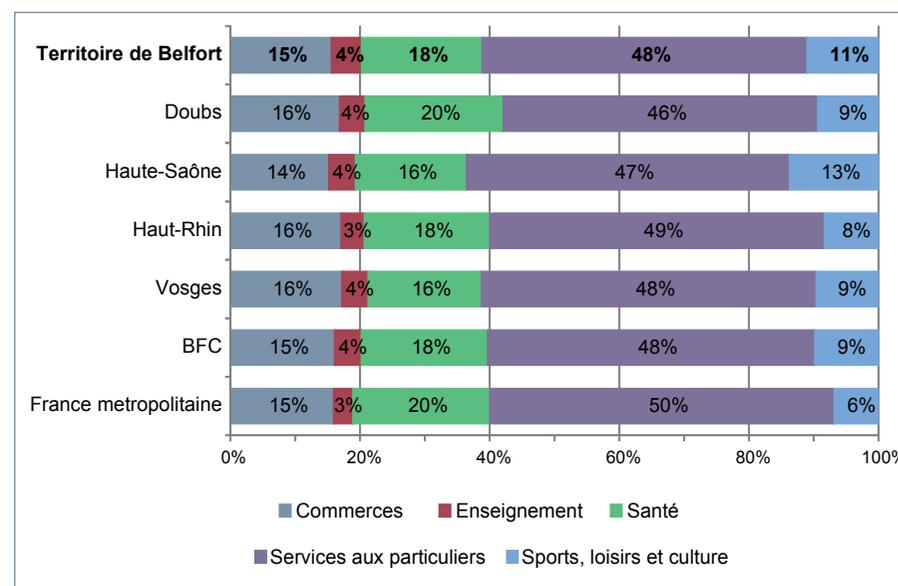
Source : INSEE-BPE 2016

*Les équipements et les services de la Base Permanente des Equipements (BPE) sont classés en 3 gammes, c'est-à-dire 3 niveaux de services :

- Le service de proximité vise à desservir la population locale, habitant directement dans la commune. Il correspond par exemple, à l'école, au médecin généraliste, à la boulangerie, à la poste, à la pharmacie, au terrain de foot, au salon de coiffure, etc. Il se situe plus généralement au centre-ville ou au cœur de bourg et est directement accessible.
- Le service intermédiaire a un rayonnement au-delà de l'échelle communale, sur les communes environnantes et à une échelle intercommunale. Par exemple, le collège, la gendarmerie, le supermarché, les magasins de vêtements, la librairie, la bijouterie, la piscine ou encore la maison de retraite. Ils sont généralement accessibles en moins de 15 minutes de voiture.
- Le service supérieur correspond à un service plus rare sur le territoire : l'hypermarché, les médecins spécialistes, le centre de santé, le lycée, le cinéma, etc. Ils se localisent dans les pôles urbains afin de desservir le plus de population possible.

Le Territoire de Belfort possède une répartition en équipements dans les trois gammes (proximité, intermédiaire et supérieure) équivalente aux autres territoires : 72 % des équipements sont de proximité, 22 % intermédiaires et 6 % supérieurs. Seule la Haute-Saône se distingue par un poids plus élevé d'équipements de proximité.

La répartition d'équipements par domaines en 2016 (pour 1 000 habitants)



Source : INSEE-BPE 2016

Dans le Territoire de Belfort, les services aux particuliers représentent la moitié des équipements. On retrouve une répartition équivalente aux départements voisins.

2.2 Un maillage structurant qui facilite l'accès aux services

Un pôle supérieur : Belfort

Belfort se détache par sa taille, et offre un certain nombre de fonctions : administrative, culturelle, commerciale et économique, de santé et d'enseignement supérieur. Ces différents équipements ne profitent pas seulement aux belfortains mais aussi aux habitants du Territoire de Belfort et du Nord Franche-Comté.



Belfort, ville administrative :

De fait de son statut de Préfecture de département, Belfort comptabilise de nombreuses administrations tant dans le domaine territorial (Préfecture, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires,...) que dans les domaines de l'économie (CCI, CMA, CA), de la fiscalité (Centre des finances publiques, Direction départementale des finances publiques, ...), de santé/social (CAF, CPAM, ...) et de la justice (TGI).

Belfort, pôle commercial et économique :

Avec 30 000 emplois, la ville de Belfort est le principal pôle d'emplois du Nord Franche-Comté et occupe le troisième rang derrière Dijon et Besançon, à l'échelle régionale.

De par sa densité de commerces en coeur de ville (vieille ville, centre-ville, avenue Jean-Jaurès) et en entrée de ville (sud, ouest, ...), Belfort est un pôle commercial de rayonnement départemental et supra-départemental.

Belfort, ville culturelle et touristique :

Au regard de son patrimoine bâti urbain (Citadelle, Lion, vieille ville, bâti militaire, ...) et de la présence d'équipements culturels (musées, théâtre, salles de spectacle, conservatoire à rayonnement départemental, école d'art,...), l'offre culturelle à l'échelle de la ville est attractive. De plus, les événements culturels organisés tout au long de l'année à Belfort ou à proximité (site du Malsaucy) tels que le FIMU, le festival Entrevues et les Eurockéennes, favorisent la renommée de la ville au-delà de la région Franche-Comté, voire à l'échelon national.

Belfort, au coeur d'une offre de santé organisée à l'échelle du Nord Franche-Comté :

Pour répondre aux besoins de santé des habitants du Nord Franche-Comté, le centre hospitalier de Belfort-Montbéliard est composé de plusieurs sites : Trévenans, Montbéliard et Bavilliers. Des équipements de santé complémentaires à l'offre proposée par le centre hospitalier sont présents également à Belfort (professionnels de santé, laboratoires, EHPAD...).

Belfort, ville universitaire :

De par la présence de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard (UTBM) située sur plusieurs sites et notamment à Belfort, de l'UFR STGI, de l'IUT Belfort-Montbéliard, de l'ESTA, de l'École Supérieure du Professorat de l'Éducation (ESPE) et de l'IFSI jusqu'en 2020, la ville de Belfort recense 5 000 étudiants.

Plusieurs pôles intermédiaires

Giromagny

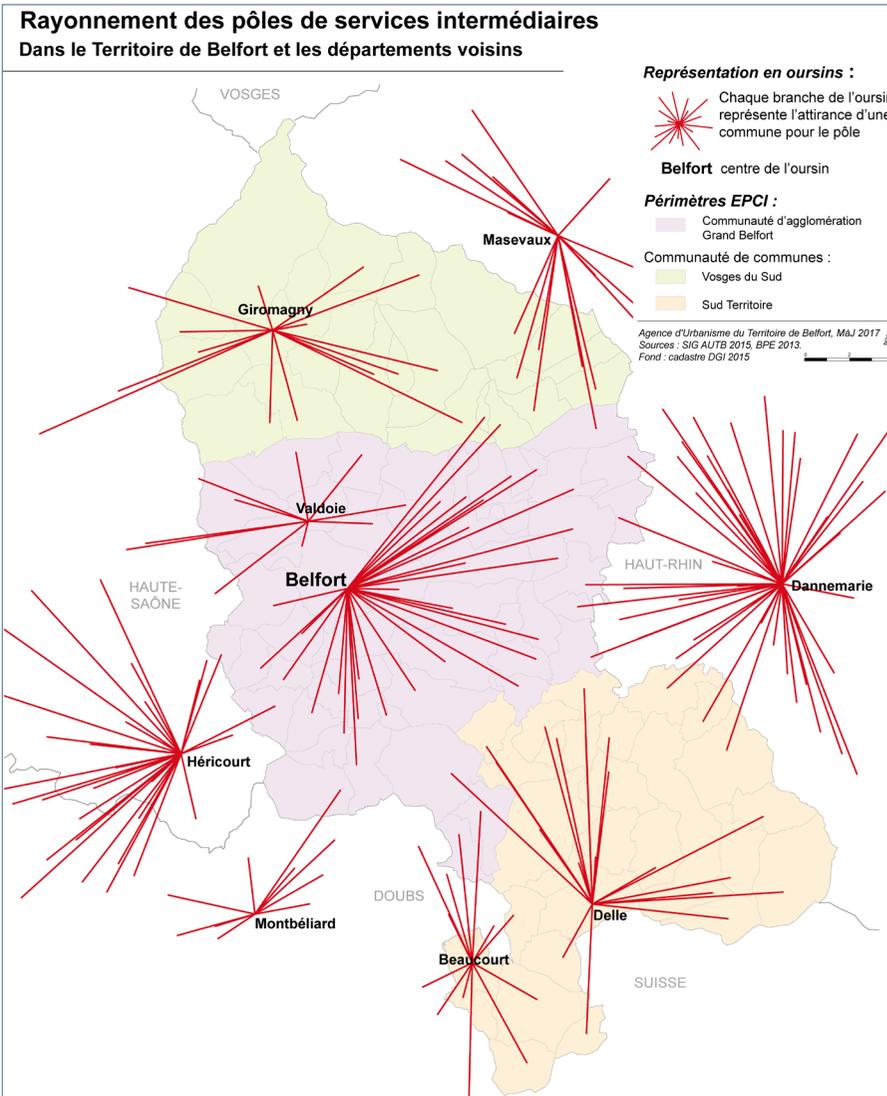
Giromagny est la principale commune du nord du Territoire de Belfort et compte 3 129 habitants. Elle joue le rôle de centralité au sein de son territoire grâce à une offre d'équipements et services diversifiés : collège, hypermarché, commerce, professionnels de santé, services publics. Giromagny a été identifié par l'ARS comme secteur fragile en raison du départ prochain en retraite de 2 médecins généralistes.

Giromagny ne polarise pas l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud. La commune de Masevaux dans le Haut-Rhin rayonne au-delà des limites départementales, sur la frange Est de l'intercommunalité. La commune de 3 800 habitants dispose d'un large éventail d'équipements et services. Elle est particulièrement attractive en matière de commerces.

Le centre-ville de Giromagny



Photos : AUTB



Delle

Delle est la seconde commune la plus peuplée du Territoire de Belfort (5 719 habitants), mais subit une perte démographique importante depuis 1990 (-1 200 habitants). Elle demeure un pôle de services intermédiaires et rayonne sur quasiment tout le Sud Territoire. Elle dispose d'une large offre d'équipements et services avec notamment des équipements avec un rayonnement intercommunal : lycée professionnel, Pôle Emploi, piscine, cinéma, hypermarchés...

Delle, Beaucourt et Valdoie



Photos : AUTB

Beaucourt

Dans la Communauté de Communes du Sud Territoire, il y a un second pôle de services intermédiaires : Beaucourt (5 048 habitants). Ce pôle a davantage une vocation résidentielle et est plus tourné vers le Pays de Montbéliard. Il possède donc un rayonnement plus restreint en termes d'équipements et services. Par rapport à son poids démographique, Beaucourt est faiblement dotée en équipements et services, et particulièrement fragile en termes de commerces et en offre de santé. Le pôle médico-tertiaire a été réalisé en 2018 avec l'ambition de résorber le déficit en professionnels de santé.

Valdoie

Valdoie (5 340 habitants) est une commune dynamique qui profite de sa position en 1^{ère} couronne de l'agglomération Belfortaine. Elle dispose de nombreux équipements et services intermédiaires (collège, commerces, services aux particuliers...) et quelques équipements supérieurs (hypermarché, lycée agricole) avec un rayonnement qui demeure limité aux communes voisines.

Outre Masevaux, d'autres pôles ont un rayonnement sur les franges du département du Territoire de Belfort : Montbéliard, Héricourt, et Dannemarie.

Comparatif des pôles de services intermédiaires en 2016

	Population 2016	Equipements 2016	<i>dont Equipements intermédiaires</i>	Densité Equipements pour 1 000 h.
Dannemarie	2 259	151	54	67
Masevaux	3 800	170	52	45
Le Thillot	3 454	148	50	43
Pont-de-Roide	4 200	173	56	41
Giromagny	3 129	118	29	38
Delle	5 719	176	61	31
Valdoie	5 340	152	40	28
Beaucourt	5 048	99	31	20

Source : INSEE-BPE 2016

Les pôles de proximité

Plusieurs pôles de services de proximité sont identifiés dans le Territoire de Belfort. Ils ont un rayonnement bien différent. Situés dans un espace plus rural, les pôles d'Etueffont, Rougemont-le-Château, Montreux-Château ont un rayonnement étendu grâce à une offre en équipements et services diversifiés : collège, services publics (SDIS, gendarmerie...), équipements de loisirs (salle, piscine,...), maison de santé...

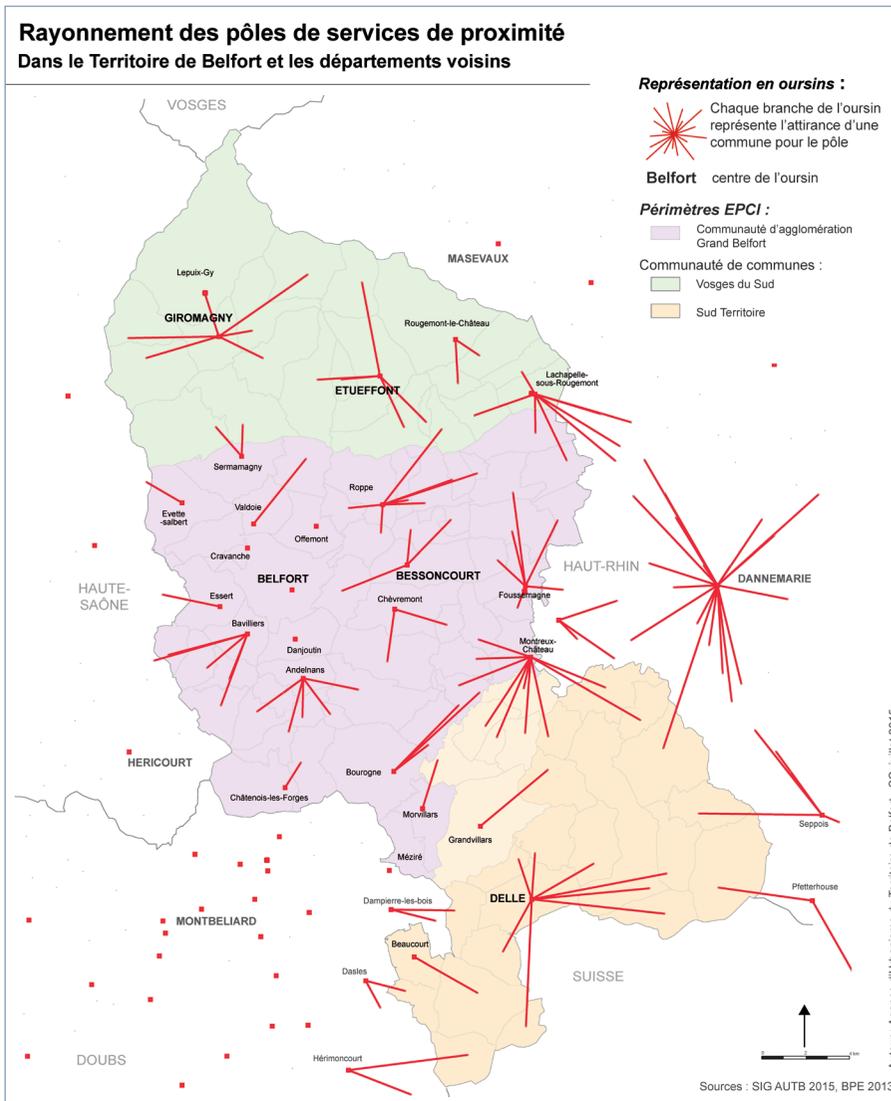
Il y a les pôles de services situés à proximité de Belfort : Danjoutin, Bavilliers, Offemont qui disposent d'un nombre d'équipements plutôt faible au regard de leur poids démographique.

Au-delà de la 1^{ère} couronne du Grand Belfort, il y a d'autres pôles qui rayonnent sur leurs communes voisines grâce à des équipements structurants et des commerces de proximité : Grandvillars, Bessoncourt, Bourogne, Morvillars, Châtenois-les-Forges, Roppe,...

Etueffont, Montreux-Château et Bourogne



Photos : AUTB



2.3 Pour un polycentrisme équilibré

Le Territoire de Belfort constitue à son échelle une cohérence départementale qui s'est construite à partir des fonctions de centralité de la ville de Belfort et des pôles structurants des territoires ruraux hors agglomération.

C'est le sens de la logique du polycentrisme équilibré proposée par le SCoT du Territoire de Belfort, qui se décline pratiquement dans tous les domaines de l'aménagement. Le polycentrisme permet de résister au recul des services et défend la proximité contre l'éparpillement. La logique de l'organisation polycentrique équilibrée est de pérenniser les relations de complémentarités entre des pôles de proximité et le pôle central belfortain. En rappelant que le territoire doit se développer d'abord par ses pôles.

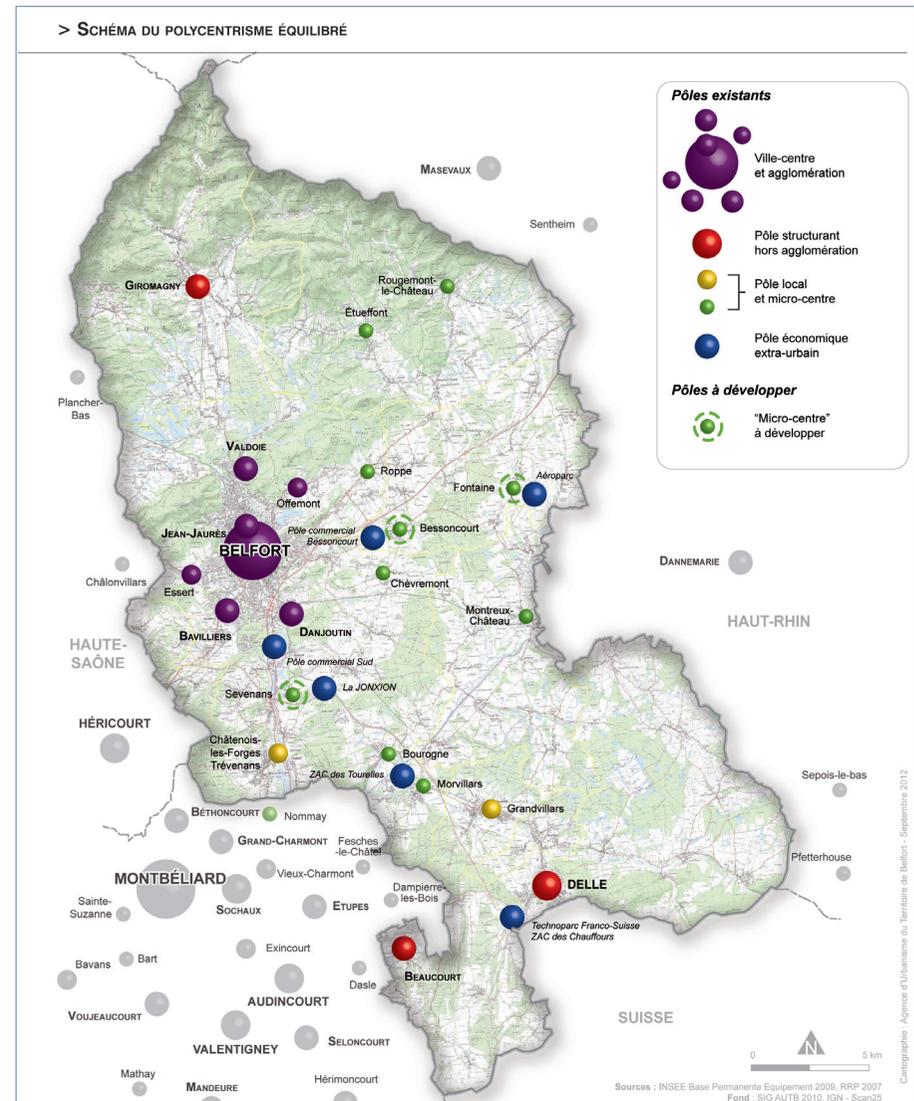
Un maillage de centralités

L'objectif de renforcement de l'armature urbaine est vital dans le sens où le pôle belfortain entraîne le développement de tout le territoire et que les autres pôles en assurent le relais.

La ville centre et son agglomération : Belfort contient l'hyper-centre et rassemble la principale concentration d'habitants, d'emplois, de commerces (hypermarchés, magasins spécialisés, ...) et de services et équipements (collèges/lycées/université, services administratifs, cinéma, médiathèque, théâtre, médecins spécialistes, ...).

Plus précisément, on tiendra compte du fonctionnement local de l'agglomération, avec des logiques de proximité qui s'appuient sur des pôles davantage résidentiels : le quartier Jean Jaurès, Valdoie, Bavilliers, Danjoutin, et sur des pôles locaux : Offemont, Essert.

Les communes s'inscrivant dans la dynamique d'agglomération accueillent une part importante de la population de l'agglomération en relation avec la présence d'équipements, d'emplois et de commerces.



Les pôles structurants hors de l'agglomération belfortaine : Delle, Beaucourt et Giromagny. Leur histoire et un certain éloignement de Belfort leur confèrent un rôle d'équilibrage indispensable.

Ces pôles doivent créer les conditions pour se relancer, chacun avec une stratégie appropriée à son contexte, une ambition globale tournée vers le social, les services aux habitants (éducation, santé, culture/sport/loisirs, ...) et l'emploi.

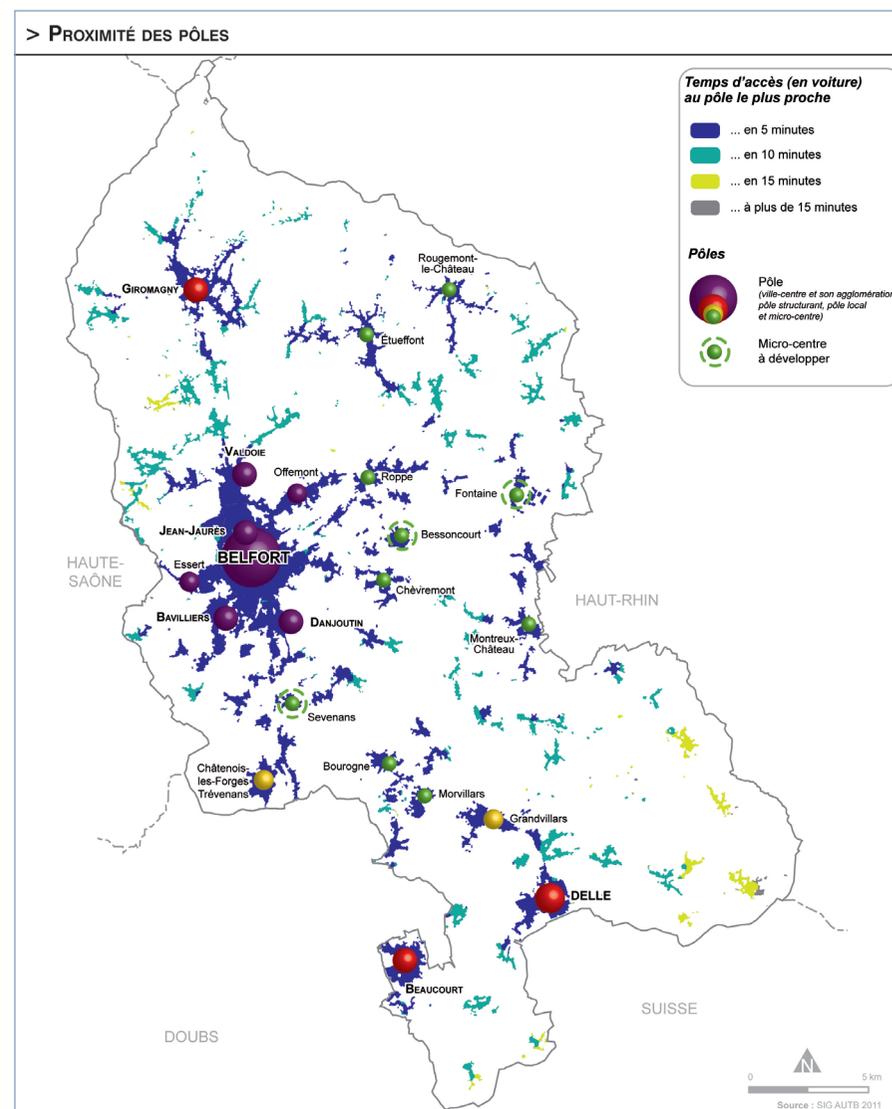
Les pôles locaux et micro-centres : ce sont des relais importants de la ruralité qui doivent entretenir une bonne dynamique. Ils sont voués à accueillir commerces, équipements et services (écoles maternelle et élémentaire, accueil périscolaire, médecins généralistes, bibliothèque, terrain de sport, ...) nécessaires aux communes polarisées. Du Nord au Sud : Rougemont-le-Château, Etuefont, Roppe, Bessoncourt, Chèvremont, Montreux-Château, Châtenois-les-Forges et Trévenans, Bourogne, Morvillars, Grandvillars.

Les pôles économiques extra-urbains : le schéma polycentrique associe aux pôles traditionnels, plusieurs pôles spécialisés en tant que pôles économiques extra-urbains. Ces pôles entrent dans la logique d'articulation et dans l'armature territoriale du SCoT. Il s'agit de l'espace médian, de l'Aéroparc de Fontaine et des concentrations commerciales à fort rayonnement du sud agglomération et de Bessoncourt.

Les micro-centres à créer : l'émergence progressive de pôles d'emplois extra-urbains peut conduire à la construction de micro-centres nouveaux : Fontaine, Bessoncourt, Sévenans.

La ruralité et la relation ville / campagne

Les communes rurales, c'est à dire les communes hors pôles, font partie intégrante du système polycentrique équilibré du Territoire de Belfort. En effet, la dimension rurale du Territoire de Belfort est un facteur d'attractivité autant qu'une composante culturelle à préserver. Il importe donc de signifier le caractère positif de la relation.



2.4. Le potentiel de mobilité dans le Territoire de Belfort

2.4.1. L'offre de mobilité

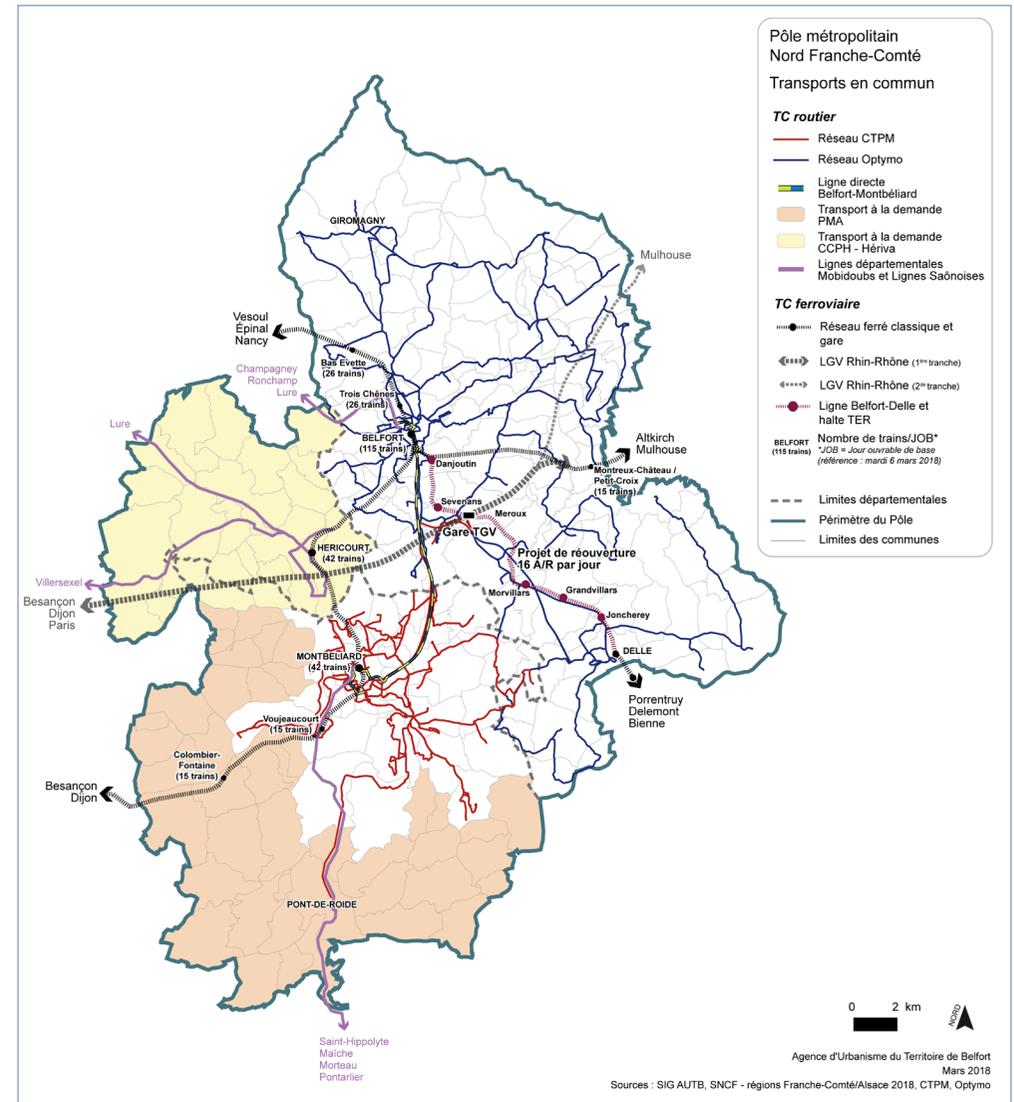
La relation habitants, entreprises, services et lieux de vie est un enjeu fort pour l'attractivité du territoire. Le bassin de vie constitué par le Nord Franche-Comté est caractérisé par sa situation de carrefour des grands flux. Ce territoire dispose d'importantes infrastructures de transport.

Le Territoire de Belfort, un département fortement équipé en infrastructures routières

Le Territoire de Belfort, intégré au Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, se situe au cœur d'un réseau routier et autoroutier dense. Sa situation de carrefour favorise d'importants trafics de transit mais également des trafics locaux.

Le Nord Franche-Comté dispose d'un maillage routier dense, avec notamment, l'autoroute A36 comme colonne vertébrale du réseau. Cette autoroute reliant Beaune à Dijon dispose d'une section libre de péage sur 25 kilomètres avec 9 points d'échanges et assure une fonction de voie urbaine entre les deux principales agglomérations du Nord Franche-Comté.

Les communes s'inscrivant dans la dynamique d'agglomération (présence d'équipements, d'emplois et de commerces) accueillent une part importante de la population du bassin de vie.



L'A36 et la RN1019



Photos : AUTB

La Route Nationale 1019 constitue le second axe routier structurant du Nord Franche-Comté. Il permet de relier le Jura suisse à Paris en passant par Delle, Belfort, et Héricourt. Cette voie dessert directement la gare TGV, l'hôpital et les entreprises installées sur les différents parcs d'activités (Jonxion,...).

D'autres axes routiers sont importants pour le déplacement des habitants du Territoire de Belfort :

- La desserte du Pays sous Vosgien (RD5) offre une liaison avec le nord de l'agglomération belfortaine et le nord du département (secteur de Giromagny et le Ballon d'Alsace) ;
- La RD 83 (ancienne RN) place Belfort sur l'axe Strasbourg-Besançon, même si elle est fortement concurrencée par l'A36.

Des alternatives à la voiture

Le Territoire de Belfort offre de nombreuses alternatives à la voiture. Il existe une **offre ferroviaire** avec la LGV Rhin-Rhône, pour des déplacements inter-régionaux et des lignes TER pour la desserte locale et les déplacements du quotidien :

- Belfort-Dijon dessert Héricourt, Montbéliard, Besançon et la capitale régionale, Dijon ;
- Belfort-Mulhouse s'arrête à Montreux-Château/Petit-Croix
- Belfort-Epinal dessert les gares des Trois-Chênes à Belfort et celle de Bas-Evette.

La liaison ferroviaire Suisse-Sud Territoire-Belfort

La ligne ferroviaire transfrontalière Belfort-Bienne a été réouverte au trafic voyageur le 9 décembre 2018. Elle permet d'offrir aux habitants du pôle métropolitain du Nord-Franche-Comté et d'une partie de la Suisse du Nord-Ouest, un accès ferroviaire direct à la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône. En outre, cette ligne met à disposition un service de transport ferroviaire accessible grâce la création de nouvelles haltes afin de renforcer la part du rail dans les déplacements quotidiens, transfrontaliers et périurbains (travail, formation, tourisme...).

20 passages à niveau ont fait l'objet de travaux de sécurité et 6 haltes ferroviaires ont été créées : Danjoutin, Meroux, Morvillars, Grandvillars, Joncherey, et une autre halte sera ouverte à Sevenans.

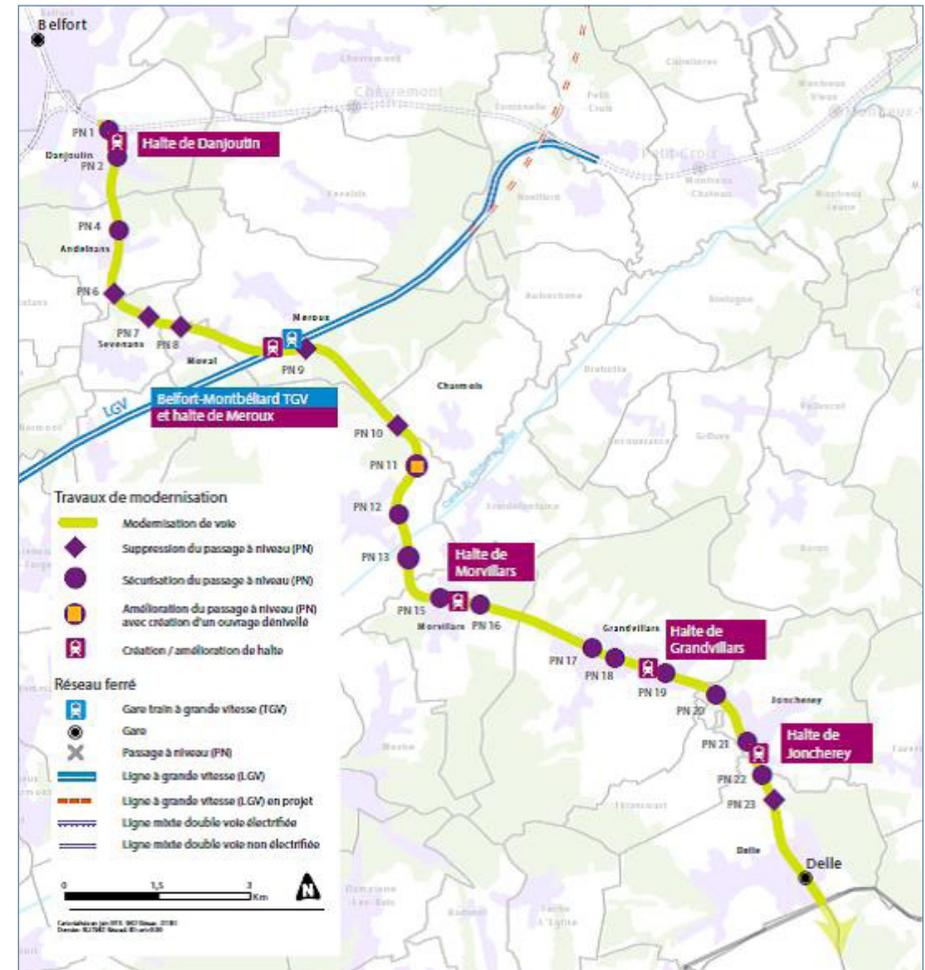
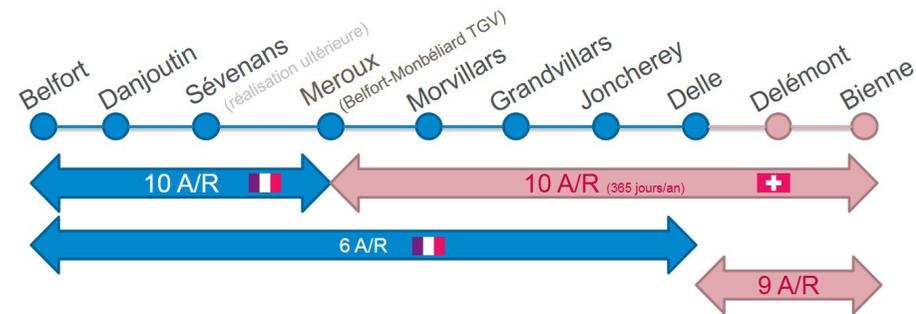
Ainsi, les communes suivantes sont desservies : Belfort, Danjoutin, Sevenans (ultérieurement), Meroux (correspondances avec les TGV), Morvillars, Grandvillars, Joncherey, Delle. La ligne se poursuit vers Porrentruy, Delémont et Bienne.

16 allers-retours quotidiens sont proposés : 10 trains de Bienne à Meroux TGV – 10 trains entre Belfort ville et Meroux TGV – 6 trains de Belfort ville à Delle – 9 trains de Bienne à Delle

Cette réouverture a pour objectifs :

- D'offrir aux voyageurs en provenance ou à destination du Nord Franche-Comté, un accès ferroviaire à la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône grâce à la desserte de la gare TGV ;
- De proposer aux habitants des cantons limitrophes suisses un nouvel accès au réseau à grande vitesse français ;
- De mettre à disposition un service de transport ferroviaire accessible par la création de nouvelles haltes ;
- De renforcer la part du rail dans les déplacements transfrontaliers et périurbains ;
- Contribuer aux échanges transfrontaliers (touristique, économique, culturel, etc.).

Le nombre de voyageurs attendus est de 1 800 passagers/jour.



La gare de Belfort



Photos : AUTB

Le Territoire de Belfort compte aussi un **réseau de transports en commun**, Optymo, combinant plusieurs services complémentaires :

- un réseau de bus urbains,
- un réseau de bus suburbains liant les principales zones agglomérées,
- un réseau de transports scolaires avec un accès gratuit pour tous les élèves scolarisés dans le Territoire de Belfort,
- un service pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Il n'y a plus de service de transport à la demande (TAD).

Le réseau de pistes cyclables se structure dans le Territoire de Belfort. Il y a aujourd'hui un véritable réseau de proximité et d'intérêt local à l'échelle du département, ainsi qu'un réseau cyclable de rayonnement européen :

- la coulée verte le long du canal de Montbéliard à la Haute-Saône,
- une liaison cyclable entre Belfort, Valdoie et le lac du Malsaucy,
- un axe en site propre vers Offemont, Vétrigne, Roppe ainsi qu'en direction de Valdoie-Eloie,
- et au sein de Belfort.

En effet, les différents aménagements cyclables (piste cyclable, bande cyclable, supports vélos), ainsi que les espaces de voirie spécifiques (zones 30, zones

de rencontre, et aire piétonne) développés au sein de Belfort, permettent d'offrir une réelle alternative aux modes motorisés pour des déplacements dits « utilitaires » (se rendre à son travail, à l'école, effectuer des achats, des démarches administratives, ...) sur de courtes distances (inférieures à 5 km).

Le réseau de bus Optymo et le réseau cyclable



Photos : AUTB

Il y a aussi de **nouveaux modes d'utilisation de la voiture** :

- **l'autopartage ou voitures en libre-service** qui est un système dans lequel une société, une agence publique, une coopérative, une association, ou même un groupe d'individus de manière informelle, met à la disposition de « clients » ou membres du service un ou plusieurs véhicules. Optymo propose ce service dans le Territoire de Belfort.
- **Le covoiturage** (type blablacar) est l'utilisation conjointe et organisée d'une voiture automobile, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

2.4.2. Le système des déplacements locaux

Une bonne accessibilité

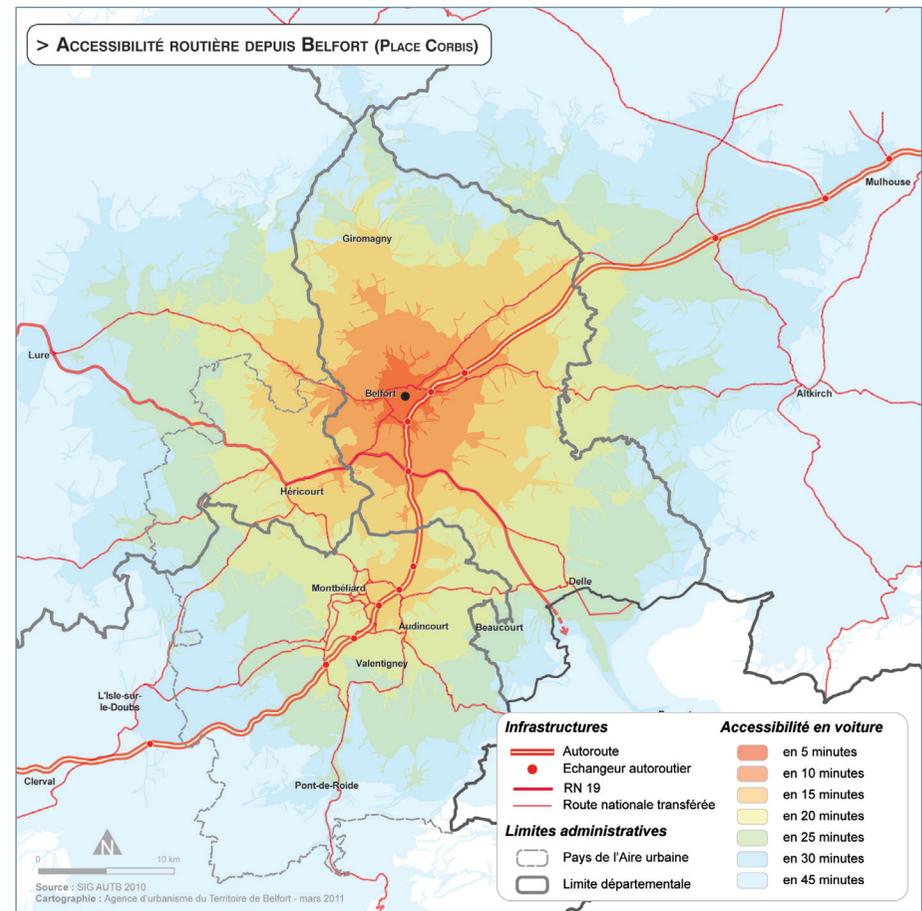
La réalité des déplacements reflète la localisation des hommes et de leurs activités. La mobilité est en effet liée à l'organisation territoriale. Les motifs de déplacements sont variés avec une homogénéité entre les motifs « travail », « achats », « loisirs » et autres (accompagnement).

L'infrastructure routière maillée, mais également l'échelle de vie du bassin de Belfort, ont pour résultat une bonne accessibilité générale. L'ensemble des communes du département (mais aussi la quasi-totalité du Nord Franche-Comté) sont à moins de 20 minutes en voiture du centre de Belfort.

La proximité se traduit également par la réalité des déplacements étant donné que ces derniers étant essentiellement de courtes distances. En effet, la moitié sont inférieurs à 3 km et seulement un quart d'entre eux sont supérieurs à 10 km (source : EMD 2004).

Cette facilité à se déplacer est associée à des inconvénients comme la tendance à augmenter les distances (à distance-temps égale) ou à favoriser l'éclatement des fonctions habitat, activité, services.

Cette logique est très courante dans le phénomène de périurbanisation et se reflète dans l'analyse des comportements de mobilité.



Plus de déplacements et plus complexes

L'usage de la voiture est dominant dans les déplacements et en représente près des deux tiers (Enquête Ménages Déplacement, 2004). Il est plus élevé dans les secteurs périphériques, tandis que les modes doux (marche, vélo) sont plus nombreux en milieu urbain. La marche à pied tient une place non négligeable, notamment dans la ville de Belfort. Les transports collectifs sont empruntés dans un peu moins de 6 % des cas. Tandis que le vélo représente moins de 1 % des déplacements.

Le niveau de motorisation des ménages continue d'augmenter. Si en 2015, 11 000 ménages (17 %) ne possèdent pas de véhicules, ils sont plus 2 fois plus nombreux (36 %) à être "surmotorisés" (possession d'au moins deux véhicules).

La motorisation des ménages du Territoire de Belfort

	2015		1999	
Ménages	64 732	100%	55 835	100%
Au moins une voiture	53 974	83,4%	45 288	81,1%
1 voiture	30 793	47,6%	28 404	50,9%
2 voitures ou plus	23 181	35,8%	16 884	30,2%

Source : INSEE 2015

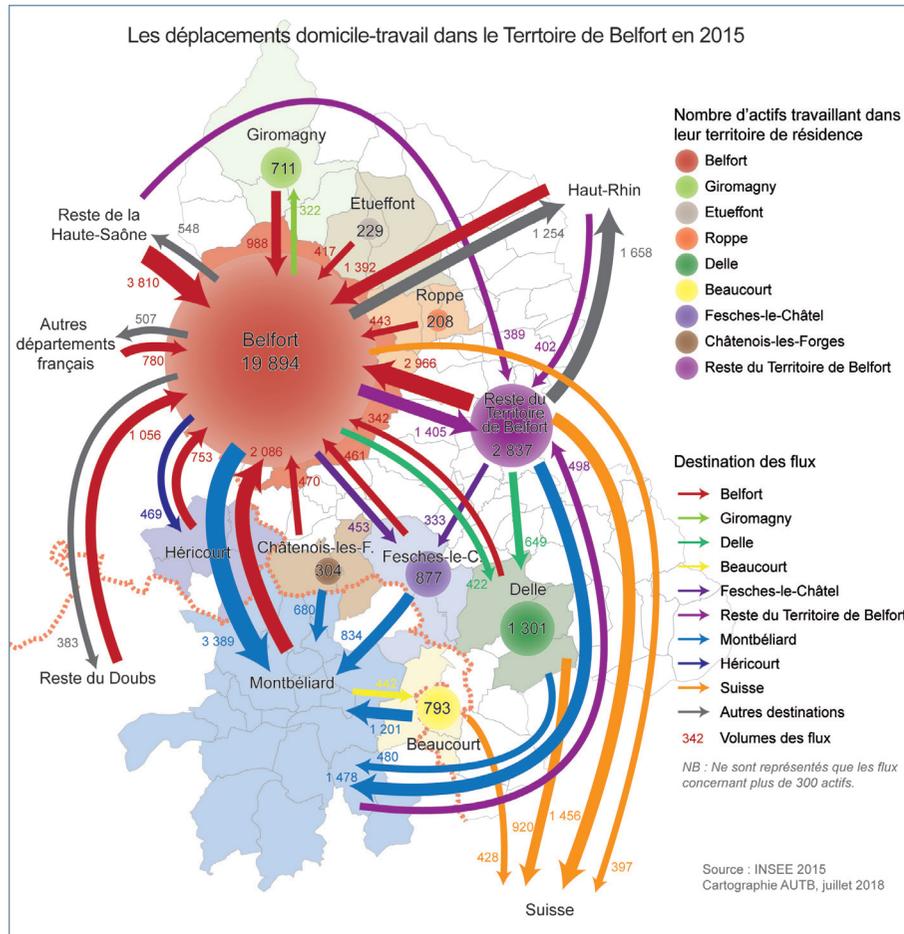
Dans le Territoire de Belfort, il y a une dissociation croissante entre le lieu de résidence et lieu d'emploi : en 2015, 30 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Ils étaient 35 % en 1999.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

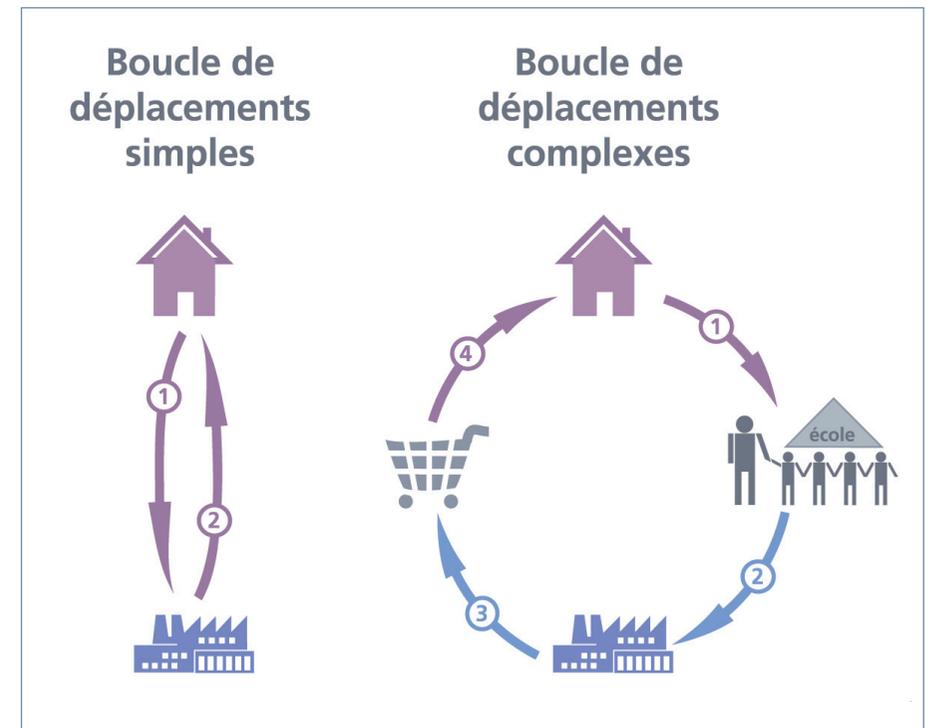
	2015		1999	
Ensemble	56 649	100%	55 074	100%
Travaillent :				
dans la commune de résidence	16 745	29,6%	19 206	34,9%
dans une autre commune	39 904	70,4%	35 868	65,1%

Source : INSEE 2015

La tendance est la résidentialisation des territoires périurbains et ruraux. Les déplacements domicile-travail ont donc augmenté : Dans le Territoire de Belfort, 40 000 actifs quittent leur commune de résidence pour travailler en 2015. Ils étaient près de 36 000 en 1999.



La majorité des déplacements réalisés entre le départ et le retour au domicile (boucle de déplacement) s'effectue en utilisant un seul mode. Néanmoins, les boucles de déplacements complexes progressent. Cela impacte la localisation des équipements, services liés à la fonction résidentielle (commerces, loisirs, éducation...). Par exemple, un enfant peut être gardé à proximité du lieu d'emploi d'un parent. Un actif peut pratiquer un loisir ou faire ses courses durant sa pause-déjeuner, au lieu d'emploi. Les logiques de déplacements et de pratiques d'équipements et services se complexifient.



2.5. Conclusions de l'analyse de l'offre de services dans le Territoire de Belfort

Ce qu'il faut retenir des dynamiques territoriales et structurelles sur l'offre en services :

- Un rapport de proximité des pôles de services historiques fragilisé ;
- Un déplacement des populations vers des secteurs moins structurés par les services ;
- Une forte densité : paramètre favorable pour la mutabilité des services ;
- Une évolution de la structure par âges déplace le besoin vers les plus âgés ;
- Une vigilance à une offre trans-générationnelle pour ne pas aggraver les déséquilibres ;
- Des petits ménages, générateurs d'un mode de vie particulier (plus actifs, plus mobiles, plus âgés...) et des services dédiés ;
- Un niveau de revenus contrastés : une population qui reste modeste ;
- Un lieu de travail et un lieu d'habitation, souvent distincts et aptes à proposer des services ;
- Des services liés aux loisirs, à la culture, événementiel en hausse ;
- Des services dématérialisés : une accessibilité numérique.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une hiérarchie des pôles bien identifiée • Belfort, une centralité forte dans le département et dans le Nord Franche-Comté • Un territoire dense en infrastructures de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Des pôles de services intermédiaires à rayonnement limité • Une offre de santé à renouveler
Opportunités	Vigilances
<ul style="list-style-type: none"> • L'espace urbanisé le plus important de Bourgogne-Franche-Comté • Des politiques publiques engagées avec des financements potentiels : Action Coeur de Ville, AMI Centre-bourg, Territoire d'industrie, Territoire d'innovation... 	<ul style="list-style-type: none"> • Des polarités fragilisées à consolider avec des services structurants • Face aux évolutions sociétales, de nouvelles attentes en termes de services publics

L'analyse globale de l'offre de services a permis de dresser la liste des forces et des fragilités du Territoire de Belfort.

C'est maintenant le temps de l'état des lieux et de l'analyse fine des domaines dans lesquels les enjeux d'accessibilité sont pressentis les plus importants pour le département du Territoire de Belfort :

- la mobilité et le numérique,
- la culture, sport, et loisirs,
- l'éducation,
- l'emploi,
- la prise en charge de l'enfance,
- les services de santé,
- les services publics,
- les services sociaux.

Plus d'une vingtaine de fiches diagnostic (Existant / Projets en cours / Analyse) et leur cartographie associée ont été produites.

C'est donc dans la perspective de construire un programme d'actions partagé pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public du Territoire de Belfort que le Département et l'Etat ont associé, leurs services respectifs, les collectivités en présence, les opérateurs sociaux et les partenaires.

3. Analyse de l'offre de services par grands domaines

Mobilité - Numérique

- Réseau cyclable du Territoire de Belfort 33
- Réseau de transports en commun Optymo..... 35
- Accès au numérique..... 37

Culture Sport

- Associations sportives, culturelles et de loisirs 38
- Lecture publique..... 39

Education

- Collèges publics du département..... 41

Emploi

- Pôle emploi 42
- Mission locale du Territoire de Belfort 44

Prise en charge de l'enfance

- Accueil des enfants de moins de 3 ans 46
- Enfance en danger..... 47

Services de santé

- Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté..... 48

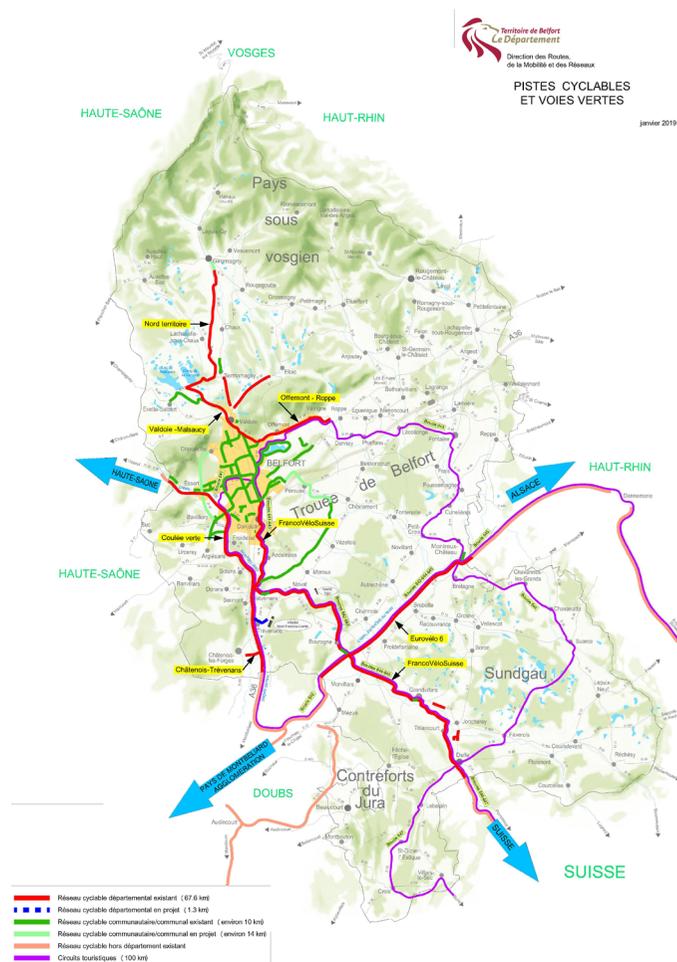
Services publics

- La Poste..... 51
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat..... 52
- Préfecture du Territoire de Belfort 53
- Direction Départementale de la Cohesion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) 55
- Direction Départementale des Territoires (DDT) 57
- Finances publiques..... 61
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)..... 64
- Office National des Forêts - agence Nord Franche-Comté..... 67
- Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort..... 68
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Territoire de Belfort..... 70

Services sociaux

- Allocation Personnalisée d'Autonomie a domicile (APA) 72
- Service d'aide et d'accompagnement a domicile 73
- Accueil et soutien parentalité..... 74
- Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) 75
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)..... 76
- Mutualité Sociale Agricole (MSA) Bourgogne-Franche Comté..... 78
- Accès aux droits 79

RÉSEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE DE BELFORT



Existant :

Dès les années 1990, le Territoire de Belfort s'est lancé dans des premières réalisations de pistes cyclables, véloroutes et voies vertes. Aujourd'hui, c'est un réseau structurant de presque 74 km, qui dessert de part en part le département autour duquel s'organisent les projets communaux et communautaires.

Les axes structurants sont les suivants :

- **La Coulée Verte** longeant le canal de la Haute-Saône à Montbéliard, est entièrement en site propre. D'une longueur de 14 km, elle relie Essert à Trévenans en passant par Belfort et Bavilliers ;
- **L'Eurovéloroute n°6** a été créée dans le cadre du développement des véloroutes et fait partie d'un programme d'aménagement de voies cyclables à l'échelle européenne. Cette piste de 10 km, longe le canal du Rhône au Rhin, traverse d'est en ouest le département et le relie aux départements limitrophes de l'Alsace et du Doubs ;
- **la FrancovéloSuisse**, liaison cyclable entre Belfort et Porrentruy, représente un itinéraire de 40 km (25 km côté français et 14 km côté suisse) ;
- **La liaison Belfort-Valdoie-Malsaucy** (ou promenade François Mitterrand), longue de 7 km, relie Belfort via la commune de Valdoie au Lac du Malsaucy à Sermamagny, où se situe une vaste zone de loisirs et des espaces naturels protégés ;
- **La Liaison Nord Territoire**, longue de 8 km, débute au Lac du Malsaucy et permet de raccorder la ville de Giromagny et les communes du Nord Territoire au réseau cyclable départemental.

Les liaisons secondaires sont constituées de :

- La section Offemont - Vétrigne - Roppe (7 km) ;
- La section Châtenois-Les-Forges – Coulée Verte (1,4 km) ;
- La section Valdoie – Sermamagny (1,4 km).

RÉSEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE DE BELFORT



Projet en cours :

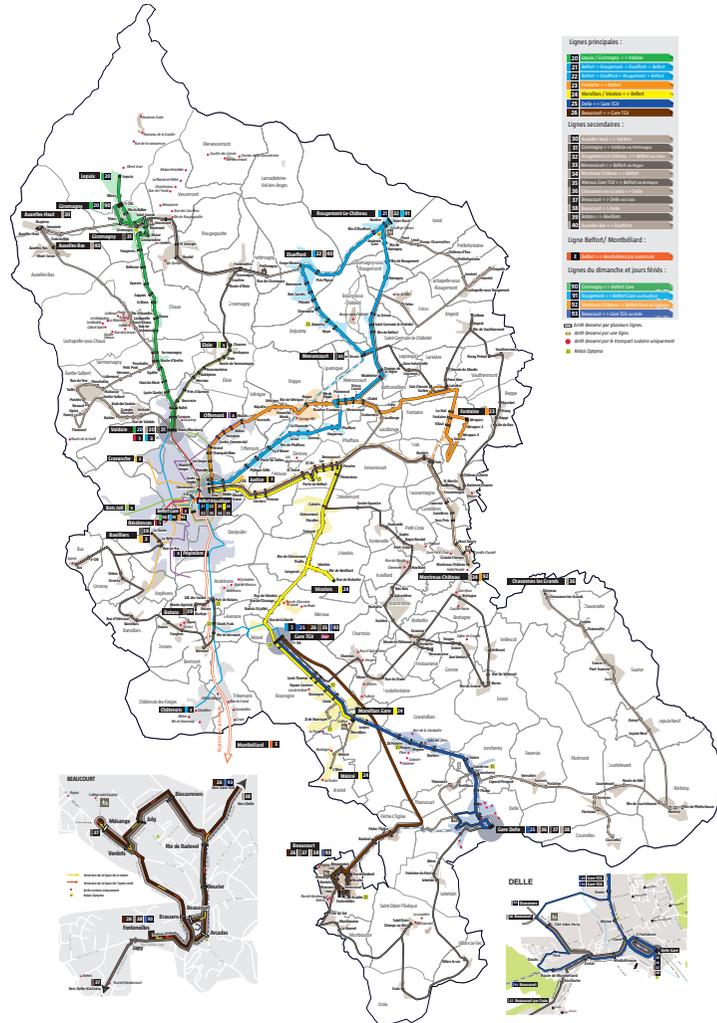
Au titre des perspectives, la desserte de l'hôpital Nord Franche-comté est en cours d'étude.

Cette nouvelle voie verte d'environ 1,3 km évoluera à 85 % en site propre afin de prioriser le confort et la sécurité des usagers. Le tracé retenu reliera le giratoire d'accès au site hospitalier et le réseau existant, au niveau de la coulée verte du canal.

En s'inscrivant dans la continuité du réseau cyclable structurant, cette nouvelle liaison cyclable permettra de faciliter l'accès au nouvel Hôpital aux riverains des communes voisines de l'hôpital et à celles plus éloignées.

Ce projet s'inscrivant dans la logique départementale vise à offrir aux habitants du Territoire de Belfort un réseau maillé de mobilité douce pour les déplacements domicile/travail.

RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN OPTYMO



Existant :

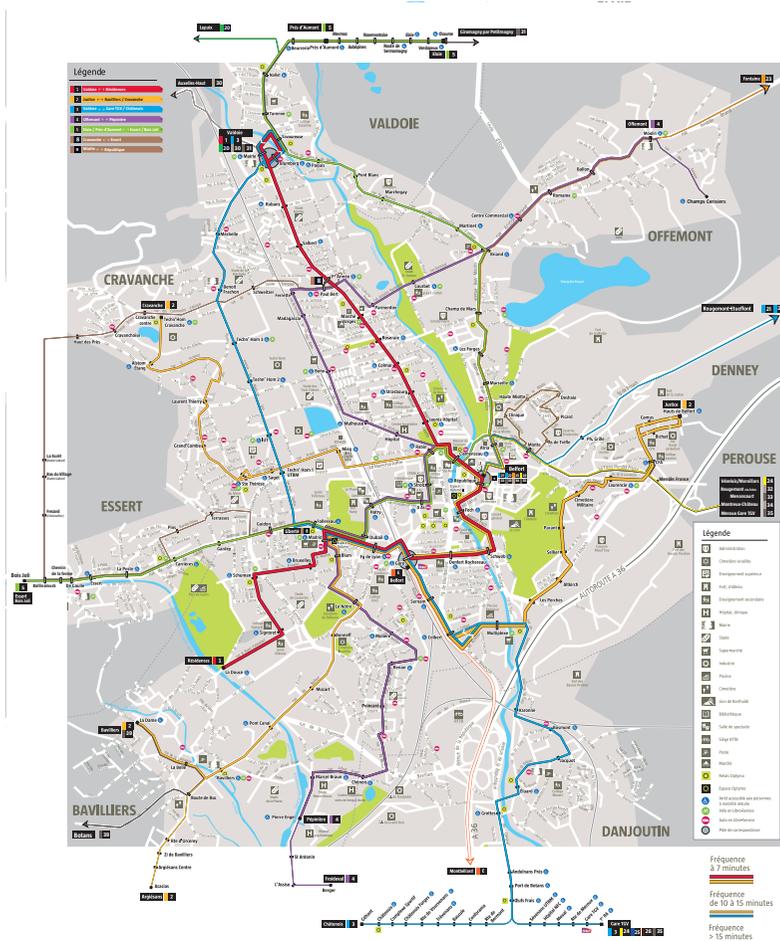
Optymo est le réseau de transports en commun à la fois urbain et périurbain desservant Belfort et le Territoire de Belfort créé en 2007 et complété en 2013 et 2014 par des services de vélos en libre-service et d'autopartage.

Le réseau est exploité pour sa partie urbaine par la Régie des transports du Territoire de Belfort (RTTB) et pour sa partie suburbaine par des transporteurs privés via des contrats de délégation de service public (DSP), pour le compte de l'autorité organisatrice de la mobilité, le Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort (SMTC 90).

Le réseau Optymo est découpé en plusieurs « sous-réseaux », s'articulant autour de six pôles d'échange :

- Le réseau urbain constitué des cinq lignes BHNS (1 à 5) et de deux navettes (8 et 9) mises en place dans le cadre du projet Optymo 2 depuis le 26 août 2013, sauf la 9 créée en 2016, desservant principalement Belfort, les communes de la 1^{ère} couronne belfortaine : Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont et Valdoie, tout ou partie de quelques communes de la 2^e couronne belfortaine (via les lignes 3, 5 et 8) : Andelnans, Botans, Châtenois-les-Forges, Éloie, Evette-Salbert, Moval, Meroux, Sevenans, Trévenans et une commune de Haute-Saône : Châlonvillars ;
- Le réseau suburbain constitué de sept lignes principales (20 à 26) et de dix lignes secondaires (30 à 39) desservant le reste du Territoire de Belfort, dont Delle, et une commune du Doubs : Badevel, ce réseau est réduit à quatre lignes (90 à 93) les dimanches et jours fériés ;

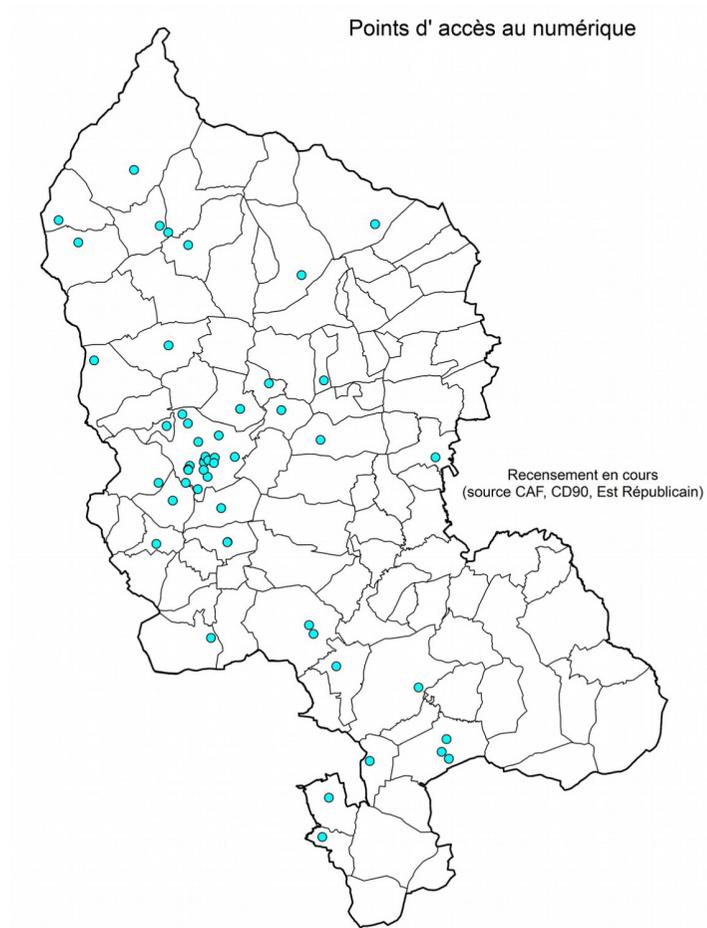
RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN OPTYMO



- La ligne Express entre Belfort et Montbéliard ;
- Des lignes scolaires desservant les collèges et lycées de l'agglomération ;
- Le TPMR, ou Transport de personnes à mobilité réduite, un transport à la demande spécialisé ;
- Une navette estivale Nautibus vers le lac de Malsaucy.

Des services de vélos en libre-service et d'autopartage viennent compléter l'offre.

ACCÈS AU NUMÉRIQUE



Existant :

La dématérialisation croissante des procédures d'accès aux droits et aux services publics (DGFIP, Pôle emploi, CAF, CPAM...) s'inscrit aujourd'hui dans un cadre légal qui vise à systématiser une offre de service dématérialisée. Du point de vue du public et notamment des publics fragiles (personnes en situation de précarité, seniors, personnes en situation de handicap), la question est donc aujourd'hui : quel accès aux équipements numériques ?

Quelle autonomie dans l'usage de l'outil ?

La Caf et la CPAM mutualisent désormais leur accueil, offrent l'accès à 10 stations et mobilisent 7 agents pour un accompagnement de premier niveau sur les sites www.caf.fr, www.ameli.fr et www.service-public.fr

Nombre d'autres acteurs publics offrent également un service en termes de mise à disposition d'équipements et/ou d'accompagnement au numérique (La Poste : tablettes numériques et ilots numériques dans les agences postales, Pôle emploi, Territoire habitat, cyber-centres de la ville de Belfort centres socio-culturels...).

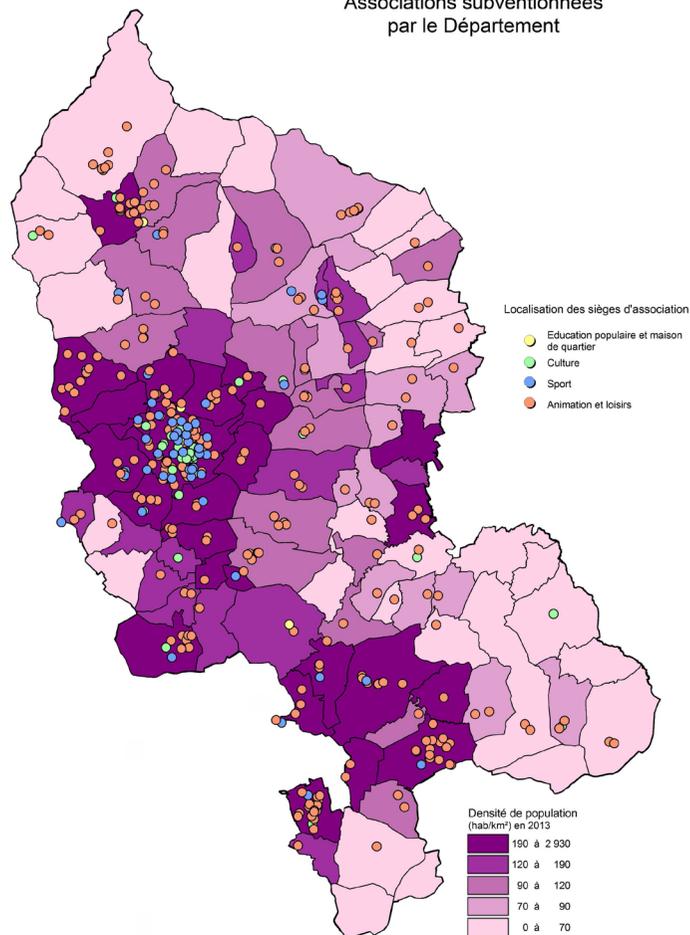
Une convention de partenariat lie le Département du Territoire de Belfort à l'Association IDEE en faveur de la formation au numérique des bénéficiaires du RSA en difficulté.

Projets en cours :

- Réflexion en cours pour un élargissement du partenariat CD-IDEE aux partenaires Caf, Etat dans le cadre de la politique de la ville notamment ;
- Réflexion en cours pour un projet d'accord Caf-Centre culturel intercommunal de Giromagny en faveur des habitants du Nord Territoire ;
- Accompagnement au dépôt dématérialisé des demandes de RSA et accompagnement à l'usage du numérique des BRSA au sein des Points Accueil Solidarité du Département (PAS).

ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

Associations subventionnées par le Département



Existant :

Au titre de la culture, du sport ou de l'animation et des loisirs, le Département subventionne chaque année plus de 450 associations. Celles-ci contribuent au lien social, à l'ouverture des habitants sur diverses pratiques artistiques ou sportives, individuelles ou collectives, à la santé et à la diffusion de valeurs telles que l'entraide, la solidarité, l'esprit d'équipe et encouragent la créativité sous toutes ses formes.

La diversité et la proximité d'une offre culturelle, sportive ou de loisirs est ainsi un élément important pour le bien-être et l'épanouissement de la population.

Projets en cours :

Depuis 2016 a été amorcée une remise à plat des modalités de subventionnement des associations. L'objectif est d'une part de clarifier les critères d'attribution ou les modes de calcul, tout en simplifiant les démarches administratives (dossier unique mis en place en 2017).

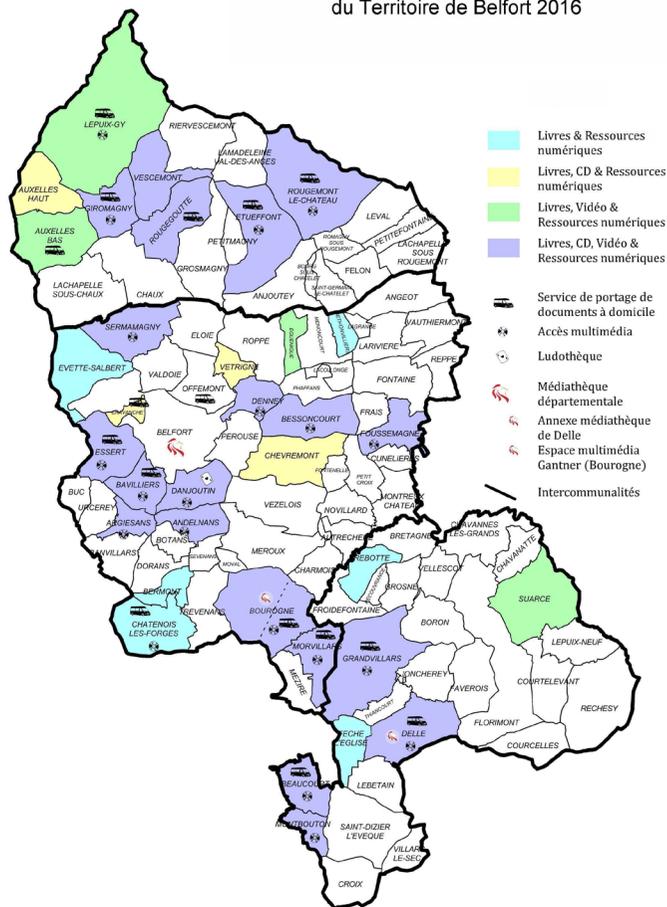
Le Département envisage par ailleurs faire évoluer le système des subventions dans les années à venir pour lancer des appels à projets et sortir en partie du système classique d'attributions de subvention de fonctionnement.

Analyse :

On constate que l'effort du Département en matière de soutien aux associations culturelles, sportives ou de loisirs, est bien ventilé sur quasiment tout le territoire départemental. La ville de Belfort concentre environ 28 % des associations, situation logique au regard de la population de la ville et de la couronne belfortaine sur laquelle la ville de Belfort a un fort pouvoir d'attraction pour la pratique culturelle, sportive ou de loisirs. Peu de zones sont entièrement dépourvues d'offre d'activités. Le cas échéant, cela peut être corrélé à la faible densité de population.

LECTURE PUBLIQUE

Le réseau des bibliothèques / médiathèques
du Territoire de Belfort 2016



Existant :

- La Médiathèque départementale du Territoire de Belfort (MDTB) est composée d'une centrale à Belfort et de deux antennes, l'une à Delle (équipement co-géré avec la Ville de Delle) et l'autre à Bourogne dénommée l'Espace multimédia Gantner (dédié au numérique et labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national) ;
- Le réseau de la Médiathèque départementale compte 32 médiathèques classées selon une typologie du Service du Livre et de la Lecture (SLL) comprenant 5 niveaux déterminés en fonction de l'amplitude des horaires d'ouverture, de la qualification du personnel, de la surface et du budget d'acquisition de documents : 4 médiathèques de niveau 1, 14 médiathèques de niveau 2, 7 médiathèques-relais et 6 points-lecture et 1 dépôt ;
- L'équipement de la Médiathèque départementale à Belfort est sans doute le plus petit de France, totalement saturé et peu fonctionnel ;
- 29 médiathèques sur 32 sont informatisées ;
- La Communauté de communes des Vosges du Sud exerce la compétence Lecture publique ;
- 62 727 habitants sont desservis par ce réseau sur 96 230 habitants à desservir (toutes les communes sauf Belfort), soit un taux de 65 % ;
- 15 médiathèques sur 32 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ou handicapées moteur. 16 communes disposent d'un service de portage de documents à domicile ;
- Mise en place d'une navette documentaire afin d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants du département par le biais de réservations en mutualisant les collections de la MDTB et des structures du réseau et en améliorant sensiblement les délais de mise à disposition de ces documents ;
- Accès généralisé à l'ensemble des inscrits du réseau départemental de lecture publique à une offre diversifiée de ressources numériques, consultables à domicile.

LECTURE PUBLIQUE

Analyse :

8 équipements à créer ou à remplacer afin d'offrir aux habitants de ces communes des médiathèques aux conditions d'accueil et d'accessibilité convenables :

- Beaucourt, nouvel équipement (400 m²) ;
- Valdoie, création d'une médiathèque très souhaitable dans cette commune de plus de 5 000 habitants (400 m²),
- Offemont, création d'une médiathèque très souhaitable au sein de ce QPV (300 m²),
- Chèvremont, nouvel équipement ou extension (120 m²) ;
- Cravanche, nouvel équipement ou extension (150 m²) ;
- Evette-Salbert, nouvel équipement ou extension (160 m²) ;
- Eloie, création (100 m²) ;
- Montreux-Château, création (100 m²) ;
- Bourogne, nouvel équipement (150 m²).

Projets en cours :

- Grandvillars, nouvel équipement (562 m²) ;
- Constitution d'un catalogue unique constitué de toutes les ressources disponibles dans l'ensemble des médiathèques du réseau afin de finaliser la mise en réseau des lieux, des ressources physiques et numériques et d'organiser la circulation des documents et des personnes. Le développement d'un portail documentaire apparaît comme la solution la plus adaptée pour répondre à ces enjeux et à la question de l'accessibilité.

COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

Collèges et secteurs de rattachement



Existant :

13 collèges publics répartis sur tout le territoire départemental, accueillant 5 984 élèves à la rentrée 2017/2018.

Projets en cours :

Chaque année, le Département réalise une étude sur les flux de population scolaire afin d'identifier les dynamiques territoriales (attractivité des établissements ou évitement, perspectives d'évolutions en lien avec la démographie...) pour veiller à préserver un équilibre satisfaisant entre les différents collèges.

Tous les 5 ans environ, une étude visant à établir des projections quant à l'évolution des effectifs attendus dans les différents collèges publics au regard des perspectives démographiques et de constructions de logements est également réalisée pour affiner le constat par des perspectives de moyen terme et préparer l'avenir.

Le Département veille par ailleurs à aménager et à équiper de manière cohérente les 13 collèges sous sa responsabilité pour participer à la réussite de tous les élèves.

Analyse :

Au regard de l'étude réalisée en 2016, tant sur la partie flux que sur la partie projections démographiques et constructions de logements, la situation est globalement satisfaisante dans le département, même si 4 cas appellent à la vigilance de la Collectivité :

- Le collège Vauban est à saturation au regard d'un accroissement de ses effectifs. Une modification de son secteur de recrutement a été votée au printemps 2017 et est entrée en vigueur en septembre 2017 ;
- Les collèges Signoret et Châteaudun sur Belfort au regard de la problématique de la mixité sociale dégradée ;
- Le collège du Val de Rosemont à Giromagny au regard d'une saturation relative de la capacité d'accueil.

PÔLE EMPLOI



Existant :

2 agences Pôle emploi à Belfort (Europe et Thiers) et 1 point relais à Delle – dépendant de l'agence Pôle emploi de Belfort Europe.

Horaires d'ouverture : le matin de 8h30 à 12h30 ; l'après-midi sur rendez-vous de 12h30 à 16h00 sauf le vendredi de 12h30 à 15h30.

Contact demandeur d'emploi : envoi d'un mail depuis l'espace personnel sur pole-emploi.fr

Contacts entreprises :

- Belfort Europe / Delle : entreprise.frc0036@pole-emploi.net, 03 84 57 65 19
- Belfort Thiers : entreprise.frc0042@pole-emploi.net, 03 84 58 75 44

Missions :

- Amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi :
 - Conseil en évolution professionnelle (CEP) : accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi par un conseiller pour faire un point sur sa situation professionnelle, construction d'un diagnostic partagé ;
 - Accompagnement des jeunes : offre personnalisée, travail avec les organismes partenaires (mission locale, APEC, ...), accompagnement intensif des jeunes (AIJ) dédié aux jeunes en difficultés d'intégration.
- Accompagnement des entreprises dans leurs besoins :
 - Conseillers dédiés aux entreprises ;
 - Services proposés : aide à la rédaction et à la publication des offres d'emploi, accès à des profils de candidats pour faciliter le contact direct entre recruteurs et candidats ;
 - Dépôt d'offres simplifié, banque de profils et espace entreprise dédié sur pole-emploi.fr ;
 - Outils digitaux innovants : application mobile « Je recrute » pour rechercher des candidats et les contacter sur mobile, salon de recrutement en ligne, outil d'aide à la conduite d'entretien d'embauche.

PÔLE EMPLOI

- Renforcement de l'action de Pôle emploi au plus près des territoires :
 - Réalisation de diagnostics locaux partagés avec les partenaires sur le territoire (conseils régional et départemental, EPCI, communes, services de l'État, opérateurs du service public de l'emploi) ;
 - Adaptation des services en fonction des spécificités locales et des bassins d'emploi ;
 - Conventions de partenariat avec les acteurs du territoire (formation, aides à la mobilité accompagnements des créateurs d'entreprise, ...) ;
 - Partage d'outils, de données ou d'informations pour co-construire des services avec les collectivités.
- Développement de l'innovation pour un meilleur service :
Innover et accompagner l'évolution du marché du travail : plateforme InnovAction pour recueillir les bonnes idées, développement de l'intrapreneuriat à Pôle emploi pour créer des services pour les demandeurs d'emploi et les entreprises, collaboration avec les start-ups du numérique, innovation avec le LAB Pôle emploi.
- Simplification des démarches avec le digital :
 - Adaptation aux numériques des demandeurs d'emploi : site internet, inscription en ligne, applications mobiles, les MOOC (formation en ligne) pour l'emploi, lancement de l'Emploi Store ;
 - Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme : partenariat avec Emmaus Connect, obtention du label d'État « e-accessible » pour le site pole-emploi.org, formation des demandeurs d'emploi aux pratiques du digital et à la recherche d'emploi en ligne, volontaires du service civique dans les agences pour guider les demandeurs d'emploi.

Analyse :

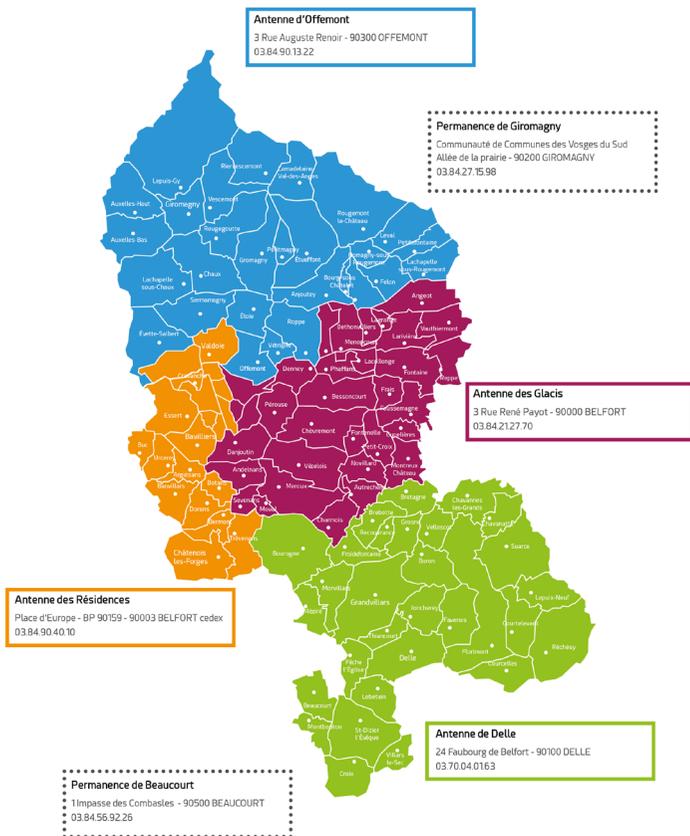
Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi une démarche d'accompagnement personnalisé pour faire le point sur leur situation professionnelle. Depuis 2012, le CEP a été profondément renouvelé avec une montée en compétences des conseillers, un accompagnement des managers et une approche par compétences. Un suivi et des actions adaptés sont proposés aux jeunes demandeurs d'emploi pour accélérer le retour à l'emploi. Pour faciliter les recrutements des entreprises, il est mis en place un conseil dédié pour personnaliser la relation tout au long du recrutement.

Pôle emploi a engagé une transformation profonde de culture et de son offre de services, portée par le numérique et valorisée par ses conseillers. La culture de l'innovation développée répond également aux besoins des demandeurs d'emploi qui investissent massivement les nouvelles technologies pour la recherche d'emploi.

MISSION LOCALE DU TERRITOIRE DE BELFORT



Siège Social
 Place d'Europe - BP 90159 - 90003 BELFORT cedex
 03.84.90.40.10
 ml@territoiredebelfort@mlbfc.fr
 www.mission-locale90.fr



Existant :

Site internet : <https://www.mission-locale90.fr/>

Facebook : @MissionLocaleTerritoiredeBelfort

Fiche-entreprise sur « Google.fr »

Newsletter trimestrielle présentant les actions de la structure et ses caractéristiques liées à son accessibilité

L'accueil et le suivi des publics est assuré par :

- 4 antennes (Belfort - Résidences, Belfort - Glacis, Antenne Nord Territoire - Offemont, Antenne Sud Territoire - Delle) du lundi au vendredi ;
- 2 permanences (Beaucourt et Giromagny) sur rendez-vous. Un rendez-vous avec un Conseiller à l'Emploi est proposé aux publics accueillis dans un délai de 8 à 10 jours. En cas d'urgence, les publics peuvent être reçus immédiatement par un conseiller à l'Emploi.

L'ensemble de ces lieux sont accessibles par les transports en commun, permettant ainsi à chaque jeune d'être reçu au plus proche de son lieu d'habitation et/ou de son lieu de travail/formation. Les publics sont orientés en fonction de leur lieu d'habitation vers une des antennes de la Mission Locale. A la demande du jeune, ce lieu peut être modifié.

L'équipe de la Mission locale se déplace également sur le lieu de travail/stage des jeunes pour faciliter les échanges avec les employeurs et les jeunes accompagnés.

MISSION LOCALE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Chaque antenne et permanence de la Mission Locale propose un accompagnement socio-professionnel individualisé. Chaque antenne est équipée de matériel informatique permettant un accès aux supports numériques nécessaires à cet accompagnement. Ces outils peuvent être utilisés de manière autonome par les publics et/ou avec l'appui d'un des membres de l'équipe Mission Locale si cela s'avère nécessaire. Des actions collectives et des projets partenariaux sont mis en place sur l'ensemble du département.

Chaque antenne et permanence de la Mission locale est située dans des espaces où sont présents d'autres partenaires (Services du CD 90, CAF, CPAM, centre culturel, CAP EMPLOI, ...).

L'accompagnement proposé par la Mission Locale est gratuit.

Projets en cours / échéance 31.12.2019 :

- Réflexion sur la mise en place de nouvelles permanences notamment dans le Nord du Territoire de Belfort (pertinence quant au public / volume / temporalité /...);
- Travail sur la mise en place d'un accueil sur le flux sur chaque demi-journée d'ouverture pour l'ensemble des publics venant à la Mission locale pour la première fois ;
- Développement des temps d'échanges entre la Mission Locale et les partenaires présents dans les espaces mutualisés.

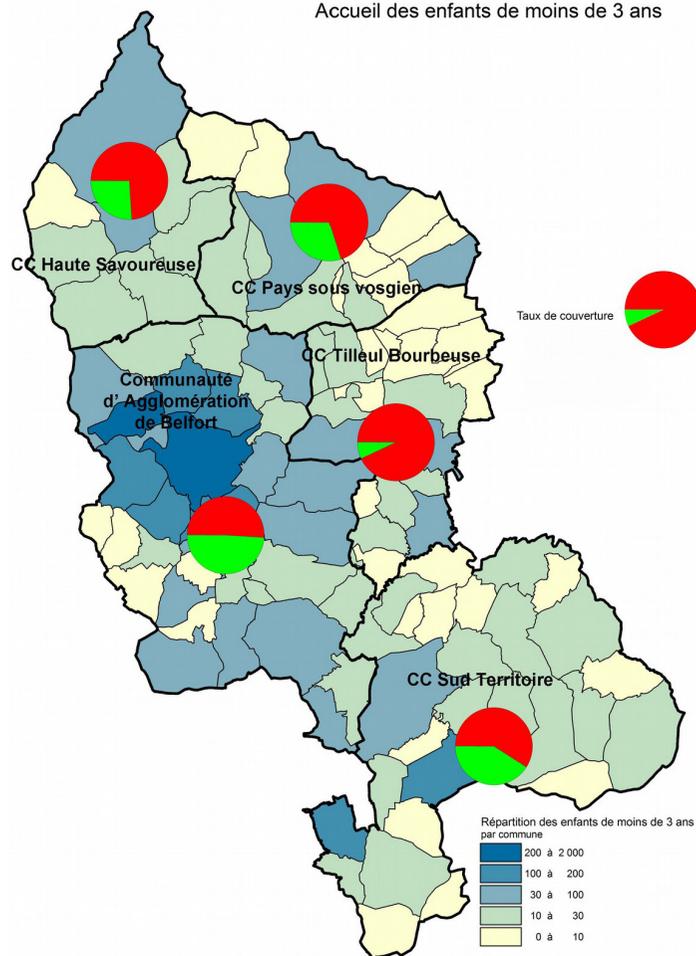
Analyse :

La mobilité géographique est une composante nécessaire à l'insertion socio-professionnelle des publics accueillis. Dans ce cadre, un travail sur cette thématique est engagé avec les jeunes de manière collective et/ou individuelle tout au long de leur parcours d'accompagnement au sein de la structure. Ce travail favorise également la participation des jeunes aux actions collectives ou projets partenariaux organisés par la Mission Locale.

La Mission locale et les autres partenaires localisés dans le même espace se réunissent régulièrement pour présenter et ainsi mieux appréhender les offres de service respectives et pour travailler à la mise en place d'actions partenariales.

ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Accueil des enfants de moins de 3 ans



Existant :

Le nouveau schéma départemental des services aux familles 2017-2019.

L'accueil collectif en Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : 745 places en 2009 ; 756 en 2015 dont 506 sur Belfort - soit une faible augmentation du nombre de places en EAJE sur 6 ans dans le département.

L'accueil individuel : 1 236 assistants maternels agréés dont 756 actifs, 5 Relais Assistants Maternels couvrant 42 communes et 2 Maisons d'Assistants maternels à Belfort et Novillard.

Analyse :

Le taux de couverture* départemental Petite Enfance est de 56 % en 2015, il gravite autour de la moyenne nationale et le département semble donc bien couvert.

Néanmoins d'importantes disparités territoriales existent entre les zones rurales plutôt bien couvertes en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les zones urbaines qui ne le sont pas suffisamment et qui accueillent pourtant la plupart des familles avec enfants.

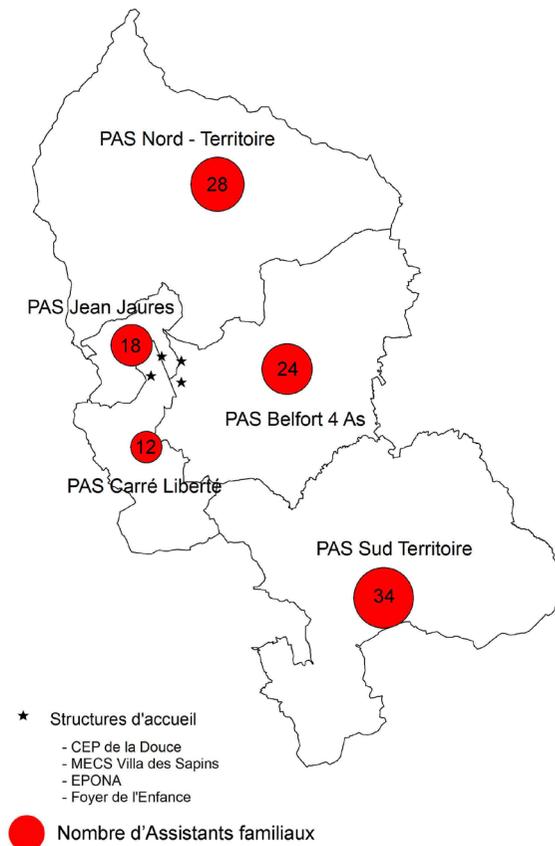
L'accueil individuel est le premier mode de garde dans les zones rurales d'où l'importance de son maintien et de son adaptation aux besoins des familles, la montée en charge des structures collectives ne compensant pas le déclin du nombre d'assistants maternels actifs constaté depuis 3 ans sur le département. Peu de structures proposent des accueils prenant en charge les horaires étendus (ou atypiques) ou l'accueil des enfants handicapés.

*Taux de couverture

Le taux de couverture est défini comme le ratio entre le nombre d'enfants de moins de 3 ans et la capacité théorique d'accueil collectif et individuel, c'est-à-dire tous les modes d'accueil, soit aussi bien les assistantes maternelles, que les crèches, ou les scolarisations d'enfants de moins de 2 ans..

ENFANCE EN DANGER

Répartition par PAS des placements par mode d'accueil



Existant :

Dans le cadre de ses prérogatives, le département est identifié comme le chef de file de l'enfance en danger. A ce titre, il lui revient d'intervenir dès lors :

- Qu'un enfant mineur est en danger quand sa santé, sa sécurité, sa moralité, ou quand les conditions de son éducation, de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ;
- Qu'il est en risque de danger quand les difficultés rencontrées peuvent mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, ou son éducation, son développement physique, affectif, intellectuel et social ;
- Que pour les jeunes majeurs (de moins de 21 ans), le danger concerne les difficultés familiales, sociales, éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Ces éléments vérifiés et évalués, il appartient au Département de mettre en œuvre toutes mesures de soutien à la parentalité et de protection qu'il estimera adaptées. La protection des mineurs est organisée autour d'un dispositif de prise en charge composé d'établissements et de familles d'accueil disséminés sur le département et hors département.

Projets en cours :

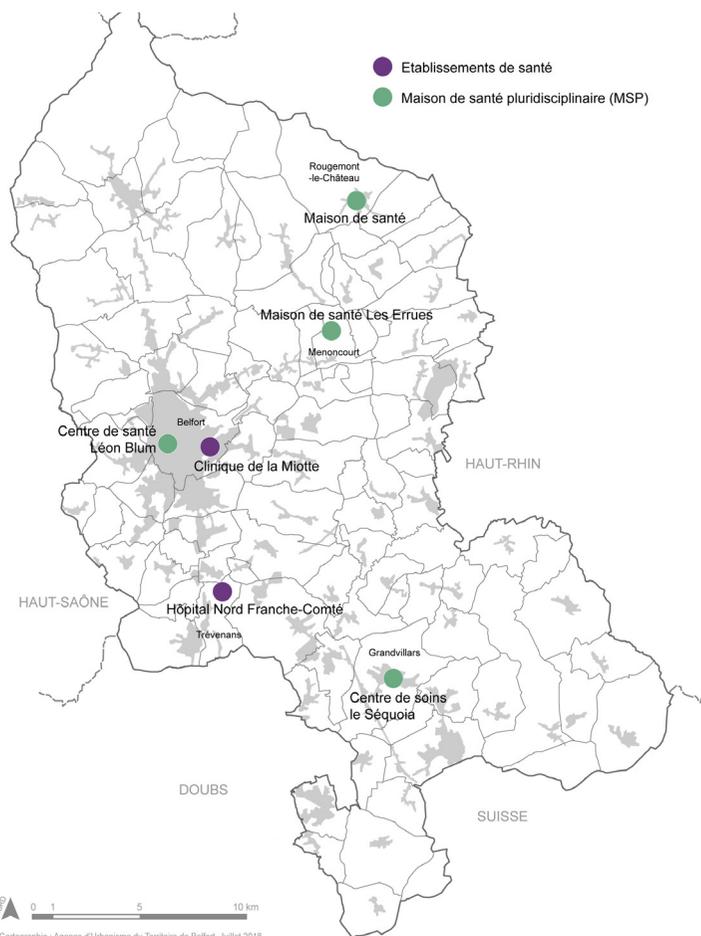
Dans le cadre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance plusieurs fiches sont en lien avec ce sujet pour consolider les acquis, améliorer certains dispositifs et proposer des modalités innovantes.

Analyse :

La particularité de l'enfance en danger, son besoin de réactivité face à l'urgence, nécessite d'avoir en permanence des places disponibles. La notion de place n'est pas en entendre seulement en termes de lit mais davantage comme une solution éducative pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Fortes incidences de la loi de mars 2016 qui oblige à penser la protection de l'enfance différemment avec un recentrage fort sur les besoins de l'enfant.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Existant :

Etablissements de santé :

- Hôpital Nord Franche-Comté (site de Trévenans) : 100 Route de Moval, 90 400 Trévenans
03 84 98 20 20
- Clinique de la Miotte (Belfort) : Avenue de la Miotte, 90 000 Belfort
03 84 55 52 52

Maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) :

- Grandvillars – Centre de soins le Séquoia : 1 Place Charles de Gaulle, 90 600 Grandvillars.
3 médecins généralistes, 3 infirmières, 1 masseur-kinésithérapeute, 1 diététicienne, 1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 pédicure podologue.
03 84 23 57 00
- Menoncourt - Les Errues : 2 BIS, rue du Tramway, 90 150 Menoncourt les Errues
6 médecins généralistes, 1 médecin spécialiste dermatologue, 2 infirmières, 1 psychologue, 1 diététicienne, 1 orthophoniste, 1 sage-femme, 1 ostéopathe.
03 84 23 10 10
- Rougemont le Château : 20 rue Jean Moulin, 90 110 Rougemont le Château
2 médecins, 1 psychologue, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 3 infirmiers, 1 pharmacie.
03 84 27 63 14

Centre de santé médical (CDS) :

- Belfort – centre de santé Léon Blum : 23 rue de Bruxelles, 90 000 Belfort
7 médecins généralistes.
03 84 57 30 30

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Projets en cours :

- Rénovation de l'offre de santé privée : Clinique de la Miotte à Belfort : transfert de l'activité de chirurgie sur le site de la Jonxion (échéance 2019) et de l'activité des soins de suite et de réadaptation en hospitalisation complète au profit de la nouvelle clinique de Montbéliard.

Pilote de l'action	Gestionnaires
Partenaires associés	Etablissements du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Franche-Comté, acteurs du territoire de santé Nord Franche-Comté, ARS (autorisations)
Calendrier de mise en œuvre	échéance 2021
Indicateur de suivi	Autorisations ARS conformément au Projet Régional de Santé, construction site Jonxion , construction site de Montbéliard
Coût financement	gestionnaires

- Développement des projets d'exercice coordonnés : des projets d'équipe de soins primaires (ESP) , des projets de centre de santé, des projets de Communautés professionnelles de santé (CPTS) qui permettent une organisation des professionnels de santé de ville autour d'un projet de santé fédérateur sur un territoire donné . Projets par nature attractifs pour les divers professionnels de santé qui permettent d'étoffer l'offre de soins pour améliorer l'accès aux soins des populations.

Pilote de l'action	ARS
Partenaires associés	URPS, CDOM, collectivités (EPCI), CD, usagers, Etablissements de santé, structures sociales et médico-sociales, CPAM , FEMASCO
Calendrier de mise en œuvre	durée du Contrat Local de Santé NFC (2018-2023)
Indicateur de suivi	Nombre de création d'ESP, CDS, CPTS
Coût financement	ARS pour ingénierie du projet de santé et aide au démarrage du projet /AM au regard des zonages des professionnels / Etat dans le cadre du pacte territoire santé

- Déploiement de la TLM dans le cadre des AAP lancés par l'ARS pour faciliter l'accès aux soins, développer les liens ville- hospital.

Pilote de l'action	ARS
Partenaires associés	Etablissements de santé (HNFC, AHBFC), URPS, confédération gérontologie 90, Médecins libéraux, GCS EMOSIST, collectivités locales
Calendrier de mise en œuvre	durée du CLS NFC (2018-2023)
Indicateur de suivi	nombre d'actes de TLM réalisés sur le territoire, nombre de MSP proposant des usages en TLM, nombre d'EHPAD présentant des usages en TLM, nombre de sites requérants, nombre de patients bénéficiaires d'une consultation en TLM
Coût financement	dotation ARS / AAP TLM

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- Action en faveur de l'implantation de professionnels de santé sur le territoire notamment des médecins et des masseurs-kinésithérapeutes au regard de la densité de ces professionnels sur notre territoire. Organisation de rencontres sur les lieux de formations (internat de l'HNFC, IFMS) pour présenter les atouts du territoire.

Pilote de l'action	ARS
Partenaires associés	URPS, CDOM , CDOMK, association d'étudiants et internes, MSU, HNFC, AHBFC, FEMASCO, professionnels libéraux
Calendrier de mise en œuvre	durée du CLS NFC (2018-2023)
Indicateur de suivi	Nombre de rencontres réalisées, nombres de participants (internes, kiné), nombre d'installation effectives, nombre de professionnels mobilisés
Coût financement	ARS, collectivités (EPCI), CD

Analyse :

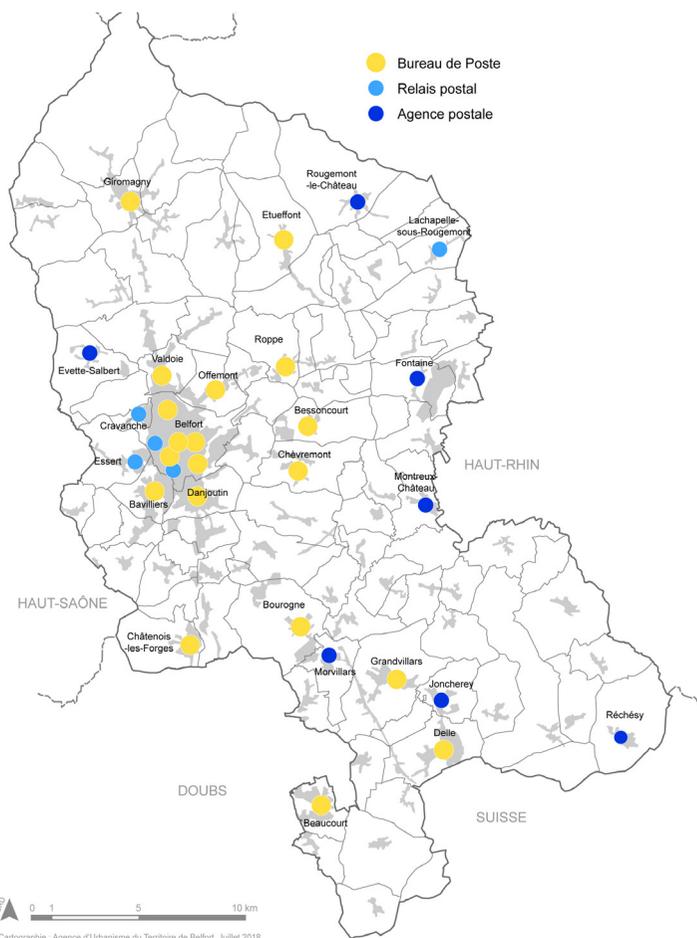
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté est en charge de l'élaboration du projet de schéma régional de santé 2018-2027. Suite à l'évaluation conjointe des projets de régional de santé adoptés en 2012 en Bourgogne et en Franche-Comté, des actions ont été menées pour limiter la diminution de la démographie médicale et engager des formes de coopération entre les professionnels et/ou les acteurs de proximité. Dans le cadre du nouveau schéma, il conviendra notamment pour l'accès aux soins du 1^{er} recours de sécuriser les MSP, de diversifier leur champ d'activité et de renforcer les parcours en santé mentale.

Le conseil territorial de santé du Pôle métropolitain NFC a fait part de son avis sur le projet de schéma régional de santé.

Un contrat local de santé à l'échelle du NFC (comprend le département du Territoire de Belfort) sera signé le 21/10/2019 pour une durée de 5 ans à compter du 1/7/2018 (2018-2023).

Des déclinaisons territoriales du CLS NFC par EPCI seront négociées entre l'agence et les EPCI.

LA POSTE



Existant :

98,4 % de la population est à moins de 5 km et à moins de 20 mn de trajet automobile d'un point de contact.

- 16 bureaux de poste ;
- 8 agences postales ;
- 7 relais poste.

120 facteurs passent 6 jours sur 7 devant chaque maison des habitants du Territoire de Belfort. Ils déposent les couriers et colis, mais peuvent aussi :

- Emmener des lettres ou des colis ;
- Amener de l'argent aux clients Banque Postale ;
- Vendre des timbres.

Des tablettes numériques sont disponibles au public dans les agences postales de Evette-Salbert, Fontaine, Montreux-Château, Morvillars, Réchésy et Rougemont-le-Château pour accéder aux services : CPAM, CAF, Pôle Emploi, DGFIP, laposte.fr, labanquepostale.fr, amende.gouv, cadastre...

Les tablettes numériques de Montreux-Château et Réchésy seront remplacées par un îlot numérique (bureau composé d'un ordinateur avec tous services accessibles, imprimante-scanner, possibilité visio) avant fin 2019.

Projet en cours :

Sous réserve de budget sur le fonds de péréquation 2017-2019 et de l'accord de la Commission de présence postale Territoriale du 90, une expérimentation visant à développer l'accessibilité numérique ou à faire de la pédagogie numérique pourrait être mise en place.

Analyse :

Avec 98,4 % de sa population qui est proche d'un point de contact La Poste, le 90 est l'un des départements de France ayant la meilleure accessibilité.

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



Existant :

- Localisation : 6 avenue de la République, 90 400 DANJOUTIN ;
- Accès en voiture (parking gratuit 80 places) et transports en commun ;
- Ouverture du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Information disponible 7 jours sur 7 sur www.artisanat-comtois.fr ;
- Prestations de veille, d'information, de conseil, d'accompagnement et de formation des ressortissants de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour favoriser la création et le développement des entreprises et adapter les compétences des chefs d'entreprise et de leurs salariés ;
- Nombre de ressortissants : 1 600 entreprises environ des secteurs de la production alimentaire, de la production industrielle (sous-traitance industrie, usinage pièces), du bâtiment et des services (personnes, entretien, transports, ...).

Projets en cours :

Projet de construction d'une antenne aire urbaine à Trévenans.

Analyse :

La Chambre des métiers et de l'artisanat assure la promotion des métiers et de l'artisanat, notamment en organisant des expositions pour promouvoir les métiers de l'artisanat d'art et l'apprentissage auprès des jeunes.

PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT



Cartographie : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Juillet 2018

Existant :

La préfecture du Territoire de Belfort est située 1 rue Bartholdi en centre-ville de Belfort. Elle est accessible en transports en commun (OPTYMO, SNCF), en voiture et à pied. Pour les automobilistes, le stationnement est possible dans les parkings et rues adjacentes à la préfecture.

Diverses mesures ont été prises par la préfecture pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, les personnes atteintes d'une déficience visuelle et les personnes souffrant d'une déficience auditive (boucle auditive). Une enquête de satisfaction est également disponible à l'accueil de la Préfecture à ce sujet.

Des informations sur la préfecture du Territoire de Belfort sont disponibles sur le site internet www.territoire-de-belfort.gouv.fr. Il existe également un compte Facebook et Twitter.

Le standard téléphonique de la préfecture est joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 03 84 57 00 07.

Un accueil téléphonique dédié est également fixé :

- Associations – armes: les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h45 à 11h15 ;
- Étrangers: le jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00.

L'accueil physique du public en préfecture est assuré selon des horaires dédiés (associations – armes, étrangers) et sur rendez-vous (étrangers, élus, ...).

Les demandes de permis de conduire et certificats d'immatriculation s'effectuent désormais en ligne. Un point numérique est mis à disposition du public au sein de la préfecture. Il est accessible du lundi au mardi de 8h45 à 11h15 et les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 16h00. Un agent peut guider les usagers le souhaitant dans leurs démarches en ligne.

PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Projets en cours :

- Gestion de crise : Mise en oeuvre du système d'alerte et d'information aux populations (application SAIP mobile) en cas d'attentat ou de catastrophes naturelles ;
- Réseaux sociaux : Recours à de nouveaux supports de communication et développement de l'interactivité avec les utilisateurs ;
- Thématique « Egalité » et « Diversité » :
 - Formations des agents de la préfecture à l'accueil des personnes handicapées et/ou en difficulté ainsi que des formations aux spécificités culturelles ;
 - Actions pour une communication sans stéréotype de sexe ;
 - Communication sur la politique d'égalité professionnelle et de diversité.

Analyse :

La transformation numérique des services publics, à l'image de la dématérialisation des procédures de délivrance des titres, nécessite un accompagnement des usagers. A ce titre, le point numérique de la préfecture permet de répondre aux besoins des usagers et garantit la qualité du service rendu.

Par ailleurs, la transformation numérique se traduit par le renforcement de la présence de la préfecture du Territoire de Belfort sur les réseaux sociaux. Le site internet de la préfecture permet de délivrer au public des informations diverses sur les démarches en ligne, ses missions et les politiques publiques de l'État.

La sensibilisation à la prévention des risques sera assurée par la préfecture grâce au système d'alerte et d'information des populations.

La formation des agents, dans le cadre de la labellisation « Egalité » et « Diversité », renforcera la lutte contre les discriminations et l'égalité de traitement des usagers.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)



Existant :

Localisation : 2 place de la révolution française, 90000 Belfort

- Établissement situé à proximité de deux arrêts de bus lignes 1 et 2
- Trajet gare SNCF-DDCSPP : à pied 7 minutes, en bus (ligne 1 ou 2) entre 5 et 9 minutes ;
- Stationnement pour véhicules légers devant le bâtiment et à proximité immédiate
- Stationnement pour personnes à mobilité réduite à proximité (quelques dizaines de mètres)

La disposition géographique de la DDCSPP la rend accessible avec un temps de transport raisonnable pour les usagers du département.

Jours d'ouverture : tous les jours de la semaine : 9h00-11h30 – 14h00-16h30

- Autres horaires sur rendez-vous ;
- Permanence consommateur tous les vendredi de 12h00 à 16h00.

Les horaires d'ouverture restent pour l'instant plutôt larges avec, le vendredi, une permanence entre 12h00 et 14h00, pour les consommateurs qui ont des soucis ou des interrogations quant aux produits ou prestations de service.

Délai de traitement :

- Délai moyen de réponse aux demandes d'information : 10 jours ;
- Délai maximum de traitement des plaintes : 2 mois.

Les délais de traitement des demandes d'informations ou des plaintes sont conformes aux indicateurs.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)

Analyse :

L'évolution du taux de chômage, la démographie des entreprises, la prégnance de l'habitat social (près de 40 % à Belfort) ainsi que les indices de précarité sociale de la population, particulièrement dans les quartiers relevant de la politique de la ville, révèlent une réelle vulnérabilité socioéconomique de ce territoire.

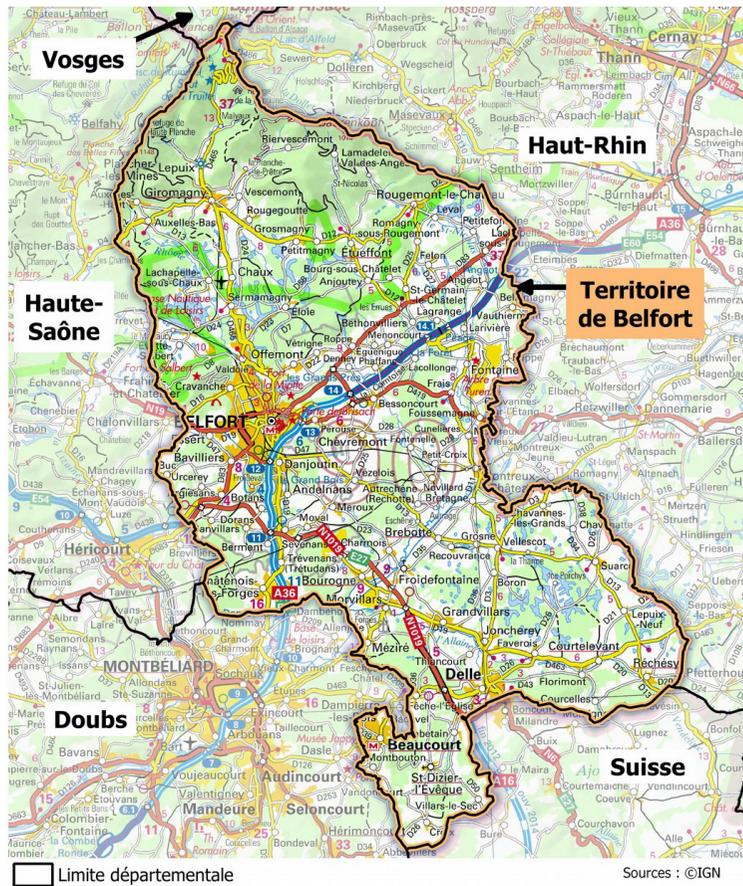
Des publics :

S'agissant de l'accès aux services de la DDCSPP, le terme de « population » recouvre de nombreuses acceptions : particuliers, entreprises, associations, élus, collectivités, bureaux d'étude, agriculteurs, ... dont les exigences sont diverses. De manière générale, le public, au sens large, est en attente de :

- Proximité : le service doit être facilement joignable, physiquement, téléphoniquement ou via les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).
- Technicité, voire d'expertise
- Fiabilité : les informations apportées ne doivent pas varier dans le temps et les échéances doivent être respectées.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

La DDT est implantée à Belfort au centre ouest du département.

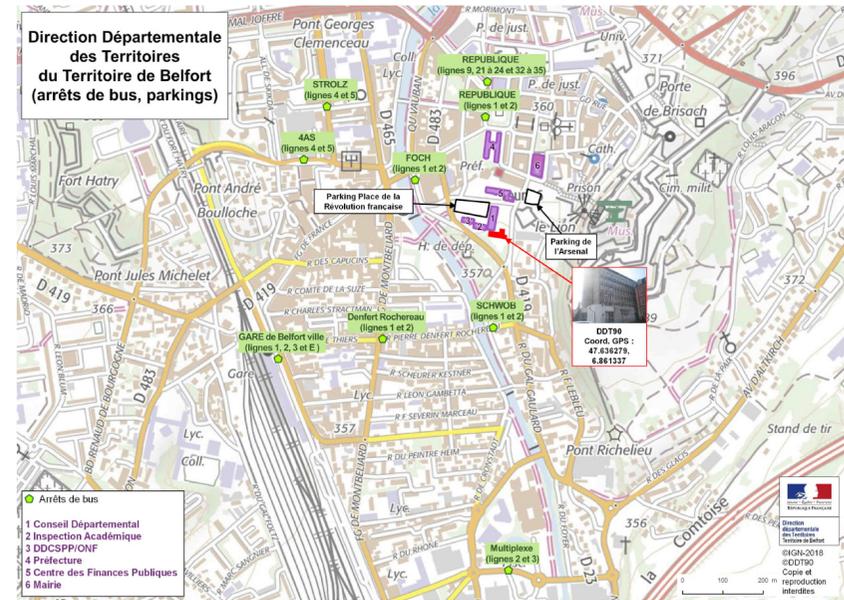


Existant :

1) Accessibilité directe de la DDT :

a- Implantation de la DDT dans le Territoire de Belfort

La DDT se situe sur un seul site au 8 place de la Révolution française à Belfort. Le bâtiment est situé au centre-ville à proximité des autres administrations, avec les mêmes facilités d'accès par le réseau routier et les transports en commun (ou les vélos en libre service).



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Présence :

- Une place de parking pour personne handicapée (venue à signaler à l'accueil en amont) ;
- Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite + bandes podotactiles sur les escaliers extérieurs ;
- Un ascenseur pour accéder aux services dans les étages (sauf au 6^{ème}) ;
- Les travaux réalisés en 2018 :
 - installation d'un rail de guidage sur le parking pour arriver au niveau de l'escalier d'entrée et de bandes podotactiles en haut de l'escalier,
 - peinture des premières et dernières contremarches de chaque volée,
 - ajout de points d'éclairage pour obtenir le niveau d'éclairage conforme sur le cheminement extérieur.

2) Accessibilité à distance de la DDT :

a- Téléphone :

Présence dans les Pages jaunes : apparaissent les coordonnées de la DDT et les coordonnées de l'ANAH + présence dans les Pages blanches.

b- Messagerie électronique :

- messageries fonctionnelles par service :
Secrétariat général : ddt-sg@territoire-de-belfort.gouv.fr
Service appui connaissance et sécurité des territoires : ddt-sacst@territoire-de-belfort.gouv.fr
Service eau environnement & forêt : ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr
Service économie agricole et agro-écologie : ddt-seaa@territoire-de-belfort.gouv.fr
Service habitat et urbanisme : ddt-shu@territoire-de-belfort.gouv.fr
- messageries nominatives des agents :
bloc signature inséré avec les : nom + prénom + coordonnées (adresse + ligne téléphonique directe)

c- Internet:

plusieurs rubriques dédiées pour l'information des usagers

- généraliste : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-departementale-des-Territoires>
- 4 rubriques : contact, connaissance de la DDT, contact & accès, recrutement & concours
- thématiques :
 - <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Alimentation>
 - <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction>
 - <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement>
 - <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Transitions-ecologique-et-energetique>

3) Mesure de la satisfaction des usagers de la DDT :

En place depuis 2015 par le biais du formulaire réclamations / suggestions ou du questionnaire d'enquête remis aux usagers par les services : inciter chaque visiteur à prendre du temps pour répondre au moment de sa démarche n'est pas le plus propice et demande une forte mobilisation, peu de retours.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Projets en cours :

1. Améliorer l'accès pour les personnes handicapées

Les actions mentionnées s'inscrivent dans l'agenda d'accessibilité programmée de la DDT. Pour 2019, les actions projetées sont :

- Aménagement d'un point d'accueil adapté à tous (espace adapté à l'accueil pour les fauteuils roulants) ;
- Installation pour les malentendants d'une boucle magnétique fixe et la signaler par un pictogramme adapté.

Pilote de l'action : cheffe de la cellule comptabilité budget moyens généraux

Partenaires associés : /

Calendrier de mise en oeuvre : 2019

Indicateur de suivi : installation des deux aménagements mentionnés

Coût estimé : point d'accueil adapté : 2 900 € - boucle magnétique : 1 200 €.

2. Améliorer le service rendu aux usagers de la DDT

Une attention particulière est portée au respect des délais de réponse aux usagers. Des procédures internes ont été mises en place et la direction assure un suivi rapproché. Les résultats pour 2018 sont les suivants :

- 1 780 courriers suivis dont 106 signalés : 95 % ont été traités avec un délai de réponse moyen de 28 jours ;
- 41 saisines par voie électronique sont parvenues à la DDT : 90 % ont donné lieu à une réponse dans un délai moyen de 5 jours.

Pour 2019, l'objectif est une réponse à 100 % aux courriers et SVE et une réduction des réponses hors délai.

Par ailleurs, la DDT élabore un «guide des bonnes postures» à usage de ses agents pour améliorer la qualité des relations avec les usagers (qualité des courriers et qualité des relations directes avec les usagers : écoute, bienveillance, pédagogie, ...).

Pilote de l'action : direction DDT

Partenaires associés : /

Calendrier de mise en oeuvre : en place pour le suivi des courriers, 31 mai 2019 pour le guide des bonnes postures - indicateur : taux de réponse aux courriers et SVE, taux de réponse dans le délai fixé par la charte marianne, diffusion interne du guide des bonnes postures

Coût financement : non chiffré

3. Dématérialisation des procédures

Service appui connaissance et sécurité des territoires

- dématérialisation des demandes d'inscription à l'examen du permis de conduire

Pilote de l'action : cheffe du Service appui connaissance et sécurité des territoires

Partenaires associés : /

Calendrier de mise en oeuvre : en place

indicateur de suivi : nombre de demandes par an

Coût financement : non connu (relève d'une démarche nationale)
--

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service économie agricole et agroécologie

- Dématérialisation complète des dossiers d'aides aux agriculteurs depuis 2014 via l'application Télépac et pour 2019, des dossiers de demande d'indemnisation dans le cadre des calamités agricoles ;
- Possibilité de déposer les demandes d'autorisation d'exploiter sous forme dématérialisée (pas encore de dossiers déposés par cette voie), réunion d'information projetée en 2019.

Pilote de l'action : cheffe du Service économie agricole et agro-écologie
Partenaires associés : chambre agriculture, FDSEA
Calendrier de mise en œuvre : en place
indicateur de suivi : nombre de déclarants PAC par an, nombre de demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles en 2019, nombre de demandes d'autorisation d'exploiter déposées par an
Coût financement : non connu (relève d'une démarche nationale)

Service habitat et urbanisme

- Suivi du processus de financement du logement social via l'application SPLF (extranet avec codes d'accès) pour le partage d'informations entre services de l'État, collectivité délégataire et bailleurs sociaux, sur les différentes stades des opérations programmées ;
- Expérimentation de dématérialisation de dossier Anah permettant aux particuliers de suivre l'état d'avancement de leur dossier instruit par la DDT et complété par les bureaux d'études.

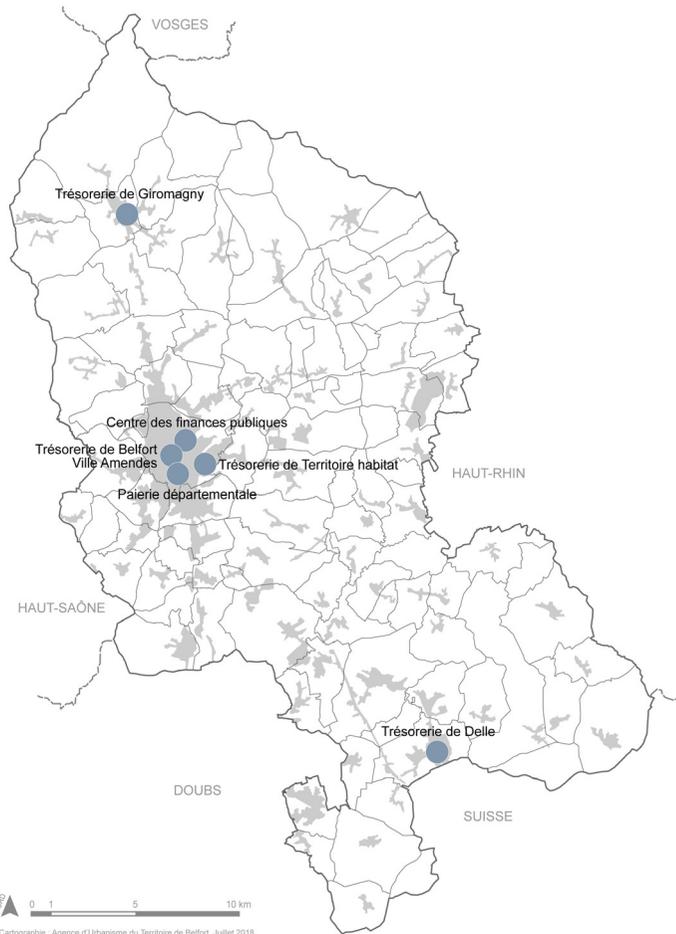
Pilote de l'action: chef du Service habitat et urbanisme
Partenaires associés : DDCSPP, GBCA, bailleurs sociaux, ANAH
Calendrier de mise en oeuvre : en place - indicateurs : nombre de logements sociaux financés par an, nombre de logements rénovés avec les aides de l'ANAH
Coût financement : non connu (relève d'une démarche nationale)

4. Accompagnement des porteurs de projets

Au regard des besoins particuliers des territoires en matière d'ingénierie territoriale, l'État a lancé une nouvelle forme d'accompagnement des porteurs de projets : le « nouveau conseil aux territoires » (NCT). À cet effet, la DDT a mis en place une équipe de deux personnes, dédiée à cette mission qui a vocation à apporter gratuitement un accompagnement aux collectivités et opérateurs privés, dans le montage de leurs projets et la mise en œuvre des procédures administratives nécessaires à leur réalisation. La DDT assure dans ce cadre une fonction de guichet unique.

Pilote de l'action : cheffe du Service appui connaissance et sécurité des territoires
Partenaires associés : autres services de l'Etat
Calendrier de mise en oeuvre : en place
indicateur de suivi: nombre de projets accompagnés par an
Coût financement : non connu (relève d'une démarche nationale)

FINANCES PUBLIQUES



Existant :

1. accessibilité physique :

a) Implantation des services de la DGFIP dans le Territoire de Belfort

Les implantations sont au nombre de six. La ville de Belfort concentre les quatre sites suivants:

- Le Centre de Finances publiques de Belfort, 1, place de la Révolution Française. Ce site regroupe plusieurs services en contact avec les usagers (Service des impôts des particuliers, Service des impôts des entreprises, Service départemental des impôts fonciers, Service de la publicité foncière et de l'enregistrement, la Trésorerie de Valdoie depuis le 1^{er} avril 2016 ;
- La Trésorerie de Belfort Territoire Habitat, 44, bis rue Parant qui assure notamment le recouvrement des loyers des locataires du parc HLM de Territoire Habitat ;
- La Trésorerie de Belfort ville-amendes et la trésorerie de Belort établissements hospitaliers situées toutes les deux 23, rue Thiers. Ces trésoreries assurent notamment le recouvrement des créances de la ville de Belfort et de ses démembrements, du Grand Belfort, des amendes et des créances de l'hôpital Nord Franche-Comté ;
- La Direction départementale et la Paierie départementale qui assure notamment le paiement en numéraire des aides sociales à l'enfance accordées par le Conseil départemental.

Les trésoreries de Delle et de Giromagny constituent les deux implantations restantes sur le Territoire après les restructurations opérées en 2015 et 2016 (fusion de la trésorerie de Montreux-Château avec la trésorerie de Delle, déménagement de la trésorerie de Valdoie au Centre des Finances publiques de Belfort, rapatriement de l'annexe de la trésorerie hospitalière située à Montbéliard vers la trésorerie de Belfort établissements hospitaliers).

FINANCES PUBLIQUES

Les services sont donc implantés au centre du Territoire à Belfort, au sud du Territoire à Delle et au nord du Territoire à Giromagny. Les distances de ces deux villes avec la ville centre sont respectivement de 25 km et 14 km. Il convient de noter que la mission fiscale, consistant en l'accueil de proximité et au recouvrement de l'impôt, assurée par les trésoreries de Delle et Giromagny, a été transférée au Service des impôts des particuliers (SIP) de Belfort au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus en 2017, un agent du SIP de Belfort est intervenu à raison de 2 journées à Delle et 2 demi-journées à Giromagny. Il n'y a pas en l'état actuel de projet visant à supprimer ou fusionner avec un autre service les trésoreries de Delle et Giromagny, dont les périmètres de compétence seront totalement en cohérence avec ceux des intercommunalités au 01/01/2018.

b) L'accès au service

Les horaires d'ouverture des guichets au public sont variables selon les services. Pour les sites Belfortains, l'amplitude d'ouverture varie de 24 h par semaine à 27h par semaine, et la journée ou demi-journée de fermeture est positionnée le mercredi.

L'amplitude d'ouverture des trésoreries de Delle et Giromagny est de 18h/semaine. La trésorerie de Delle est fermée au public le mercredi et la trésorerie de Giromagny tous les après-midi sauf le mercredi.

La réception du public s'opère sans rendez-vous dans les services.

Toutefois, depuis le 1^{er} mars 2017, a été mis en place un accueil personnalisé sur rendez-vous (APSRDV) au SIP de Belfort qui concentre l'essentiel des flux d'accueil. L'objectif est de traiter les questions complexes lors d'un rendez-vous que l'utilisateur peut prendre directement sur le site [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) accessible 24h/24 ou par téléphone ou sur place.

Un ordinateur en accès libre service ainsi qu'une imprimante installés au SIP de Belfort permet à l'utilisateur de se connecter sur le site [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur d'autres sites de services publics.

L'utilisateur peut ainsi créer et consulter son compte personnel sécurisé. Un pas à pas est mis à sa disposition pour le guider dans l'utilisation de ces services.

Un accompagnement est prévu par deux agents en service civique, recrutés d'avril à décembre 2017 et dont la mission générale est de contribuer à l'amélioration de l'accueil des usagers. Un bilan sera prochainement réalisé et l'accueil sur rendez-vous étendu progressivement à d'autres services.

L'utilisateur peut également contacter son centre de contact du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h hors jours fériés.

2. l'accessibilité à distance :

La DGFIP est engagée dans une démarche d'amélioration du dispositif d'accueil des usagers, grâce à une plus grande complémentarité entre les différents canaux de contact. Parmi ces canaux, les services en lignes sont privilégiés. Si l'objectif est d'éviter à l'utilisateur de se déplacer pour les situations les plus simples, un accueil physique dont les modalités sont progressivement revues est maintenu pour les usagers qui le souhaitent ou qui se trouvent dans des situations particulières.

Pour répondre aux orientations retenues, les services en ligne ou téléphoniques existant ont été améliorés en 2016 :

- Nouvelle messagerie sécurisée pour les usagers particuliers en mars 2016
- Créations de plates-formes «centre de contact» qui couvrent plusieurs départements
- Ouverture en décembre 2016 du nouveau site public [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) qui permet à l'utilisateur de prendre rendez-vous en ligne avec un service. Le contribuable peut y effectuer toutes ses démarches : déclarer et payer ses impôts, déposer une réclamation, demander des renseignements. Le service est disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7.
- Dépôt dématérialisé possible pour la plupart des actes notariés auprès du SPFE (Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement)
- Paiements possible de titres de recette des services publics locaux réalisés sur internet (TIPI)
- Accessibilité des services départementaux par téléphone pendant les heures d'ouverture de ces services.

FINANCES PUBLIQUES

Projets en cours :

Une concentration des services sur le site de Belfort est en cours : les trésoreries de Belfort ville amende et de Belfort établissements hospitaliers, situées 23 rue Thiers seront transférées au centre des finances publiques situé 1, place de la révolution Française. La délégation des services sociaux, également située 23 rue Thiers, sera transférée sur le site de la Direction départementale, 9 bis faubourg de Montbéliard. A l'achèvement de ces opérations, le 01/01/2019, le site du 23 rue Thiers sera abandonné. Le nombre total de sites de la DDFIP 90 sera ainsi réduit à 5 (au lieu de 6 actuellement). Ce projet offrira une meilleure accessibilité aux usagers et permettra de réaliser une économie budgétaire substantielle (100 000 € par an).

Analyse :

La restructuration visée au paragraphe précédent est la dernière opération d'envergure envisagée sur le département. Il ne paraît pas opportun de réaliser d'autres concentrations de services : avec 5 sites dont 3 sur la ville de Belfort, l'offre de service est bien équilibrée sur le département : au centre avec 3 sites sur Belfort, au nord avec la trésorerie de Giromagny et au sud avec la trésorerie de Delle, et en cohérence avec la carte des EPCI.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)



Existant :

Temps et facilité d'accès

La CCI est située en centre-ville de Belfort (1 rue du Docteur Fréry). Elle est accessible en transports en commun depuis les communes périphériques de Belfort, en voiture et à pied. Pour les automobilistes, il y a des parkings gratuits et payants à proximité et il est également possible de se garer dans les rues adjacentes.

La position de Belfort dans le département est assez centrale. Les habitants les plus éloignés de la CCI sont à 36 minutes en voiture et 28 km de distance (Réchésy).

A la réception de la CCI, un agent est chargé de l'accueil physique et téléphonique du public ainsi que de la réception des courriels. Il n'y a quasiment pas de temps d'attente (inférieur à 10 minutes).

Les visiteurs et appelants peuvent aussi être orientés vers un conseiller. Dans ce cas, les délais de traitement peuvent varier selon les sujets (24h à 48h pour les questions réglementaires d'ordre général par exemple). Parfois, une prise de rendez-vous auprès d'un conseiller est nécessaire.

Disponibilité du service

L'accueil du public se fait de 08h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h15 (16h45 le vendredi) et sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Le service Direct CCI est accessible 24 heures sur 24 par courriel et pendant les horaires d'ouverture par téléphone. Il permet de répondre à toutes questions d'ordre réglementaire posées par les chefs d'entreprise.

En complément de l'offre physique, les ressortissants de la CCI, ainsi que les particuliers et les porteurs de projet ont accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux informations communiquées sur le site Internet de la CCI ainsi que sur les réseaux sociaux (facebook).

La CCI propose également un ensemble de services dématérialisés, comme la saisie de la taxe d'apprentissage ou l'accès à la plateforme des marchés publics.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Niveau du service

Conformément à la Charte Direct CCI, une enquête de satisfaction est envoyée aux personnes qui ont contacté la CCI via ce service pour leur demander d'évaluer leur niveau de satisfaction et de le commenter.

Possibilité de choix

La CCI exerce toutes les missions régaliennes de son ressort (CFE, formalités internationales, enregistrement des contrats d'apprentissage, cartes d'agents immobiliers, ...).

Pour les autres missions, il est à constater que les acteurs économiques ont une liberté de choix et peuvent se tourner vers d'autres organismes privés que la CCI.

Du côté de l'innovation, la CCI s'engage sur de nouveaux produits pour accompagner les chefs d'entreprises dans leurs choix de développement et les orienter vers de nouveaux choix stratégiques (Exemple : Cybersécurité pour informer sur la sécurité numérique, Laboutic.fr permettant d'établir un diagnostic et des solutions de digitalisation de l'entreprise).

Information

Le site Internet de la chambre <http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil.html> permet de renseigner les ressortissants sur les modalités d'accès aux services de la CCI (plan d'accès, horaires, n° direct pour poser des questions, ...). Il permet également de prendre connaissance des informations réglementaires et des démarches à effectuer, de s'inscrire à des séances d'informations, de consulter l'agenda des manifestations de la CCI, ...

La newsletter mensuelle fait un point sur les actualités en renvoyant vers le site internet de la CCI.

Le service Direct CCI permet de répondre à toutes questions et de fournir des informations d'ordre réglementaire aux chefs d'entreprise.

Des brochures et flyers sont diffusés pour faire connaître les actions et les services de la CCI.

Le magazine Synergique et le rapport d'activité annuel offrent une information complète et approfondie de l'activité de la CCI.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

Projets en cours :

- Temps et facilité d'accès
Des réflexions sont en cours pour mettre en place des outils modernes de prise de rendez-vous et d'inscriptions dématérialisés ainsi que l'utilisation d'un agenda en ligne.

Pilote de l'action : C. Arbez
Partenaires associés : non
Calendrier de mise en œuvre : 2022
Indicateur de suivi : réalisé ou non
Coût financement : interne CCI 90, temps agent

- Disponibilité du service
Un projet est proposé au niveau national par CCI France : CCI Store, place des marchés des services numériques pour le développement des entreprises.

Pilote de l'action : CCI France

- Coût du service
L'abonnement à la prestation de certains services est envisagé.

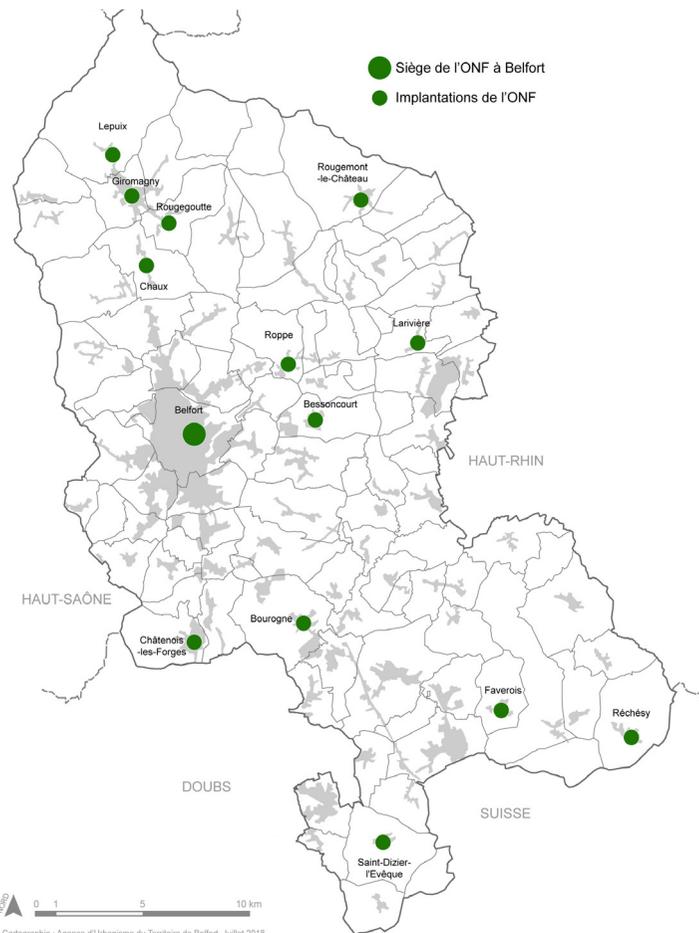
- Information
Une modernisation du site Internet et un développement de nouvelles applications sont en cours

Pilote de l'action : F. Tholomier
Partenaires associés : non
Calendrier de mise en œuvre : 2022
Indicateur de suivi : Réalisé ou pas
Coût financement : interne CCI 90, temps agent

Analyse :

- Disponibilité du service
La CCI est fortement engagée dans la transition numérique et fournit un maximum de services par voie numérique à ses ressortissants, en complément de l'offre physique.
Des choix ont été faits dans les actions à mener pour éviter de réduire la qualité du service.
- Coût du service
Les entreprises et les particuliers du Territoire de Belfort peuvent se tourner vers la CCI pour obtenir, sans frais, la majorité des services dont ils ont besoin.
- Information
Le site Internet de la CCI est de plus en plus consulté. L'information recherchée est rapidement obtenue par les ressortissants.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - AGENCE NORD FRANCHE-COMTÉ



Existant :

Les usagers peuvent principalement avoir recours aux services de l'ONF pour les besoins suivants :

- Prise de connaissance des documents de planification qui encadrent la gestion durable des forêts publiques (aménagement forestiers). Ces documents sont consultables en version papier dans nos bureaux de Belfort, place de la Révolution française, sur rendez-vous. Les plus récents de ces documents sont également téléchargeables sur notre site internet http://www.onf.fr/gestion_durable/sommaire/action_onf/gerer/amenagements/@@index.html
- Prise de renseignements divers concernant la forêt publique et sa gestion (riverains, affouagistes, promeneurs, etc.) : pour ces renseignements les usagers peuvent contacter les personnels de terrain de l'ONF, répartis sur l'ensemble du département et dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse http://www.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/annuaire_communal/@@index.html

Projets en cours :

Au niveau national, l'ONF modifie en profondeur ses procédures de mise en vente de bois : tous les catalogues de ventes seront dématérialisés au 1^{er} juin 2018, et au 1^{er} janvier 2019, les clients de l'Office pourront accéder à des ventes publiques via une connexion internet, sans être présents physiquement en salle. Ce projet, qui ne concerne qu'une catégorie d'usagers (professionnels de la filière bois) vise à fluidifier la transmission d'information et d'améliorer l'efficacité commerciale à tous les niveaux.

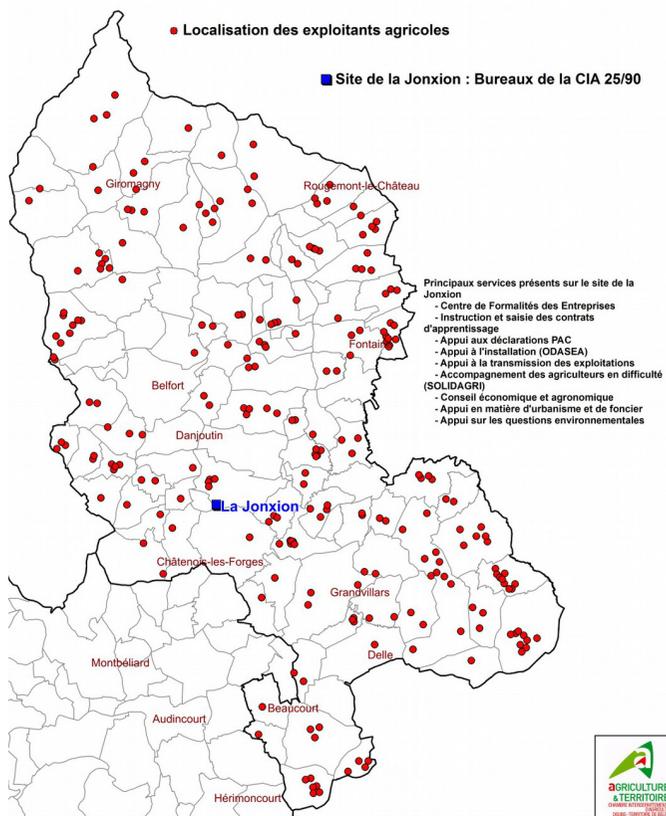
Analyse :

L'ONF présente dans le département une implantation territoriale très proche du terrain avec un site administratif à Belfort et une quinzaine de techniciens répartis sur le territoire¹. La dématérialisation des services proposés par l'ONF est déjà bien engagée et se poursuit dans le cadre d'évolutions engagées au niveau national.

¹ Résidences administratives des techniciens ONF 90 : Belfort, Bessoncourt, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Chaux, Faverois, Giromagny, Larivière, Lepuix, Réchésy, Roppe, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, St-Dizier-l'Évêque

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT

Accessibilité des services au public
Agriculteurs et services de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture
Doubs - Territoire de Belfort



Existant :

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture (Doubs et Territoire de Belfort) est localisée à la Jonxion, sur le site de la gare TGV de Meroux-Moval. Les bureaux sont accessibles aussi bien en voiture qu'en transport en commun et présentent toutes les garanties en matière d'accessibilité notamment des publics handicapés.

Les bureaux sont contigus à ceux de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et du Syndicalisme Agricole (FDSEA et JA) ainsi que de ceux du centre de formation (AIF).

Les services de la Chambre d'Agriculture sont ouverts de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Les personnes sont accueillies avec ou sans rendez-vous durant ces plages horaires par une assistante chargée de les orienter vers les conseillers compétents pour traiter leurs demandes. Un accueil téléphonique permet également aux personnes de prendre rendez-vous dans les locaux de la Chambre Interdépartementale ou sur le terrain dans leur exploitation avec les conseillers localisés à la Jonxion ou à Besançon.

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort apporte des services à plusieurs types de publics : agriculteurs, propriétaires fonciers, propriétaires forestiers, futurs agriculteurs, maîtres d'apprentissage, apprentis, et collectivités territoriales.

En matière de communication, plusieurs médias sont mis à disposition par la Chambre d'agriculture :

- Un bulletin d'information (Territoire et Agriculture) est publié environ toutes les 3 semaines à destination des exploitants agricoles. Il informe les exploitants sur les dossiers d'actualité réglementaires et techniques et présente les services proposés par la CIA 25/90.
- Un site internet permet à toutes les personnes intéressées de disposer d'informations sur de nombreux domaines. En complément, depuis 2018, un compte facebook a été créé afin d'élargir la cible.
- Des articles sur des thèmes techniques, économiques, réglementaires et d'actualité sont publiés dans le journal agricole La Terre de Chez Nous.
- À des occasions particulières (évolution de la PAC....) des courriers ciblés et des réunions locales sont organisées généralement en collaboration avec l'administration (DDT).

Dans le Territoire de Belfort, on comptabilise 325 exploitations agricoles dont 25 de l'agriculture biologique.

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS-TERRITOIRE DE BELFORT



Projets en cours :

Les principaux projets en cours pour ces prochains mois sont les suivants :

- Mise en place du registre de l'agriculture en lien avec le Centre de Formalités des Entreprises. Ce service sera accessible aussi bien sur internet que dans les locaux de la Chambre d'agriculture ;
- Plus grande formalisation de l'offre de services et démarche qualité : 1^{ère} étape déployée en 2018 avec une enquête globale des services de la Chambre envoyée à tous les exploitants où il ressort notamment que 50 % des exploitants souhaitent disposer d'information par Internet ;
- Analyse de la faisabilité d'une dématérialisation plus grande des offres de la Chambre d'agriculture (formation à distance, saisie sur internet,...) est toujours en cours.

Analyse :

La localisation des nouveaux bureaux les rend facilement accessibles pour tous et la proximité avec la MSA, le syndicalisme et le centre de formation permet de faciliter les démarches notamment des exploitants agricoles.

Des points sont à améliorer notamment sur une dématérialisation à renforcer entre les services de l'État et la Chambre.



PROJAGRI

Accompagnement JA

Vous êtes

- Un jeune agriculteur qui cherche à être suivi et conseillé dans les premières années d'installation

Vous souhaitez

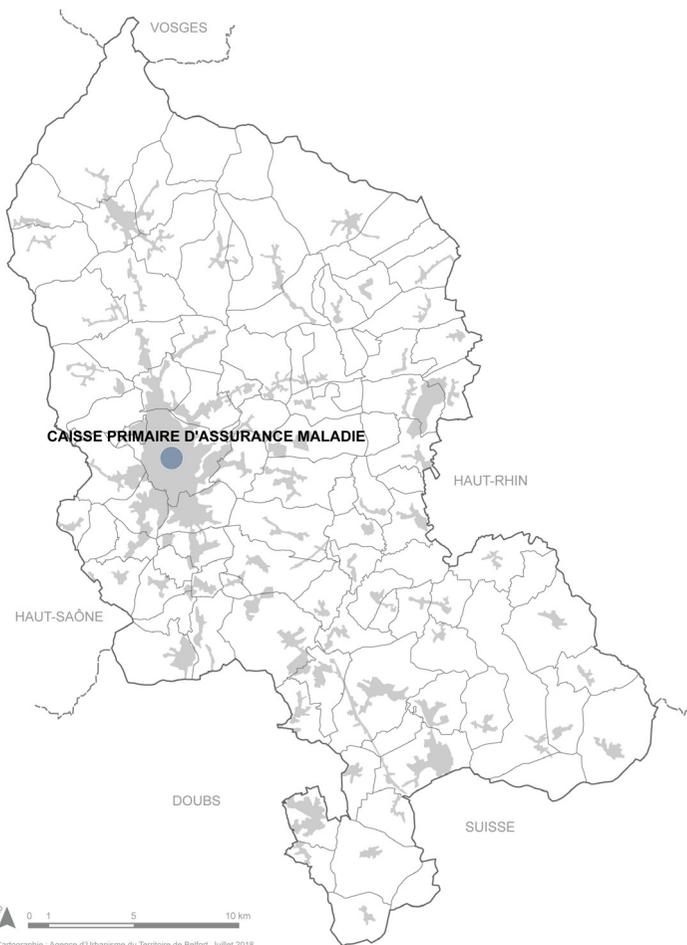
- Une aide à la prise de décision
- Un suivi technique et économique dans les premières années d'installation

Nous vous proposons

- Un domaine de compétence très vaste
- Un travail concerté entre généraliste et experts
- Un conseil partagé par les partenaires principaux de l'exploitation



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) DU TERRITOIRE DE BELFORT



Existant :

La CPAM dispose d'un lieu unique d'accueil situé au 12 rue Strolz en centre-ville de Belfort, desservi par les transports en commun et accessible aux PMR (accueil au rez-de-chaussée et ascenseurs pour les étages).

La CPAM est ouverte tous les jours de 8h30 à 16h30 non-stop, sauf le jeudi de 12h30 à 16h30 :

- Accueil en espace libre-service mutualisé avec la Caf depuis août 2016 :
 - 12 ordinateurs, 6 imprimantes et 2 bornes multi-services sont à disposition des assurés ;
 - Accompagnement personnalisé par les agents d'accueil, notamment pour le public qui n'est pas familiarisé avec l'informatique ;
 - Accueil libre-service : les assurés sont reçus immédiatement pour des informations générales sur les droits et démarches et sur leur dossier (téléservices CPAM et Caf).
- Accueil sur rendez-vous : étude personnalisée de la situation des assurés et instruction immédiate des demandes de complémentaire-santé (CMUc)
 - Concerne les demandes plus complexes ou qui requièrent des démarches préalables de la part de la CPAM ou de l'assuré ;
 - Délai de rendez-vous de 24 h à 10 jours ouvrés selon les demandes et la saisonnalité ;
 - Prise de rendez-vous en ligne sur le site ameli.fr, par téléphone au 36.46 ou sur place.

En cas d'urgence (notamment ouverture de droits pour des soins urgents), les assurés sont reçus dès qu'ils se présentent dans les locaux de la CPAM, et leurs demandes instruites en priorité.

Les locaux d'accueil de la CPAM sont accessibles à tous et dotés d'équipements adaptés aux nouvelles technologies : bornes multi-services, ordinateurs, imprimantes.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) DU TERRITOIRE DE BELFORT

La CPAM communique avec ses assurés via le site ameli.fr, le compte ameli, le forum « ameli », la presse locale et des écrans TV intérieurs et extérieur (information sur les services disponibles et les horaires d'ouverture).

La CPAM présente également son offre de services à ses partenaires (établissements de santé, professionnels de santé, CCAS, conseil départemental, Pôle Emploi, MLJ, EPIDÉ, CFA, toutes les mairies du 90, ...). Les partenaires relaient ensuite l'information reçue auprès de leurs propres publics.

Les assurés sont affiliés à la CPAM du lieu de résidence. Il n'est pas possible de déroger à ce principe.

Nouveautés :

- Depuis novembre 2017, déploiement d'un dispositif de lutte contre le renoncement aux soins : un nouveau service accompagne personnellement les assurés qui renoncent à des soins : aide administrative à l'obtention d'une mutuelle, accès au droit à la CMUc, identification d'un professionnel de santé et aide à la prise de rendez-vous, aide à la compréhension des devis dentaires notamment. L'assuré est accompagné dans ses démarches jusqu'à la réalisation effective des soins.
- Intégration des nouveaux régimes au sein du régime général de l'Assurance-Maladie :
 - Les étudiants : intégration progressive de septembre 2018 à septembre 2019 ;
 - Les travailleurs indépendants : intégration progressive de 2018 à 2020 ;
 - Les assurés fonctionnaires et retraités de la Mutualité Fonction Publique services et d'Harmonie Fonction Publique, à compter du 25 février 2019.

Projets en cours :

- Développer l'offre d'accueil sur rendez-vous ;
- Développer l'utilisation des services en ligne.

Analyse :

La localisation de la CPAM en centre-ville et dans un bâtiment regroupant plusieurs organismes de sécurité sociale permet d'optimiser les déplacements (et donc en limiter le coût) : les assurés peuvent venir à la CPAM à la même occasion qu'ils vont à la Caf, à la préfecture, à la mairie, ...

60 à 70 % des assurés obtiennent une réponse à leur demande en quelques minutes, grâce à l'espace libre-service.

L'ouverture pendant l'heure de midi permet de répondre aux besoins des assurés qui travaillent.

L'instruction des dossiers de CMUc par rendez-vous permet d'ouvrir immédiatement les droits des assurés à une complémentaire-santé, et ainsi éviter des situations de renoncement aux soins.

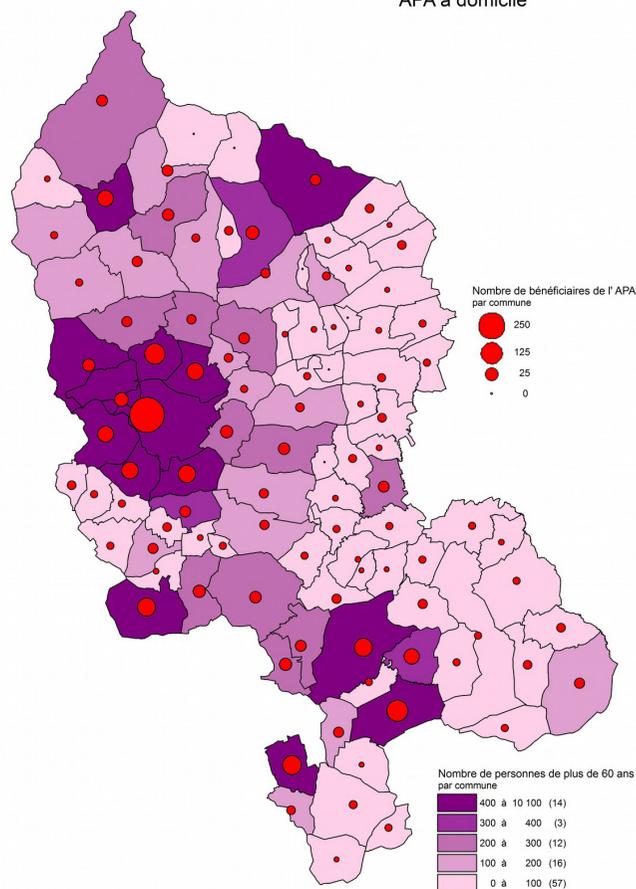
Environ 25 % des assurés qui se présentent à la CPAM renoncent ou reportent des soins (diagnostic local réalisé auprès de 1 000 assurés en novembre 2017) : 40 % d'entre eux pour des raisons financières, 60 % pour d'autres motifs (crainte des effets sur le maintien ou le retour à l'emploi, manque de guidance dans les démarches à réaliser, peur de l'acte médical ou du diagnostic)

Le déploiement du dispositif de lutte contre le renoncement aux soins a pour objectif de prévenir les effets du non-recours aux soins : sur l'état de santé (détérioration), sur la vie professionnelle (perte ou non-retour vers l'emploi) et sur la vie personnelle (perte d'autonomie, ...)

L'obligation d'affiliation à la CPAM du lieu de résidence contraint certains habitants (Héricourt, Chalonvillars) de se déplacer vers la CPAM 70 à Vesoul alors que la CPAM 90 est beaucoup plus proche. L'organisme de proximité étant administrativement inaccessible, cela peut limiter le recours aux services de l'Assurance Maladie.

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE A DOMICILE (APA)

APA à domicile



Existant :

Le Département du Territoire de Belfort compte 9% de personnes âgées de 75 ans et plus, soit plus de 12 500 personnes.

Au 31 décembre 2015, 1 976 personnes de 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA à Domicile. 60 % d'entre elles sont en GIR 4 (le niveau de dépendance le moins élevé) contre seulement un peu plus de 2% en GIR 1 (personnes totalement dépendantes). Près de 40% sont âgés de 80 ans et plus. 75% sont des femmes.

Projets en cours :

Poursuite du travail partenarial local avec les acteurs de terrain (CCAS, mairies, médecins libéraux, services d'aides à domicile, etc.) afin de maintenir un haut niveau de repérage et d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Amélioration du repérage des situations d'épuisement des proches aidants afin de les soutenir et de ne pas compromettre le maintien à domicile de l'aidé.

Mise en place d'un accompagnement budgétaire dédié pour les personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile, qui subissent une précarité financière croissante.

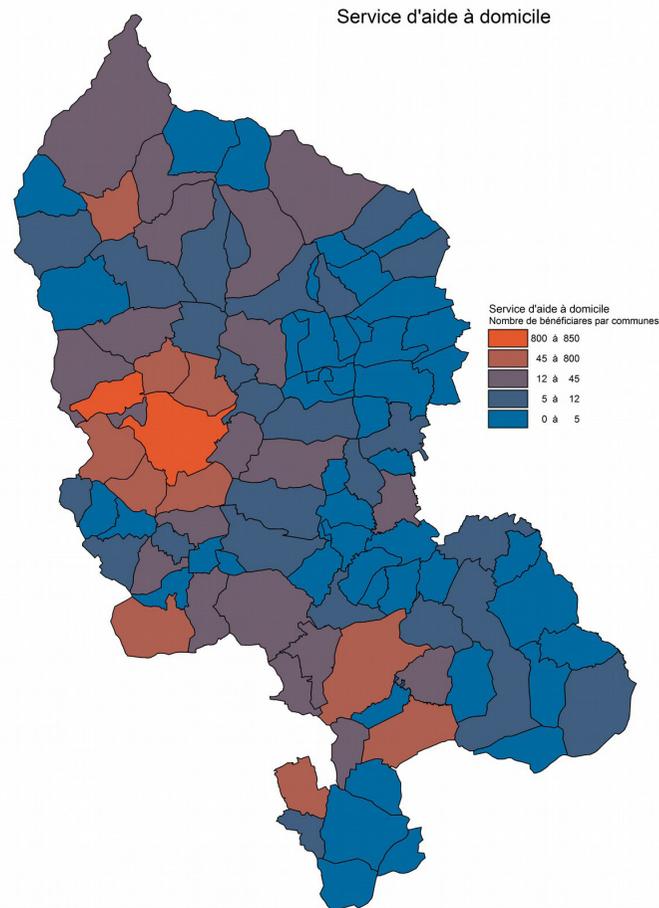
Analyse :

Le taux de couverture de l'APA à domicile est de 15,2 % (pour 100 personnes de 75 ans et plus), ce qui le place bien au-dessous de la moyenne nationale (12 %) et régionale (12,8 %). Ce très bon résultat est la conséquence d'un travail de terrain systématique et approfondi des conseillères en gérontologie.

La totalité des communes du département est couverte par le dispositif et ce de manière relativement homogène. Globalement, les communes comptant le plus de personnes âgées sont celles qui connaissent proportionnellement le plus de bénéficiaires de l'APA à Domicile. On note néanmoins un taux de pénétration plus fort sur Belfort, Delle et Grandvillars.

L'accessibilité financière de l'APA à domicile (meilleure prise en charge par le Département diminution du reste à charge des usagers) a été consolidée avec la revalorisation des plafonds des plans d'aide intervenue en mars 2016 suite à la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE



Existant :

L'intégralité du Territoire de Belfort est couverte par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), même si certaines zones sont plus fragiles que d'autres en termes de turn-over et de recrutement de personnel (le Nord Territoire principalement). En revanche, l'agglomération belfortaine connaît une situation concurrentielle assez marquée.

L'offre est bien structurée et diversifiée, avec 9 structures d'aide à domicile agréées, dont 1 seule fonctionne en mode mandataire (sur le Sud du Territoire). Compte tenu de la petite taille du département, si certaines restent sectorisées, la plupart des structures intervient sur le territoire dans son ensemble. A noter le poids prépondérant du secteur associatif non lucratif qui réalise plus de 90 % des heures.

Le Territoire de Belfort compte 2 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), dont l'un a une couverture départementale, pouvant prendre en charge au total 272 personnes (dont 30 places pour des personnes handicapées).

Projets en cours :

Les deux structures porteuses d'une autorisation SSIAD délivrée par l'Agence régionale de Santé ont été retenues dans le cadre de l'expérimentation des SPASAD dits « intégrés » (mise en place par la loi ASV) lancée conjointement par l'ARS et les Conseils départementaux. Cette expérimentation débutera en 2017 pour une durée de 2 ans minimum. Elle devrait permettre une amélioration de la prise en charge des personnes nécessitant une prise en charge conjointe SAAD – SSIAD.

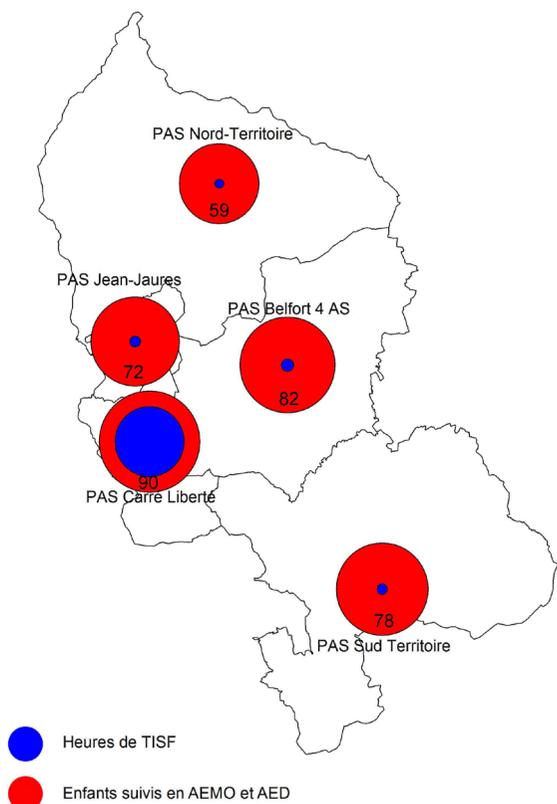
En parallèle, grâce au soutien méthodologique et financier apporté par le « Fonds d'appui à la définition d'une stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile » créé fin 2016 et géré par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), le Territoire de Belfort va contractualiser d'ici la fin de l'année 2017 avec 3 services d'aide à domicile (dont 2 assurant une couverture complète du territoire) notamment sur des objectifs d'accessibilité financière et de continuité des prises en charge.

Analyse :

Il existe un lien très fort entre l'activité des services d'aide à domicile et l'APA à domicile, qui peut représenter jusqu'à 90 % de leur activité. Même si la période estivale reste critique, la continuité des plans d'aide est globalement bien assurée et les services d'aide à domicile sont réactifs lors de la mise en place d'aides en urgence (ex. en sortie d'hospitalisation). La problématique du reste à charge des bénéficiaires reste un frein réel au développement supplémentaire de l'activité.

ACCUEIL ET SOUTIEN PARENTALITÉ

Répartition par PAS des soutiens éducatifs à domicile



Existant :

Le Département consacre une part significative de ses moyens aux actions de prévention et de soutien à la parentalité à travers les Points accueil solidarité (PAS) et les aides financières accordées aux familles. Sur un autre plan, le soutien à la parentalité s'exerce à domicile par le biais de mesures d'assistance éducative ou d'intervention des associations de TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale).

Particularité locale et intérêt majeur de notre organisation territoriale, notre pôle de soutien à la parentalité est articulé, d'une part, sur une offre de médiation familiale et, d'autre part, sur un espace de visites médiatisées. Ces deux prestations sont la plupart du temps complémentaires aux autres actions de prévention car elles visent à réintroduire du dialogue et de la sécurité dans les situations de conflit les plus aigus.

Projets en cours :

Dans le cadre des schémas départementaux croisés de prévention et de protection de l'enfance du CD 90 et de celui des services aux familles de la CAF 90, il est prévu de faciliter l'accès aux prestations de médiation en 2018 avec des permanences au PAS Sud Territoire dans un premier temps puis dans le nord du département dans un second temps.

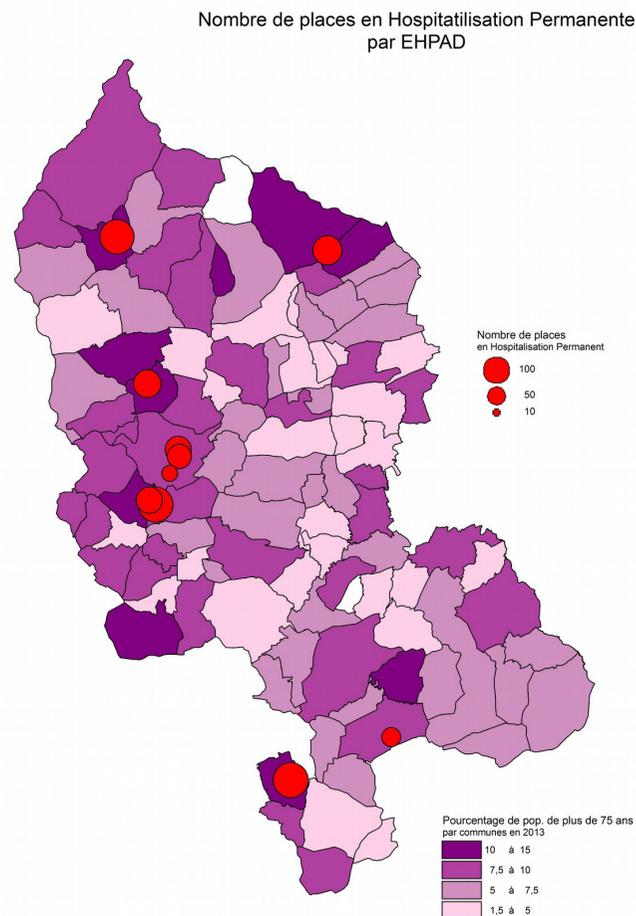
Une réflexion est engagée sur des mesures innovantes ou alternatives au tout placement ou tout AEMO. Poursuite de l'expérimentation des mesures d'AEMO avec hébergement et réflexion sur des mesures éducatives renforcées ou de prévention pour les actions les plus en amont possibles.

Analyse :

Le déploiement de nos actions de soutien à la parentalité se fait essentiellement en direction des PAS Belfortains où se concentre la majorité des demandes d'aides financières et éducatives. Ces demandes sont à mettre en lien avec les critères de fragilité exposés dans le cadre de l'OSD sur ces territoires.

Pour autant, les secteurs plus ruraux font l'objet de difficultés particulières liées à leur enclavement, à l'absence d'équipements suffisants en matière sanitaire et sociale.

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)



Existant :

Fin 2015, le Territoire de Belfort dispose d'une offre d'hébergement pour personnes âgées diversifiée comprenant 1 154 places d'hébergement permanent, 123 places de long séjour, 20 places d'hébergement temporaire et 81 places d'accueil de jour. Il faut y ajouter 24 places en résidence autonomie (ex-foyers logements) des résidences Seniors et 16 accueillants familiaux Personnes Âgées et/ou Personnes Handicapées (pour 34 places). Dans le cadre des plans Alzheimer successifs, 56 places de PASA (pôle d'accompagnement et de soins adaptés) ont pu ouvrir ces dernières années dans 4 des 8 EHPAD du Département, autour de Belfort et dans le Nord. Un projet de 5^{ème} PASA dans le Sud du Territoire est à l'étude.

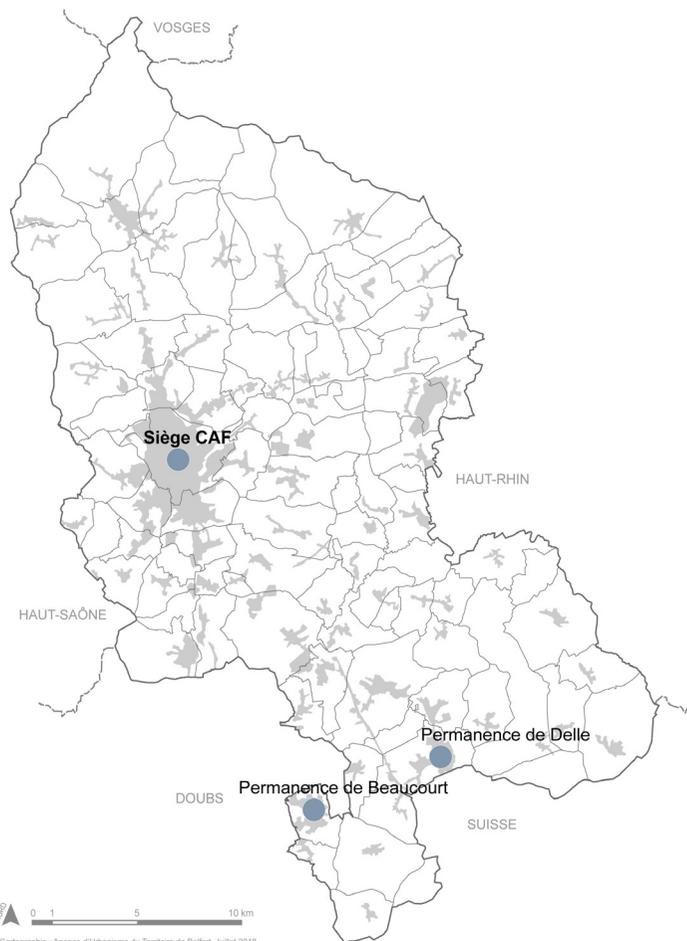
Projets en cours :

Etude à mener sur la pertinence de redéployer des lits d'hébergement « classiques » en unités pour personnes handicapées vieillissantes.
Projets de « résidences services » accolés à des EHPAD en cours ou en réflexion.
3 établissements en cours de restructuration ou sur le point de démarrer des travaux conséquents d'aménagement (2 sur l'agglomération belfortaine, 1 dans le Nord Territoire). Ces opérations amèneront d'ici 2021 une réelle amélioration de la qualité de l'hébergement dans ces établissements.

Analyse :

L'offre en EHPAD est satisfaisante, tant en nombre de places globales qu'en termes d'implantation géographique sur le territoire territorial.
Les listes d'attente pour rentrer en EHPAD restent mesurées.
La présence du Centre hospitalier de Soins de Longue Durée du Chênois sur le Département, qui permet notamment par sa taille (plus de 400 lits, soit 1/3 de la capacité du département) d'assurer des entrées relativement rapides en institution lorsque des situations individuelles se dégradent rapidement.
L'aide sociale délivrée sous conditions de ressources aux résidents ayant de petits revenus garantit l'accessibilité financière aux EHPAD (qui sont tous habilités à l'aide sociale).

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



Existant :

Sites d'implantation 3 sites Caf d'accueil au public

Siège Caf 12 rue strolz 90009 Belfort
Ouverture au public : de 08h30 à 16h30 (sauf
jeudi 12h30 à 16h30)

Permanence de Beaucourt Point Accueil Solidarité du Conseil Départemental
1 impasse des Combasles 90 500 BEAUCOURT
Ouverture au public : Jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence de Delle Point Accueil Solidarité du Conseil Départemental
24 Faubourg de Belfort, 90 100 DELLE
Ouverture au public : Jeudi de 13h30 à 17h00

Détail de l'offre par site : Siège Caf

- Temps et facilité d'accès du service : Desserte bus (arrêt de bus face à la Caf), parking à proximité.
- Disponibilité du service :
 - Accueil Espace libre-service : lundi au vendredi de 08h30 à 16h30, jeudi : 12h30 à 16h30 ;
 - Accueil sur rendez-vous : lundi au vendredi de 08h30-12h30 et 13h30- 16h30, jeudi de 12h30 à 13h30 ;
 - Accueil RSA : rendez-vous pour une instruction avec un conseiller le mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 ou une assistante sociale dans le cas d'une séparation : mardi de 13h30 à 16h30.
- Délai d'attente pour un rendez-vous : 6 jours.
- Délais de traitement des dossiers allocataires : 10j pour minima sociaux (RSA, AAH) 15 jours pour autres prestations.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Niveau du service : Une offre de service étoffée comprenant :

- Espace libre service : accueil commun Caf/Cpam, 10 postes mis à disposition du public + imprimantes ;
- Accès aux sites suivants : Caf.fr, Ameli.fr, service-public.fr, territoire-de-belfort.gouv.fr, carsat-bfc.fr, mon-enfant.fr, pole-emploi.fr, laposte.net ;
- Possibilité d'effectuer de nombreuses démarches en ligne, consultation du dossier, contacter sa Caf, éditer des attestations... ;
- Espace conseil sur rendez-vous : Etude plus approfondie du dossier allocataire, gestion des demandes complexes ;
- Un accueil assuré par le service social sur rendez-vous : Accompagnement du public en lien avec des événements précis : deuil, séparation, dettes de loyer. D'autres rendez-vous peuvent être proposés aux allocataires à l'initiative des travailleurs sociaux.

Détail de l'offre par site : Accueils Caf extérieurs :

Accueil sur RDV dans les deux lieux d'accueil situés à Delle et Beaucourt.

Autres sites partenaires :

Cybercentres de la ville de Belfort Relais sur le caf.fr, promotion par des étudiants de l'offre de service numérique CAF.

*Accès à un ordinateur – une imprimante – un scanner – une connexion internet
Accompagnement par un cybermédiateur professionnel*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Cybercentre Belfort Nord (avenue des Frères Lumière)	18h – 20h				18h - 20h
Cybercentre des Glacis (Avenue de la Laurencie)			18h30- 19h30		18h30- 19h30
Cybercentre des Résidences (Rue de Madrid)		17h- 19h30		17h- 19h30	

Information des usagers sur l'existence et les modalités du service :

- Sur courriers et notifications Caf ;
- Panneaux d'affichage à l'accueil ;
- panneau lumineux en centre-ville (Belfort) : horaires d'ouverture... ;
- communication sur les pages locales du site caf.fr et magazine trimestriel « vie de famille » : informations sur l'actualité et informations d'ordre plus général : horaires ;
- d'ouverture, permanences ... ;
- Communication ponctuelle pas SMS ou par mail ;
- Informations relayées par les partenaires : Conseil Départemental...

Projets en cours :

Disposer d'une offre accueil (contenu à définir) sur le bassin de vie de Giromagny et ainsi couvrir les 4 bassins de vie du département (sous réserve des moyens CAF en cours de négociation avec les pouvoirs publics).

Une relation avec la Ville de Giromagny est en vue avec la mise à disposition de locaux et une réflexion sur les modalités de l'intervention CAF.

Déploiement d'un diagnostic d'autonomie numérique :

Le déploiement avant la fin de l'année 2017 d'un outil de diagnostic permettant aux agents en charge de l'accueil de diagnostiquer les besoins spécifiques de l'utilisateur afin de l'orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents au regard de sa situation et de son profil de compétence numérique.

NB : Stratégie de service et d'implantation territoriale définie au niveau national. La déclinaison locale sur le département est fonction des marges de manoeuvre disponibles dans les caisses (effectif et budget).

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) BOURGOGNE-FRANCHE COMTE



Existant :

L'agence de Belfort-Méroux est située à la ZAC gare TGV à la Jonxion 90 400 Méroux.

Un accueil spontané est prévu tous les mardis de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Un accueil sur rendez-vous est prévu tous les jeudis de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

La MSA Bourgogne-Franche-Comté propose sur son site internet www.msafranchecomte.fr des Services en Lignes accessibles via un espace privé sécurisé, disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

431 personnes sont affiliées à la MSA dans le Territoire de Belfort.

Projets en cours :

La MSA Bourgogne-Franche-Comté projette de déployer l'accueil sur rendez-vous sur ses 3 sites (Besançon, Lons et Vesoul) en remplacement de l'accueil spontané. Une expérimentation a débuté le 1^{er} septembre 2017 sur le site de Besançon avant de décider une généralisation aux autres sites.

Analyse :

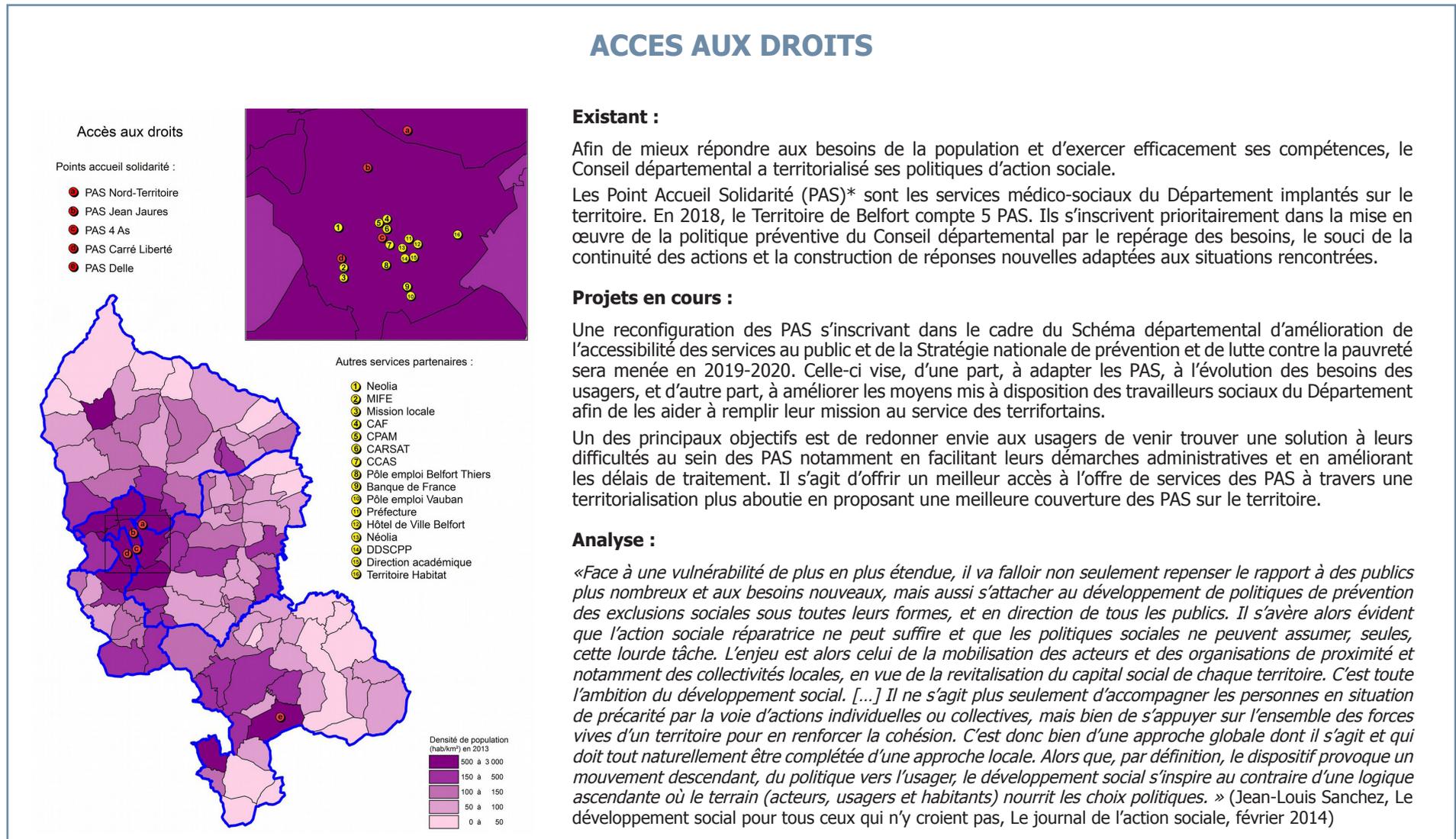
En 2013, l'accueil exclusivement spontané a été remplacé par l'accueil sur rendez-vous et l'accueil spontané dans toutes les agences et les points d'accueil MSA de Franche-Comté. Une forte satisfaction de l'accueil sur rendez-vous et une baisse des fréquentations sont à noter.

L'agence de Belfort-Méroux est peu fréquentée. Il n'est donc actuellement pas souhaité une modification des conditions d'accueil physique.

D'autre part, l'offre numérique de la MSA Bourgogne-Franche-Comté est en forte augmentation, ce qui a contribué à une baisse des fréquentations physiques sur tous les sites/agences et à une très forte progression des échanges via le canal numérique.

Enfin, il existe une charte de partenariat entre la MSA et la Chambre d'Agriculture intitulée (Jeunes Agriculteurs) qui engage la MSA à informer et conseiller tous les nouveaux agriculteurs installés sur son offre de services.

ACCES AUX DROITS





4. Programme d'actions

La question de l'accessibilité des services au public constitue un enjeu fondamental pour l'accès aux droits de chaque personne ainsi que pour l'attractivité des territoires.

Le schéma se veut donc être un document-cadre, permettant en premier lieu d'améliorer la coordination entre les acteurs, d'envisager la mise en œuvre d'actions et de favoriser le recours aux dispositifs existants pour répondre aux enjeux de l'accessibilité des services au public au sein du département.

Le plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public s'appuie sur les constats et les enjeux issus du diagnostic.

Le travail de diagnostic partagé entre les services du Conseil départemental, les services de l'État et les acteurs territoriaux a également permis de recenser les projets en cours et d'identifier les leviers d'actions possibles.

A l'issue de l'analyse territoriale, sociodémographique et thématique, il a été décidé de centrer le schéma autour de 4 axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours ;
- Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles ;
- Axe stratégique 3 : Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique ;
- Axe stratégique 4 : Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services.

Plusieurs actions s'inscrivent dans ces 4 axes stratégiques.

Axe stratégique 1 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Action 1.1 : Développer la mutualisation des services au public

Action 1.2 : Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits

Action 1.3 : Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles

Action 2.1 : Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire

Action 2.2 : Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants

Action 2.3 : Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire terrifortain

Axe stratégique 3 : Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique

Action 3.1 : Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit

Action 3.2 : Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département

Action 3.3 : Développer des services dématérialisés avec accompagnement

Axe stratégique 4 : Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services

Action 4.1 : Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables

Action 4.2 : Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services

Axe stratégique 1 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Action 1.1 :

Développer la mutualisation des services au public

- Réaliser un état des lieux exhaustif de tous les lieux permettant l'accès aux droits du public.
- Prendre en compte les obligations légales du Schéma et du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social qui s'inscrivent notamment dans la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté (premier accueil social inconditionnel de proximité, participation des personnes à la conception des politiques publiques, promotion du développement social) dans le cadre de la réorganisation des services sociaux du Département.
- Engager des concertations et développer les partenariats avec les acteurs concernés par l'accès aux droits afin de développer une coordination (réfèrent de parcours) et une articulation voire d'envisager des systèmes de mutualisation.
- Réfléchir sur l'opportunité de développer un réseau de Maison France Services (MFS) sur le territoire départemental : réalisation d'un diagnostic visant notamment à l'identification des besoins, des lieux prioritaires de MFS dans le Département.

Action 1.2 :

Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits

- Apporter des services supplémentaires à la population du Territoire de Belfort comme par exemple, le portage de courses, médicaments, de livres/cd., ou des prestations pour un tiers, récupération de dossier, information à la population (recyclage...).
- Développer l'accueil personnalisé (Service des Impôts des Particuliers).
- Faciliter et simplifier les démarches administratives - travailler sur les éléments de langage : Formation « Facile à lire et à comprendre ».
- Sensibiliser tous les acteurs publics / privés au déploiement du dispositif de lutte contre le renoncement aux soins, nouvelle dimension de l'action de l'Assurance Maladie : professionnels de santé et établissements, structures d'aide aux personnes en difficulté (CHRS, ADOMA, CCAS, restos du cœur,...), établissements d'enseignement supérieur notamment (CPAM).
- Garantir le droit à un logement décent et indépendant aux publics les plus prioritaires et les plus fragiles.

Action 1.3 :

Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits

- Améliorer la diffusion de l'information/communication (bus, réseaux sociaux...).

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles

Action 2.1 :

Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire

- Nécessité d'identifier :
 - Les conséquences de la réduction du nombre des médecins généralistes dans le département ;
 - Le nombre limité de spécialistes, entraînant des retards dans les prises en charge des patients ;
 - Le temps d'accès à l'hôpital médian, pour les secours.

Action 2.2 :

Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant.
- Permettre l'accès des familles vulnérables aux services d'accueil de la petite enfance.
- Améliorer la coopération entre les partenaires et l'information aux parents.
- Développer le déploiement des propres moyens départementaux (exemple : médiation) sur les territoires lorsque cela est possible et accentuer le travail de prévention précoce à travers les Points Accueil Solidarité.
- Travailler en lien avec les partenaires pour améliorer l'offre de service en milieu rural.

Pour l'enfance en danger (compétence départementale) :

- Développer le réseau des familles d'accueil pour accroître les capacités d'accueil et favoriser l'attrait pour ce métier et les conditions de son exercice avec la nécessité d'avoir une communication forte et adaptée sur ce sujet.

- Diversifier les modalités d'accueil dans les établissements pour adapter les prises en charge aux profils des mineurs.

Action 2.3 :

Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire terrifortain

- L'accessibilité à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile est réelle et homogène sur l'ensemble du département, mais l'accessibilité pour les aidants aux offres de répit reste en revanche à développer. Bien qu'existants (81 places d'accueil de jour notamment), les dispositifs d'accompagnement des aidants des bénéficiaires de l'APA (souvent des conjoints âgés aussi) demeurent mal connus et peu compris par le grand public. La communication autour de ces offres reste une piste de travail pertinente.
- Les deux structures porteuses d'une autorisation Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) délivrée par l'Agence régionale de Santé ont été retenues dans le cadre de l'expérimentation des SPASAD dits « intégrés » (mise en place par la loi ASV) lancée conjointement par l'ARS et les Conseils départementaux. Cette expérimentation a débuté en 2017 pour une durée de 2 ans minimum. Elle devrait permettre une amélioration de la prise en charge des personnes nécessitant une prise en charge conjointe Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – SSIAD.
- En parallèle, grâce au soutien méthodologique et financier apporté par le « Fonds d'appui à la définition d'une stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile » créé fin 2016 et géré par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), le Territoire de Belfort va contractualiser avec 3 services d'aide à domicile (dont 2 assurant une couverture complète du territoire) notamment sur des objectifs d'accessibilité financière et de continuité des prises en charge.

Axe stratégique 3 : Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique

Action 3.1 :

Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit

- Accompagner le ou les opérateurs dans le développement du haut débit.

Action 3.2 :

Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département

- Réaliser une cartographie exhaustive de l'offre proposée par les opérateurs publics, les collectivités et leurs groupements, et les associations : accès aux équipements numériques (pouvoir en disposer) et accompagnement à l'utilisation de l'outil et/ou formation.
- Structurer une offre d'accès au numérique spatialement répartie, équilibrée par bassins de vie : accès aux équipements (pouvoir en disposer) et accompagnement à l'utilisation de l'outil.
- Rechercher des financements et des ressources mobilisables pour un déploiement partenarial de l'offre.
- Garantir un accès permanent aux services de l'Assurance Maladie : installer des bornes multiservices à l'extérieur de la CPAM et à l'Hôpital.
- Mettre à disposition dans chaque mairie des espaces libre-service dotés d'ordinateurs et d'imprimantes, pour permettre à chacun d'utiliser les services en ligne (Assurance Maladie, Caf, Pôle Emploi, retraite, ...).
- Garantir un accès permanent aux services de la Poste : mise en place d'un îlot numérique dans des points de contact de la Poste.
- Déployer la télémédecine dans le cadre des appels à projets lancés par l'ARS pour faciliter l'accès aux soins, développer les liens ville-hôpital.

Action 3.3 :

Développer des services dématérialisés avec accompagnement

- Développer des services dématérialisés et des formations à distance (CMA).
- Développer la dématérialisation au sein du SPFE (Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement) qui permettra à court terme aux usagers du service (notaires principalement) d'accéder aux bases de données du service pour y rechercher les renseignements nécessaires à la rédaction des actes. La poursuite de la dématérialisation dans les relations entre les ordonnateurs des collectivités locales et les trésoreries (DGFIP).
- Développer, en lien avec d'autres partenaires, de nouvelles applications permettant à la CCI de jouer un rôle de fédérateur sur l'information économique (porte d'entrée unique) et donner le monopole aux CCI sur certaines actions (inscription au RCS, fichiers entreprises...).
- Poursuivre et développer les actions consulaires groupées pour donner plus de visibilité aux futurs créateurs d'entreprise pour éviter la dispersion vers d'autres organismes.
- Orienter le développement économique vers les CCI pour permettre de simplifier et d'accroître l'efficacité du service rendu aux entreprises.
- Proposer la formation de médiateur numérique des espaces numériques dans le Territoire de Belfort (mise en place d'une formation par la préfecture sur les démarches en ligne pour la délivrance des cartes grises et des permis de conduire) et renforcer les relations interministérielles à travers les échanges de bonnes pratiques sur l'accessibilité des services au public.
- Mettre en place des liens entre les services internet de la DDT et le site opérationnel de la Chambre d'agriculture et disposer dans le cadre de conventions de mise à disposition des adresses mails des exploitants agricoles (CIA).
- Mettre en place la dématérialisation de certaines procédures : inscription à l'examen du permis de conduire, demande d'indemnisation dans le cadre des calamités agricoles.

Axe stratégique 4 : Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services

Action 4.1 :

Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables

La réouverture de liaison ferroviaire Belfort-Delle-Bienne permet de développer des actions de promotion, et de coopération, et d'organiser des manifestations et animations qui contribuent aux échanges frontaliers, visant à :

- Promouvoir la mobilité durable, en particulier transfrontalière et rendre accessible les transports publics autour de la ligne en partenariat avec les autorités organisatrices et les entreprises de transport ;
- Faciliter la coopération transfrontalière et le partenariat via cette ligne de train, dans les domaines du développement économique, du tourisme, de la culture, des mobilités, des transports,... ;
- Créer une identité à la ligne transfrontalière Belfort-Bienne ;
- Développer le réseau de partenaires et de prestataires en France et en Suisse pouvant soutenir l'utilisation du train.

La RN1019, un axe en constante évolution

La RN1019 est un axe au cœur d'un système géographique interrégional, principalement à 4 voies côté Haute-Saône et à 2 voies côté belfortain. Elle fait partie des routes à grande circulation constituant un itinéraire privilégié pour les transports exceptionnels 120T, les convois et transports militaire et la desserte économique du territoire.

Les enjeux de la RN1019 sont de :

- Consolider sa position aux liaisons du réseau européen routier ;
- La maintenir au classement national ;
- Obtenir un axe Langres-Delle-Suisse intégralement sécurisé à 4 voies.

Un schéma départemental Cyclable est en cours d'élaboration afin de développer l'usage du vélo et d'innover en cohérence avec les enjeux nationaux (loi mobilité, plan vélo..) et les orientations régionales (schéma Régional du Tourisme, Sraddet,..). Les enjeux poursuivis consistent à :

- Identifier les aménagements permettant de renforcer le réseau cyclable existant ;
- Déterminer les actions prioritaires et innovantes à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo.

Action 4.2 :**Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services**

Depuis l'arrêt du transport à la demande, les besoins de déplacements ne pouvaient être couverts par l'offre actuelle (personnes en incapacité de conduire, personnes vulnérables : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation de précarité, demandeurs d'emploi...).

Le réseau suburbain a été revu avec de nouvelles lignes pour améliorer le service dans les territoires les plus éloignés de Belfort suite à l'arrêt du transport à la demande.

- **Proposer plus de mobilité**

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort souhaite proposer plus de mobilité. 4^{ème} pilier de la mobilité dans le Territoire de Belfort, le transport solidaire pourrait être mis en place.

- **Améliorer et rendre accessible l'offre en transports en commun aux personnes en situation de handicap en :**

- Continuant de diffuser l'information aux voyageurs dans les bus (écrans et annonces sonores) ;
- Poursuivant la mise en accessibilité des quais de bus ;
- Portant le service spécial pour le Transport de Personne à Mobilité Réduite (TPMR) ;
- Encourageant des innovations liées aux handicaps.

- **Travailler autour d'une offre de transport en commun à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté**

Une convergence des autorités organisatrices des mobilités (AOM) autour d'une offre de transport cohérente, lisible, et pratique du point de vue de l'utilisateur est identifiée comme une priorité du Pôle métropolitain :

- Améliorant la desserte de l'espace médian ;
- Travaillant sur l'interopérabilité des réseaux ;
- Créant un syndicat mixte de type loi SRU permettant de coordonner les lignes communes et éventuellement d'aller vers une marque commerciale unique.

Tableau récapitulatif des actions

Axes stratégiques	Actions	Pilotes	Partenaires	Délai de réalisation
Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours	1.1 : Développer la mutualisation des services au public	CD 90, Préfecture	Services de l'État (DDCSPP,...), CAF, CPAM, CCAS, Pôle Emploi, Associations	2019-2021
	1.2 : Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits	Préfecture, CD 90	Services de l'État, les EPCI, DDFIP, La Poste, CPAM, Commission de médiation DALO	2020-2021
	1.3 : Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits	CD 90, voir autres partenaires	CPAM, La Poste, ARS, CAF	2022
Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles	2.1 : Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire	ARS	CD90, Préfecture, CPAM, collectivités territoriales (dont EPCI)	2023
	2.2 : Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants	CD 90	Soutien à la parentalité : PAS, Centres socioculturels, CAF, collèges...	Soutien à la parentalité : 2019-2020
			Enfance en danger : DASPMI, MIFE	Enfance en danger : la durée du SDAASP
2.3 : Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire terrfortain	CD 90	Communautés de communes, CAF, DDCSPP, CCAS, SAAD, Association Les Bons Enfants	2021	
Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique	3.1 : Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit	Préfecture	CD90	2022
	3.2 : Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département	Préfecture	Services de l'État, CD90, collectivités territoriales, La Poste, CPAM	2019-2022
	3.3 : Développer des services dématérialisés avec accompagnement	Préfecture	Services de l'État, CD90, collectivités territoriales, CCI, CPAM	2022
Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services	4.1 : Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables	État, Région BFC, CD 90	Collectivités territoriales	2022
	4.2 : Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services	SMTC	Services de l'État, CD90	2022

5. Gouvernance, suivi et indicateurs

5.1. Gouvernance

Durant les six prochaines années, l'État et le Département s'engagent à assurer le pilotage et le suivi du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Afin d'assurer la gouvernance du SDAASP dans le département du Territoire de Belfort pour la mise en œuvre des actions, trois niveaux d'instances sont ainsi déclinés :

1. Comité de Pilotage – annuel ;
2. Comité Technique – biannuel ;
3. Groupes de travail par axe stratégique – (fréquence à déterminer en fonction du besoins par le comité technique).

Comité de pilotage

Ce premier niveau de gouvernance co-piloté par la Préfète et le Président du Conseil Départemental ou leurs représentants va permettre l'organisation d'un comité de pilotage annuel dont le rôle est de :

- Valider le bilan annuel soumis par le comité technique ;
- Proposer si nécessaire, de faire évoluer les actions ;
- Évaluer les besoins territoriaux en termes d'accès au public ;
- Déterminer les moyens de mise en œuvre adéquats ;

Sont réunis au sein de ce comité de pilotage, Préfète ou son représentant, Président du département ou son représentant, Président de l'association des Maires du Territoire de Belfort, Présidents de Communautés de communes et de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, et autres services et opérateurs du Territoire (La Poste, CCI, CAF, SNCF, Pôle emploi..).

Comité technique

Le comité technique dédié à la mise en œuvre et au suivi des actions définies dans le schéma. Il est co-piloté par le Bureau de l'aménagement du territoire de la Préfecture du Territoire de Belfort et la Direction de l'aménagement, du développement et des partenariats territoriaux du Département du Territoire de Belfort.

Ce comité technique a pour fonction de :

- Réaliser le bilan annuel de la mise en œuvre du SDAASP présenté au comité de pilotage ;
- Assurer la remontée d'informations relatives à l'évolution de la situation sur le territoire en matière de services et d'actions réalisées ;
- Préparer les comités de pilotage annuel.

Pourront être associés à ce comité technique, les différents partenaires.

Groupes de travail par axe stratégique

Chaque axe stratégique fera l'objet d'un groupe de travail pour sa mise en œuvre, réunissant un chef de file désigné et l'ensemble des partenaires concernés.

5.2. Suivi et évaluation

Le suivi et les bilans annuels

Le suivi du SDAASP sera réalisé sur la base d'indicateurs dans chacune des actions mais aussi sur la base d'échanges entre les membres du Comité de Pilotage et des partenaires en charge de la mise en œuvre des différentes actions (groupes de travail par axe stratégique).

Les bilans annuels réalisés par le Comité Technique feront état de ces éléments ainsi que des réflexions pour faire évoluer le schéma.

Le suivi de la mise en œuvre du SDAASP utilisera un tableau de bord constituant l'ensemble des indicateurs identifiés au sein des actions.

Objectifs :

- Mesurer l'amélioration de l'accessibilité aux services et aux équipements à partir d'une vision d'ensemble et synthétique ;
- Permettre un dialogue du Département du Territoire de Belfort avec les territoires afin de faire converger les actions publiques autour des mêmes objectifs.

Des indicateurs sont proposés. Ils se doivent d'être pertinents au regard des objectifs qui sont définis dans le SDAASP tout en prenant en compte un principe de réalisme et de faisabilité (accessibilité et pérennité de la donnée).

Les indicateurs sont construits à partir des 4 axes stratégiques du programme d'actions :

- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours ;
- Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles ;
- Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique ;
- Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services.

Evaluation intermédiaire et évaluation finale

Ces démarches d'évaluation, qui seront menées à mi-parcours et / ou en fin de démarche, permettront, sur la base d'une consultation large des parties prenantes du SDAASP, de :

- Mettre à jour le contexte d'intervention au regard des nombreuses mutations en cours ;
- Repérer les fragilités, les points de blocage nécessitant un ajustement ;
- Porter un regard évaluatif / rétrospectif sur l'opportunité et la faisabilité des actions.

À mi-parcours (3 ans), une évaluation intermédiaire sera l'occasion d'actualiser le diagnostic en termes d'accessibilité, notamment du point de vue de l'offre, mais aussi de prendre en compte les tendances socio-démographiques.

Cette évaluation devra faire état de la réalisation de chaque action, de manière quantitative et qualitative, d'identifier les opportunités et menaces et de proposer si besoin des ajustements. A l'issue de l'évaluation à mi-parcours du SDAASP (3 ans) pourra être réalisée une révision des objectifs du SDAASP.

L'évaluation finale présentera les mêmes objectifs que l'évaluation intermédiaire mais permettra d'envisager les orientations du SDAASP aux termes des 6 ans de mise en œuvre du schéma.

5.3. Indicateurs retenus

Axes stratégiques	Actions		Indicateurs
Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours	1.1 : Développer la mutualisation des services au public		Taux de couverture de l'Accueil inconditionnel social de proximité en moins de 30 minutes Mise en place d'outils favorisant le travail en réseau et le partage des pratiques professionnelles entre les différents acteurs Nombre et nature des structures engagées Structures mutualisées mises en place (permanences communes, MFS...) Fréquentation des sites
	1.2 : Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits		Enquête à destination des usagers sur la connaissance de leurs droits Services supplémentaires créés pour la population
	1.3 : Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits		Cartographie interactive des services publics dans le Territoire de Belfort Nombre d'usagers renseignés (CPAM, La Poste, ARS, Carsat)
Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles	2.1 : Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire		MSP en fonctionnement Professionnels de santé, notamment en médecine générale - Densité de médecins Stagiaires installés - Localisation Population à moins de 10/15 minutes d'un professionnel de santé / centre de secours
	2.2 : Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants	Soutien à la parentalité	Nombre de sites utilisés pour la médiation hors Belfort Nombre d'entretiens par an
		Enfance en danger	Nombre de personnes présentes aux réunions d'informations et assistants familiaux Nombre d'assistants familiaux recrutés par an Nombre de places spécifiques dédiées/créées
	2.3 : Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire terrifortain		Bénéficiaires des aides d'accompagnement de la dépendance (APA, SSIAD...) Services à domicile développés Bénéficiaires de services à domicile Formations dans le domaine des services d'aide à la personne développées Taux d'occupation des Ehpad Nombre d'heures réalisées SAAD Nombre de nouveaux dossiers APA

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs
Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique	3.1 : Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit	Cartographie du Très Haut Débit (THD) / Fibre - Part de la population disposant du THD Cartographie de la 4G - Part de la population disposant de la 4G
	3.2 : Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département	Cartographie des espaces numériques Nombre de e-services mis en place
	3.3 : Développer des services dématérialisés avec accompagnement	Cartographie des services dématérialisés Nombre de médiateurs numériques Nombre de permanences et de communes concernées
Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services	4.1 : Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables	Aires de covoiturage / places de covoiturage (Localisation, nombre) Bornes de recharge pour voiture électrique Interventions sur les infrastructures routières Nombre de voyageurs de lignes TER / Fréquentation des gares TER Pistes cyclables existantes et créées / aménagements créés (Cartographie et nombre de kms créés)
	4.2 : Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services	Nombre d'utilisateurs de transport en commune (réseau Optymo) Offre en Transport à la demande Arrêts de bus accessibles à tous Fréquentation de l'offre Transport de Personne à Mobilité Réduite (TPMR)





Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand – BP 10107 – 90 002 Belfort cedex
Tel : 03 84 46 51 51 – Fax : 03 84 46 51 50 – contact@autb.fr – www.autb.fr